



# RAPPORT D'ACTIVITÉ & COMPTE ADMINISTRATIF

# 2022

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>4</b>
<b>L'ORGANIGRAMME</b> .....	<b>5</b>
<b>L'ACTIVITÉ AU SEIN DES RÉSIDENCES LES LIGÉRIENNES</b> .....	<b>8</b>
INDICATEUR N° 1 : NOMBRE DE PLACES AUTORISEES PAR SITE.....	9
INDICATEUR N° 2 : MOUVEMENT SUR LES DEUX DERNIERES ANNEES .....	10
SOUS-INDICATEUR : TAUX DE ROTATION.....	13
SOUS-INDICATEUR : DUREE MOYENNE DE SEJOUR.....	13
INDICATEUR N° 3 : LES TRANCHES D'AGE .....	14
INDICATEUR N° 4 : LES RESIDENTS BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE.....	15
INDICATEUR N° 5 : LES RESIDENTS SOUS MESURE DE PROTECTION.....	17
INDICATEUR N° 6 : PROVENANCE ET ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES RESIDENTS.....	19
INDICATEUR N° 7 : LE GMP/PMP.....	21
INDICATEUR N° 8 : NOMBRE DE RESIDENTS PAR GIR AU 31 DECEMBRE 2022 .....	22
INDICATEUR N° 9 : NOMBRE DE JOURNEES FACTUREES POUR L'ANNEE 2022 .....	23
INDICATEUR N° 10 : COMPARATIF DU NOMBRE DE JOURNEES D'HOSPITALISATION SUR 3 ANS .....	25
INDICATEUR N° 11 : NOMBRE DE JOURNEES REALISEES AU 31 DECEMBRE 2022 .....	26
INDICATEUR N° 12 : SYNTHESE ET COMPARATIF DE L'ACTIVITE SUR DEUX ANNEES .....	28
INDICATEUR N° 13 : LES PRODUITS ISSUS DE LA TARIFICATION .....	29
INDICATEUR N° 14 : PRIX DE JOURNEE 2022 .....	30
INDICATEUR N° 15 : COUT ANNUEL D'UNE PLACE POUR L'ETABLISSEMENT.....	30
INDICATEUR N° 16 : COUT ANNUEL POUR UN RESIDENT EN COMPTANT L'APL .....	31
INDICATEUR N° 17 : ALLOCATION POUR LE LOGEMENT .....	31
<b>DEMARCHE HUMANITE POLITIQUE QUALITE &amp; SECURITE DES SOINS</b> .....	<b>33</b>
PRÉAMBULE.....	34
I – FONCTIONNEMENT DES GROUPES « HQGDR » EN 2022 .....	35
II – SUIVI DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025.....	36
III – PRINCIPAUX THÈMES TRAVAILLÉS EN 2022 .....	36
IV – ACTIONS DES GROUPES RESSOURCES HUMANITE .....	39
V – PARTICIPATION AUX RÉSEAUX LOCAUX ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES .....	40
VI – POLITIQUE D'ÉVALUATION & INDICATEURS.....	40
VII – ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES SIGNALÉS EN 2022 .....	42
VIII – RÉCLAMATIONS ENREGISTRÉES EN 2022 .....	43
IX – REMERCIEMENTS TRANSMIS EN 2022.....	44
X – PROJETS POUR L'ANNÉE 2023 .....	44
<b>RAPPORT SOCIAL UNIQUE</b> .....	<b>46</b>
1- L'EMPLOI .....	48
2- LE RECRUTEMENT.....	54
3- LES PARCOURS PROFESSIONNELS.....	55
A. LES MOBILITES.....	55
B. AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES.....	56
C. DEPARTS.....	57
4- LA FORMATION.....	58
A. Plan de formation.....	59
B. Etudes Promotionnelles .....	59
C. Congé de formation professionnelle.....	59
5- LES REMUNERATIONS.....	60
6- LA SANTE AU TRAVAIL .....	65
A. RISQUES PROFESIONNELS .....	65
B. DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT.....	67
C. PROTECTION FONCTIONNELLE.....	68
D. SUICIDES.....	68
E. ACTEURS DE LA PREVENTION .....	68
F. INSTANCES DE PREVENTION .....	69
G. COMMISSION MEDICALE.....	74

H. ACTIONS DE PREVENTION .....	76
<b>7- L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL.....</b>	<b>77</b>
A. ORGANISATION et CYCLES DE TRAVAIL .....	77
B. ASTREINTES ET INTERVENTIONS .....	79
C. HEURES SUPPLEMENTAIRES.....	80
D. TEMPS COMPLET/INCOMPLET OU NON COMPLET – TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL .....	83
E. TAUX D'ABSENTEISME.....	84
F. CONGES (Annuels, RTT..).....	85
G. COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) .....	86
H. ABSENCES AU TRAVAIL HORS RAISONS DE SANTE .....	87
I. ABSENCES AU TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTE .....	87
J. JOURS DE CARENCE.....	88
<b>8- L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE.....</b>	<b>88</b>
<b>9- LE DIALOGUE SOCIAL .....</b>	<b>89</b>
A. ORGANISMES CONSULTATIFS .....	89
B. CONGRES ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS .....	90
C. MOYENS HUMAINS ACCORDES AUX SYNDICATS POUR LES BESOINS DE L'ACTIVITE SYNDICALE (article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986) .....	90
D. AUTRES MOYENS ACCORDES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES .....	91
E. LES NEGOCIATIONS ENGAGEES ET LES ACCORDS SIGNES .....	91
F. LES RECOURS FORMES AUPRES DES COMMISSIONS PARITAIRES .....	91
G. GREVE.....	91
<b>10- LA DISCIPLINE.....</b>	<b>92</b>
<b>EXECUTION BUDGETAIRE .....</b>	<b>93</b>
INDICATEUR N°1 : LA SECTION D'EXPLOITATION .....	94
SOUS INDICATEUR : L'ANALYSE DES DEPENSES PAR GROUPE.....	95
SOUS INDICATEUR : L'ANALYSE DES RECETTES PAR GROUPE .....	102
SOUS INDICATEUR : SYNTHESE DE RESULTATS PAR SECTION TARIFAIRE : .....	106
SOUS INDICATEUR : PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS .....	106
INDICATEUR N°2 : TABLEAU DE FINANCEMENT.....	107
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>110</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>111</b>
LES DEPENSES MEDICALES 2022 .....	112
SITUATIONS DES COMPTES DE RESERVES .....	113
SITUATIONS DES COMPTES DE PROVISIONS .....	114
DETAILS DES INVESTISSEMENTS 2022 .....	115
MAINE&LOIRE HABITAT .....	117
RAPPORT ACTIVITE ACCUEIL DE JOUR – ESPACE DALI.....	118
PLAN DE FORMATION 2022.....	120
LEXIQUE ET ABREVIATIONS.....	122

## INTRODUCTION

Les Résidences Les Ligériennes ont pour mission d'accueillir et d'héberger des personnes âgées, quels que soient leurs niveaux de dépendance et de ressources. L'établissement est habilité à l'aide sociale pour l'ensemble de ses lits.

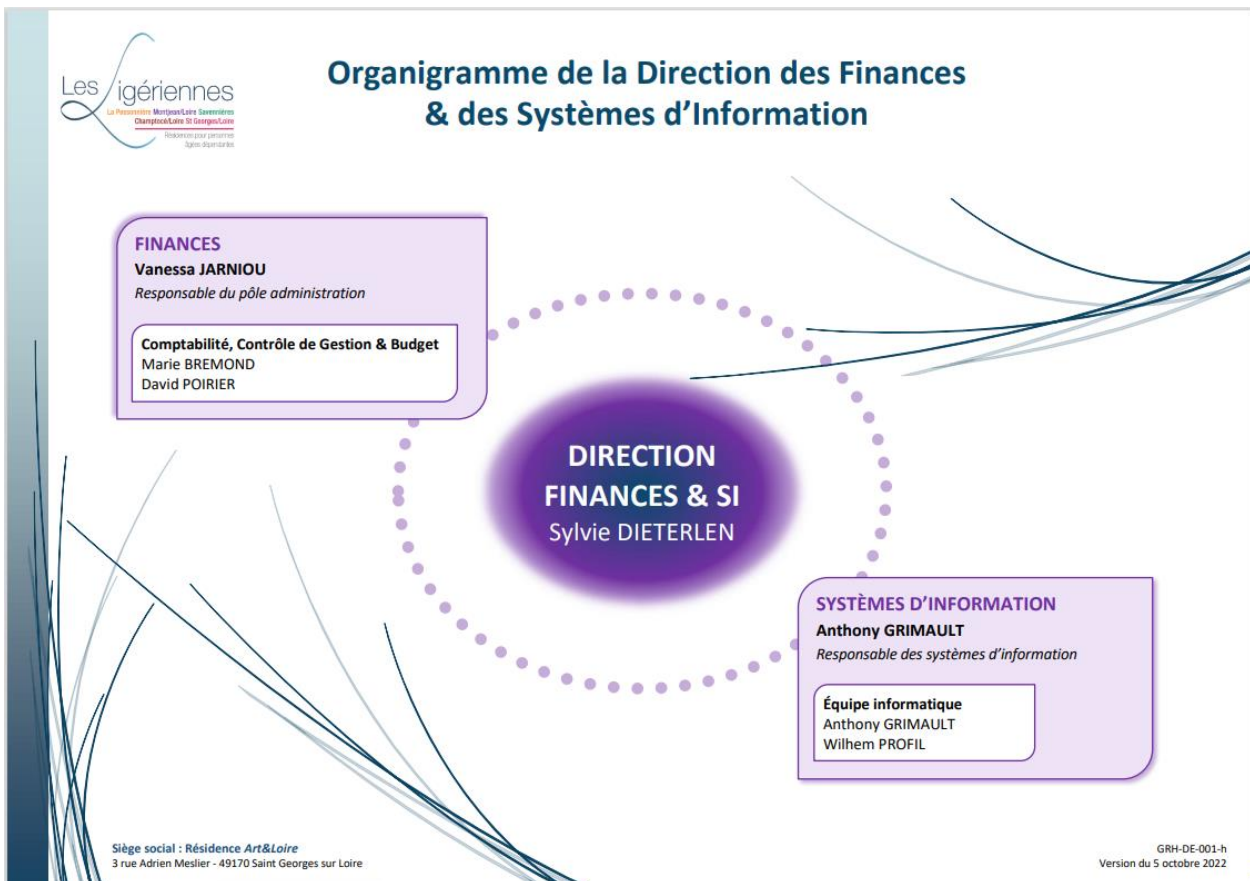
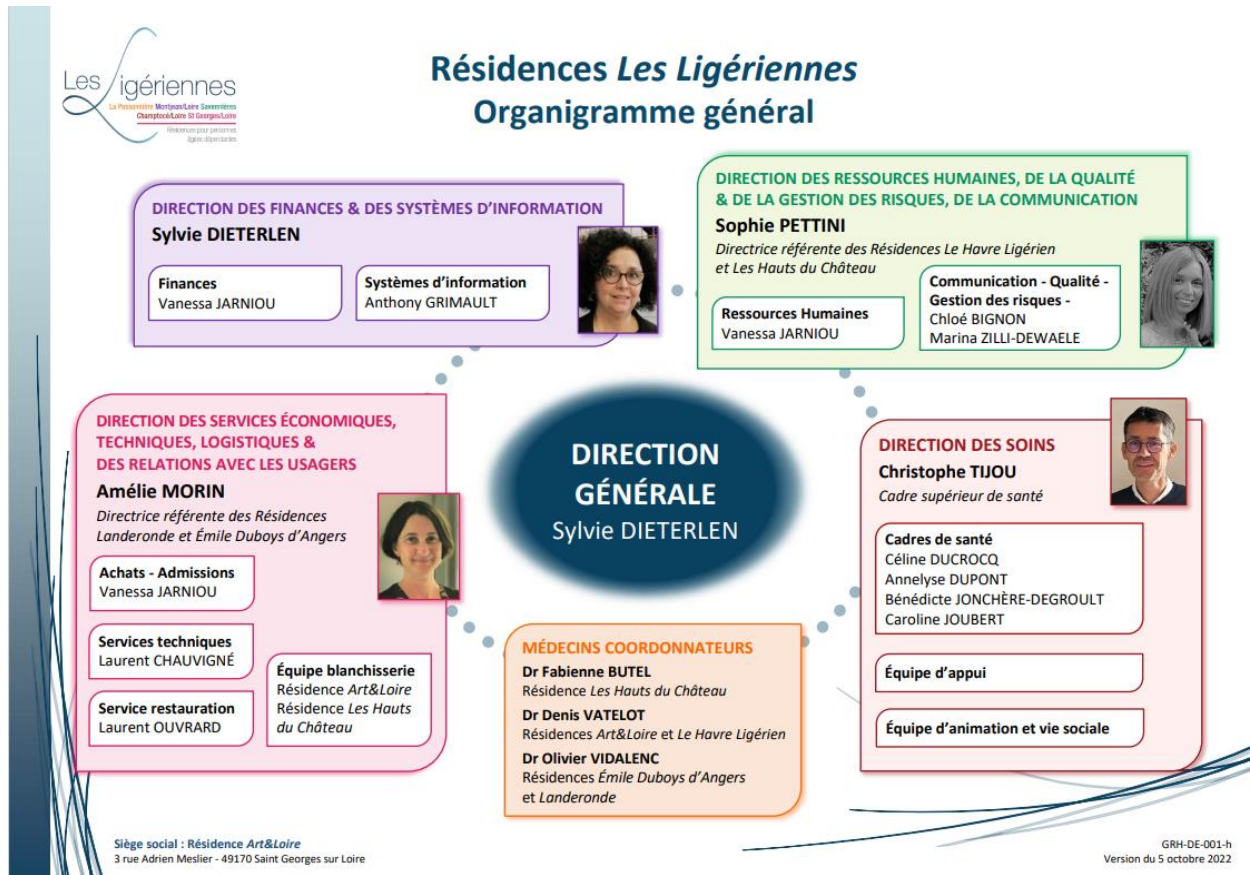
La Direction de l'Établissement est assurée par une équipe de direction (Directeur et Directeur Adjoint). Cette direction est mutualisée par voie de direction commune entre les *Résidences Ligériennes* et le Centre Hospitalier de la Corniche Angevine.

### ✓ *Les Autorisations*

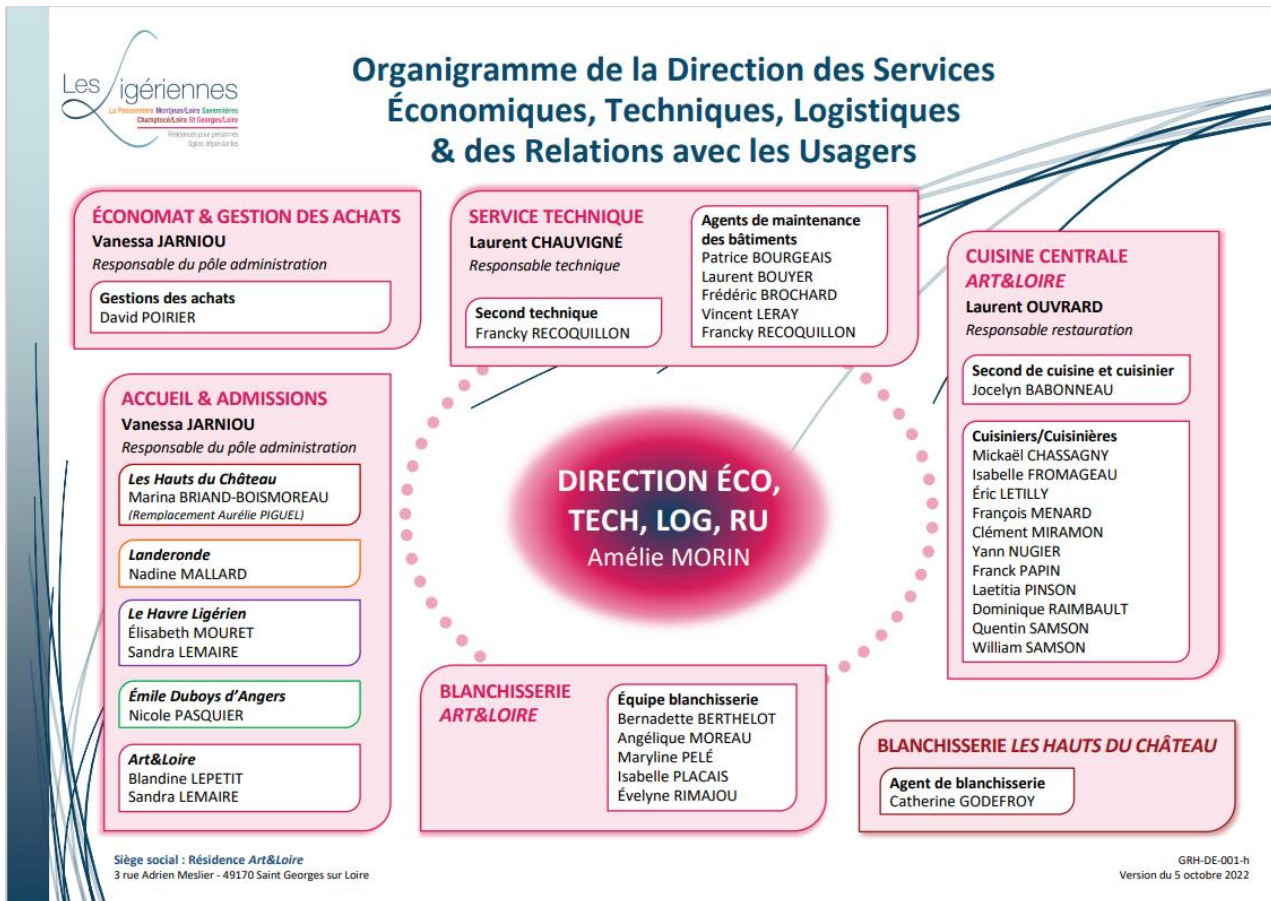
- Arrêté n° ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/ n° 0063 – 2014/49 portant transfert des autorisations des EHPAD « Landeronde » à LA POSSONNIERE et « Émile Dubois d'Angers » à SAVENNIERES au profit de l'EHPAD « Saint Louis » à SAINT GEORGES SUR LOIRE prenant, dans le cadre de la fusion des trois établissements, la dénomination EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE.
- Arrêté n° ARS-PDL/DAS/DAMS-PA/ n° 0078 – 2017/49 portant transfert des autorisations de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » à MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE au profit de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE dans le cadre de la fusion-absorption de l'EHPAD « Le Havre Ligérien » MONTJEAN SUR LOIRE – MAUGES SUR LOIRE par l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE.
- Arrêté n° ARS-PDL/DOSA/DPPA/ 0028 – 2021/49 portant transfert des autorisations de l'EHPAD « Les Hauts du Château » à CHAMPTOCE SUR LOIRE au profit de l'EHPAD « Résidences Les Ligériennes » à SAINT GEORGES SUR LOIRE dans le cadre d'une opération de fusion-absorption

✓ *Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2022-2026* : signé le 5 mai 2022

L'ORGANIGRAMME







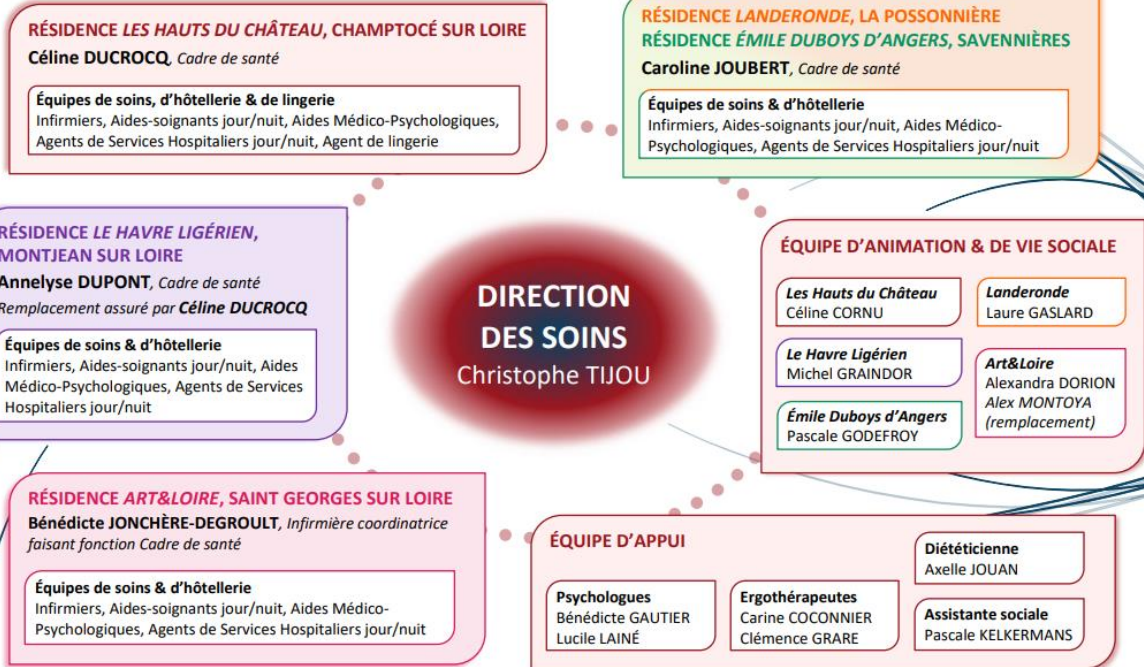
Siège social : Résidence Art&Loire  
3 rue Adrien Meslier - 49170 Saint Georges sur Loire

GRH-DE-001-h  
Version du 5 octobre 2022





## Résidences Les Ligériennes Organigramme de la Direction des Soins



Siège social : Résidence Art&Loire  
 3 rue Adrien Meslier - 49170 Saint Georges sur Loire

GRH-DE-001-h  
 Version du 5 octobre 2022

## **CHAPITRE 1**

### **L'ACTIVITÉ AU SEIN DES RÉSIDENCES LES LIGÉRIENNES**



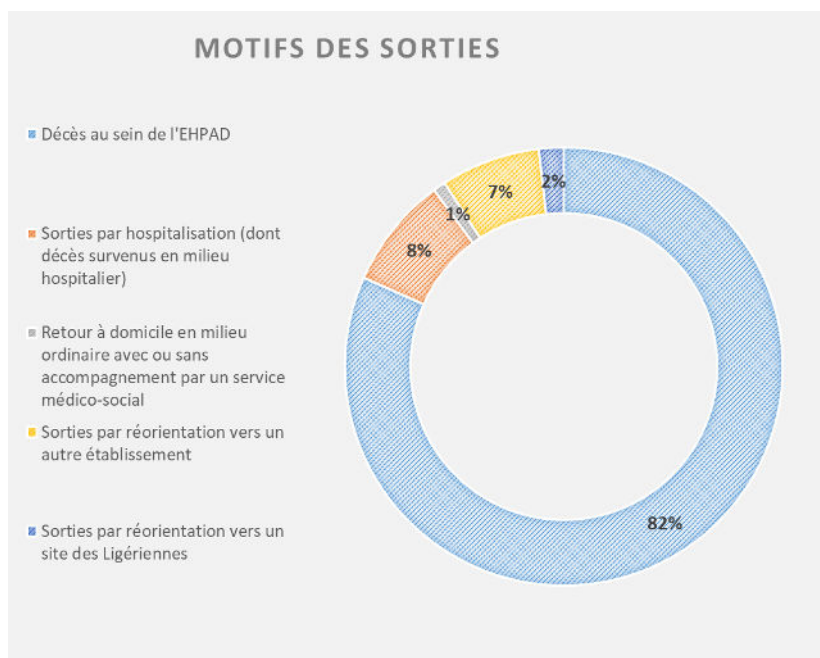
**Indicateur n° 1 : Nombre de places autorisées par site**


Capacité	Les Hauts du Château	Art & Loire	Landeronde	Emile Duboys d'Angers	Le Havre Ligérien	Les Ligériennes
Hébergement permanent	75	99	47	42	60	<b>323</b>
<i>Dont UPAD</i>	12	15			10	<b>37</b>
<i>Dont PASA</i>			14			<b>14</b>
Hébergement temporaire		6				<b>6</b>
<b>Total Hébergement</b>	<b>75</b>	<b>105</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>329</b>
Accueil de jour		6				<b>6</b>
<b>Total Places</b>	<b>75</b>	<b>111</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>60</b>	<b>335</b>

## Indicateur n° 2 : Mouvement sur les deux dernières années

**Hébergement permanent** : c'est le mode d'accueil le plus fréquent en EHPAD, il permet une prise en charge 24 h/24 h, tout au long de l'année. Il s'adresse aux personnes âgées dépendantes et dont le maintien à domicile devient difficile.

HEBERGEMENT PERMANENT	Les Hauts du Château		Art & Loire		Landeronde		Emile Duboys d'Angers		Le Havre Ligérien		Les Ligériennes	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Nombre de places autorisés	75	75	99	99	47	47	42	42	60	60	323	323
Présents au 1er janvier	74	74	97	96	47	46	41	42	58	59	317	317
Nombre d'admissions au cours de l'année	31	28	25	27	26	8	19	15	18	29	119	107
Décès au sein de l'EHPAD	22	28	21	21	16	3	14	11	12	26	85	89
Sorties définitives dans l'année dont :	31	30	26	27	27	8	18	15	17	29	119	109
<i>Sorties par hospitalisation (dont décès survenus en milieu hospitalier)</i>	7	0	3	3	0	4	3	0	3	2	16	9
<i>Retour à domicile en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un service médico-social</i>	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	3	1
<i>Sorties par réorientation vers un site des Ligériennes</i>	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2
<i>Sorties par réorientation vers un autre établissement</i>	1	2	1	3	11	1	1	2	1	0	15	8
<b>Présents au 31 décembre</b>	<b>74</b>	<b>72</b>	<b>96</b>	<b>96</b>	<b>46</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>59</b>	<b>317</b>	<b>315</b>



Au 31 décembre 2022, on peut observer un taux d'occupation de 99.21%.

**Hébergement temporaire** : De quelques jours (minimum 3 nuits) à quelques mois (maximum 3 mois), le site de Saint Georges sur Loire propose cette solution pour faire face à des difficultés ponctuelles (retour hospitalisation, vacances des aidants...) qui rendent difficiles le maintien à domicile ou pour préparer progressivement une entrée définitive dans l'établissement.

L'hébergement temporaire, s'inscrit dans le parcours de la personne âgée et est un outil de répit pour l'aidant et permet le retour à domicile en déployant un plan d'aide à la mesure de la personne.

L'enjeu est de proposer une véritable **filière gérontologique**, à destination de la population du territoire, alliant services sanitaires, services d'hébergement permanent en EHPAD (PASA, Accueil de Jour, UPAD), et diverses formules innovantes d'accompagnement des personnes résidant à domicile.

HEBERGEMENT TEMPORAIRE	Art & Loire	
	2021	2022
Nombre de places autorisés	6	6
Présents au 1er janvier	2	4
Nombre d'admissions au cours de l'année	74	76
Décès au sein de l'EHPAD	0	3
Sorties définitives dans l'année dont :	72	75
<i>Sorties par hospitalisation (dont décès survenus en milieu hospitalier)</i>	0	0
<i>Retour à domicile en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un service médico-social</i>	57	57
<i>Sorties par réorientation vers un site des Ligériennes</i>	9	11
<i>Sorties par réorientation vers un autre établissement</i>	6	4
Présents au 31 décembre	4	5
TOTAL JOURNEES FACTUREES	1849	1624
JOURNEES REALISABLES	2190	2190
JOURNEES PREVISIONNELLES EPRD	2146	2125
ECART DE JOURNEES PAR RAPPORT AUX JOURNEES REALISABLES	-341	-566
TAUX D'OCCUPATION PAR RAPPORT AUX JOURNEES REALISABLES	84,43%	74,16%
Nombre de séjours dont :	76	80
<i>Hospitalisation de l'aidant</i>		6
<i>Répit de l'aidant</i>		49
<i>Vacances de l'aidant</i>		11
<i>Convalescence après hospitalisation</i>		3
<i>Attente d'un hébergement permanent</i>		11
<i>Déménagement des aidants</i>		0
<i>Sorties hospitalisation crise sanitaire Covid-19 (libération lit sanitaire)</i>		0
Durée moyenne des séjours	1 mois 26 jours	0 mois 21 jours
Nombre de résidents accompagnés	45	47
Moyenne d'âge des résidents	83,42	83,21

Ces 80 séjours correspondent à **76** résidents différents pour un total de 1624 jours

**L'Accueil de Jour :** L'accueil de jour vise à accueillir à la journée, demi-journée des personnes âgées dépendantes vivant habituellement à leur domicile (possibilité de plusieurs journées dans la semaine). L'objectif est de préserver, maintenir l'autonomie des personnes et soulager les aidants.

ACCUEIL DE JOUR	Art & Loire	
	2021	2022
Nombre de places autorisés	6	6
Présents au 1er janvier (fréquentation /semaine)	11	11
Nombre d'admissions au cours de l'année	18	26
Sorties définitives dans l'année	18	30
Présents au 31 décembre	11	7
TOTAL JOURNEES FACTUREES	826	641
Nombre de résidents accompagnés	29	37
JOURNEES THEORIQUES	1470	1470
JOURNEES PREVISIONNELLES EPRD	1029	882
TAUX D'OCCUPATION REALISE	56,19%	43,61%

L'accueil de jour est ouvert 5j/7 (lundi au vendredi).

Cette structure d'accueil a pour objectifs :

- ⇒ Pour la personne accueillie
  - **Maintenir l'autonomie** afin de préserver le plus longtemps possible le maintien à domicile
  - **Favoriser les liens sociaux** et rompre l'isolement
  - **Stimuler** les fonctions cognitives préservées (mémoire, langage, geste)
  - **Evaluer** les capacités fonctionnelles et cognitives
  - **Offrir** un lieu d'accompagnement sécurisé
  - **Prévenir** certains risques liés à la pathologie (chute, dénutrition, troubles du comportement)
- ⇒ Pour l'aidant :
  - **Soutenir et soulager** : lui permettre de se reposer, retrouver du temps libre
  - **Ecouter et Informer** : favoriser l'accueil des familles, les accompagner dans la compréhension de la maladie et des symptômes liés
  - **Permettre les rencontres avec d'autres familles** et rompre l'isolement

Les activités proposées visent à **préserver** certaines **capacités** (intellectuelles, motrices) et à **donner des repères** dans le temps et dans l'espace au travers de l'organisation de la journée :

Les activités proposées sont les suivantes : jardinage, cuisine, expression des envies, goûts, odeurs, touchers, gym douce, goûter dansant, peinture, modelage, bricolage, couture, tricot...

Pour 2022 :

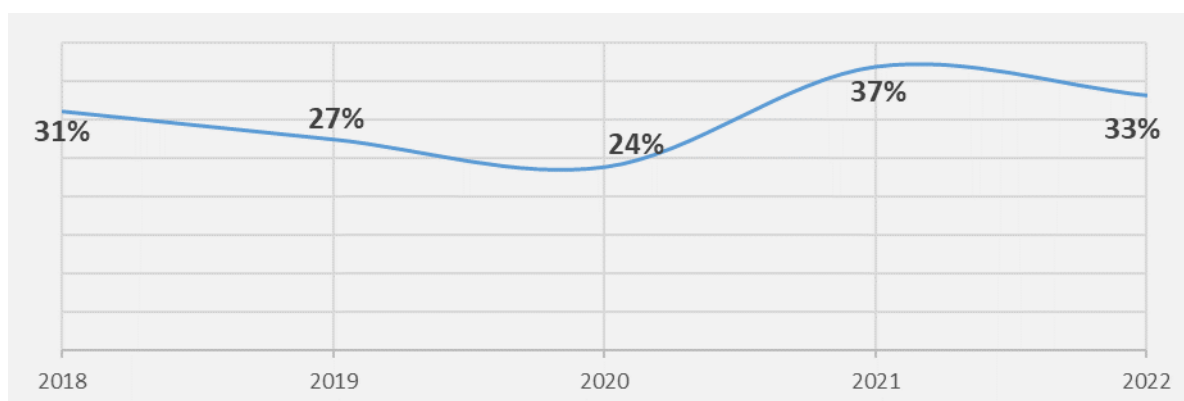
26 personnes ont fréquenté l'Accueil de Jour à des rythmes différents

Rythme fréquentation Jours /semaine	Nombre de personnes accueillies à l'année
Lundi	107
Mardi	197
Mercredi	142
Jeudi	74
Vendredi	168

### Sous-indicateur : Taux de rotation

Le **taux de rotation** est le rapport entre le nombre de places autorisés et le nombre d'entrée par l'établissement pendant un exercice comptable (année civile).

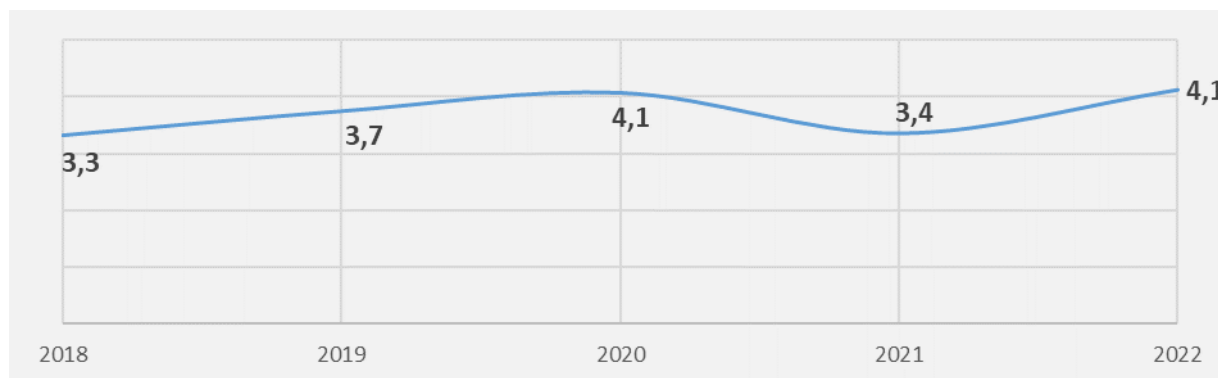
	2018	2019	2020	2021	2022
Taux de rotation	31%	27%	24%	37%	33%
Nombre de places autorisées	248	248	323	323	323
Nombre d'entrées	77	68	77	119	107



### Sous-indicateur : durée moyenne de séjour

	2018	2019	2020	2021	2022
Durée moyenne de séjour arrondi en année	3,3	3,7	4,1	3,4	4,1
Durée moyenne de séjour en jours	1 213	1 366	1 483	1 236	1 488
Nombre de jours	92 164	90 175	121 592	147 103	162 180
Nombre de sorties	76	66	82	119	109

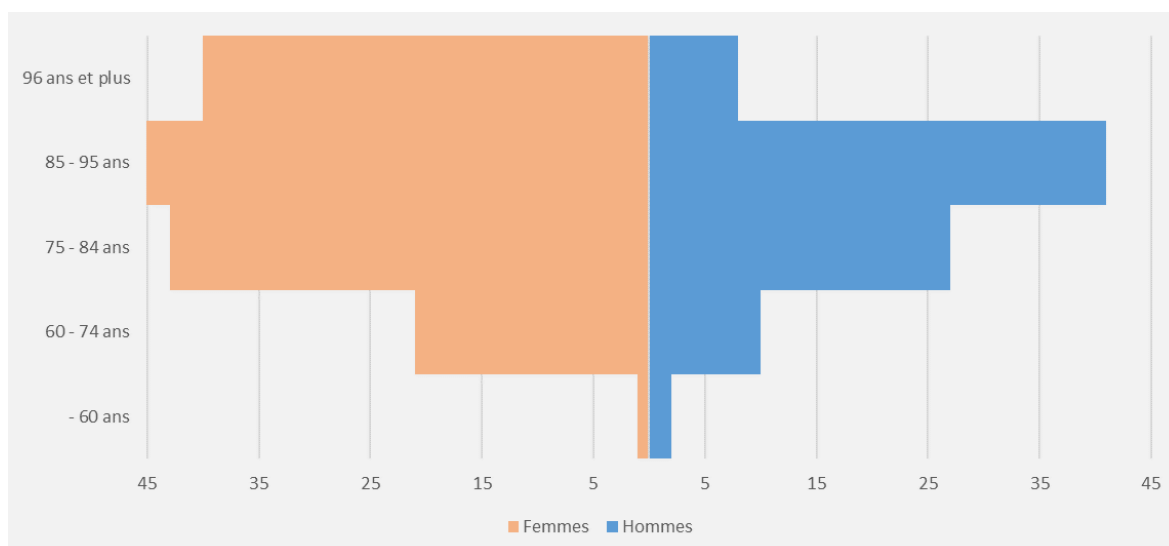




## Indicateur n° 3 : Les tranches d'âge

	2021	2022
Âge moyen à l'entrée	85,5	85,7
Sommes des âges	10 180	9 175
Nombre d'entrées	119	107

	Les Hauts du Château		Art & Loire		Landeronde		Emile Dubois d'Angers		Le Havre Ligérien		Les Ligériennes	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
- 60 ans	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	2	1
60 - 74 ans	3	6	0	5	3	7	2	0	2	3	10	21
75 - 84 ans	8	9	9	17	1	4	2	6	7	7	27	43
85 - 95 ans	5	31	20	32	1	22	4	19	11	18	41	122
96 ans et plus	1	9	1	11	1	7	4	5	1	8	8	40
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>55</b>	<b>30</b>	<b>66</b>	<b>6</b>	<b>40</b>	<b>12</b>	<b>30</b>	<b>23</b>	<b>36</b>	<b>88</b>	<b>227</b>
Moyenne d'âge	82,12	87,65	87,03	86,50	79,67	86,70	86,08	90,03	81,61	88,97	84,03	87,67
Age Moyen	86,34722222		86,67		85,78		88,90		86,10		86,66	



Cet indicateur ne prend pas en compte l'hébergement temporaire ni l'accueil de jour.

Au 31 décembre 2022 on compte 315 résidents présents sur l'ensemble des Résidences Les Ligériennes :

- 88 hommes
- 227 femmes

La moyenne d'âge des Résidences Les Ligériennes est de 85 ans et 11 mois, elle reste stable. On note une concentration des âges très marquée entre 85 et 95 ans.

Trois résidents sont âgés de moins de 60 ans.

49 résidents ont plus de 96 ans dont 4 plus de de 100 ans

L'âge moyen d'entrée en structure reste stable 86 ans.

Le plus jeune résident à 51 ans.

Le plus âgé 105 ans

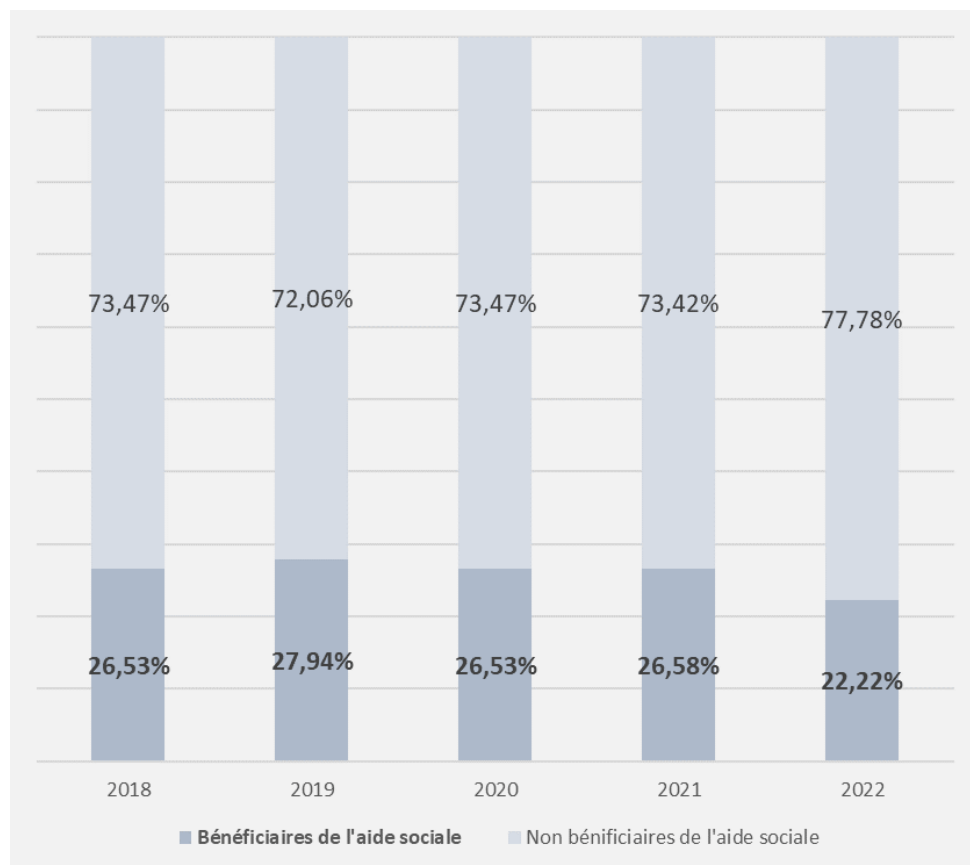
#### **Indicateur n° 4 : Les résidents bénéficiaires de l'Aide sociale**

L'Aide sociale permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement. Elle est versée par les services du département. L'intégralité des places des Résidences Les Ligériennes sont habilitées à l'Aide Sociale.

Seuls les résidents accueillis en hébergement temporaire ne bénéficient pas à ce jour de l'Aide Sociale.

		Nombre de Résidents bénéficiaires de l'Aide Sociale au 31 décembre			
		Bénéficiaires	Résidents présents	% de bénéficiaires	
Les Hauts du Château	-60 ans Maine et Loire	0	20	72	27,78%
	+60 ans Maine et Loire	17			
	Loire Atlantique	2			
	Autres département	1			
Art & Loire	-60 ans Maine et Loire	0	18	96	18,75%
	+60 ans Maine et Loire	18			
	Loire Atlantique	0			
	Autres département	0			
Landeronde	-60 ans Maine et Loire	0	11	46	23,91%
	+60 ans Maine et Loire	8			
	Loire Atlantique	1			
	Autres département	2			
Emile Duboys d'Angers	-60 ans Maine et Loire	0	7	42	16,67%
	+60 ans Maine et Loire	7			
	Loire Atlantique	0			
	Autres département	0			
Le Havre Ligérien	-60 ans Maine et Loire	1	14	59	23,73%
	+60 ans Maine et Loire	12			
	Loire Atlantique	0			
	Autres département	1			
Les Ligériennes	-60 ans Maine et Loire	1	70	315	22,22%
	+60 ans Maine et Loire	62			
	Loire Atlantique	3			
	Autres département	4			

% de bénéficiaires	Les Ligériennes
2018	26,53%
2019	27,94%
2020	26,53%
2021	26,58%
2022	22,22%



Le nombre de résidents bénéficiaires de l'Aide Sociale s'élève à 70 résidents soit 22.22 % des résidents accueillis sur l'ensemble des sites.

### Indicateur n° 5 : Les résidents sous mesure de protection

Les mesures de protection juridique peuvent s'avérer nécessaire dans le cas où la personne âgée court un risque comme :

- la mise en danger de lui-même ou des autres,
- une mauvaise gestion de son patrimoine qui peut lui être préjudiciable,
- un abus de faiblesse.

En fonction de la mesure choisie par le juge, les droits de la personne seront plus ou moins limités. Dans tous les cas, la loi encadrant la protection juridique des majeurs vulnérables affirme le **respect de l'autonomie des personnes protégées**.

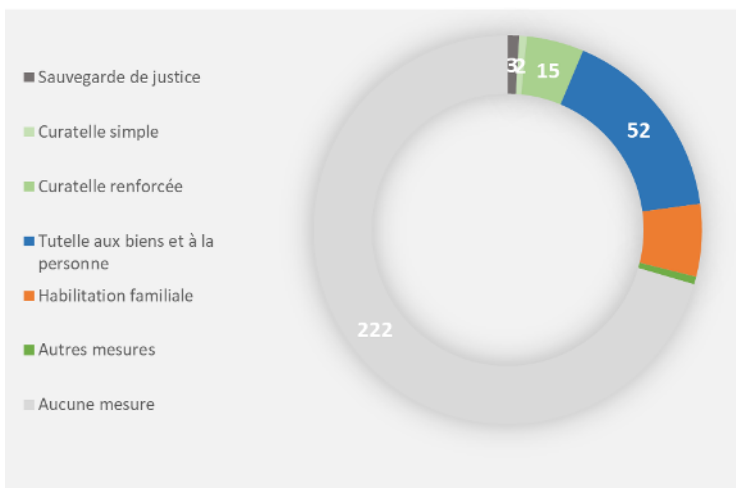
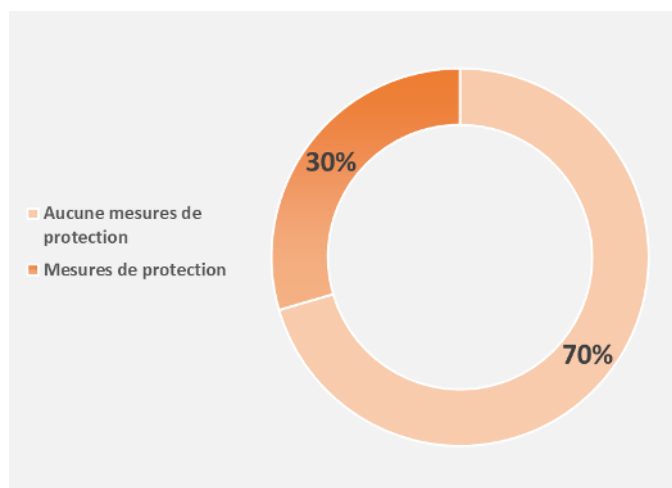
**La sauvegarde de justice** est la mesure de protection juridique la plus légère et la plus courte. Elle cesse dès que la personne a recouvré ses capacités ou qu'une mesure plus contraignante (tutelle, curatelle) a été mise en place. La personne sous sauvegarde de justice conserve l'exercice de ses droits. Un mandataire spécial peut être désigné par le juge pour accomplir un ou plusieurs actes précis (vente d'un bien immobilier...).

**La curatelle** est une mesure de protection juridique moins restrictive que la tutelle. Elle laisse davantage de droits à la personne protégée. La curatelle peut être simple ou renforcée. Elle peut s'appliquer à la protection de la personne ou à la protection de ses biens. Un curateur est nommé par le juge. Il assiste la personne dans les actes risquant de porter atteinte à son patrimoine ou à sa personne.

**La tutelle** est la mesure de protection juridique la plus forte. Elle concerne les personnes majeures qui ne peuvent plus veiller sur leurs intérêts du fait de l'altération de leurs facultés mentales ou lorsque leurs facultés corporelles sont altérées au point d'empêcher l'expression de leur volonté. Cette mesure

est prononcée dans le cas où les autres mesures de protection juridique plus légères (curatelle, sauvegarde de justice) sont insuffisantes ou que la situation de la personne à protéger est critique.

Répartition des personnes bénéficiant d'une mesure de protection au 31/12	Les Hauts du Château	Art & Loire	Landeronde	Emile Duboys d'Angers	Le Havre Ligérien	Les Ligériennes
Nombre de personnes bénéficiant d'une sauvegarde de justice	1	1	0	1	0	3
Nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de curatelle simple	0	1	1	0	0	2
Nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de curatelle renforcée	3	3	3	1	5	15
Nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de tutelle	11	12	13	9	7	52
Nombre de personnes bénéficiant d'une habilitation familiale	6	7	1	1	4	19
Nombre de personnes bénéficiant d'une autre mesure de protection	0	1	0	0	1	2
<b>NOMBRE DE RESIDENTS BENEFICIANT D'UNE MESURE DE PROTECTION</b>	<b>21</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>17</b>	<b>93</b>
Nombre de personnes bénéficiant pas d'une mesure de protection	52	71	28	29	42	222
<b>NOMBRE DE RESIDENTS PRESENTS AU 31 DECEMBRE</b>	<b>73</b>	<b>96</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>59</b>	<b>315</b>





## Indicateur n° 6 : Provenance et origine géographique des résidents

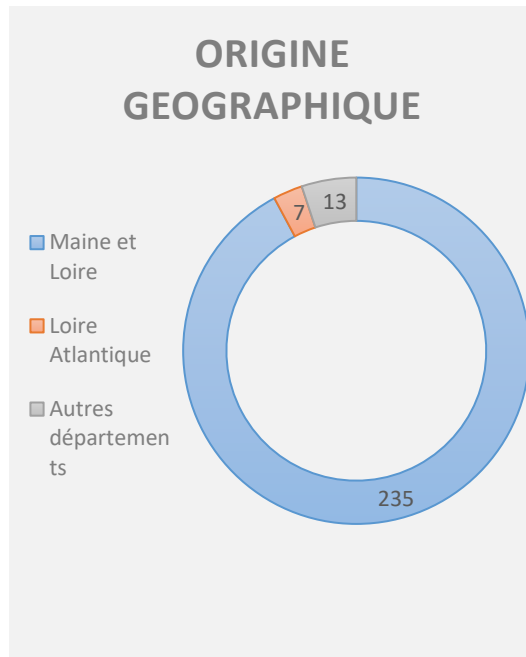
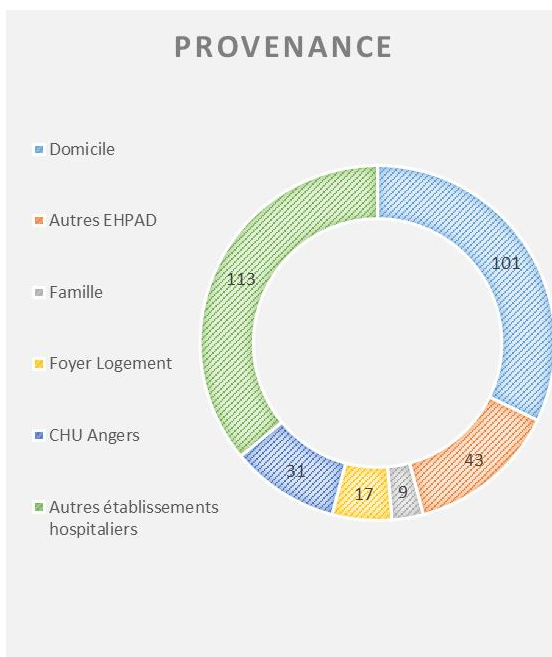
### *Hébergement permanent*

		Les Hauts du Château	Art & Loire	Landeronde	Emile Duboys d'Angers	Le Havre Ligérien	Les Ligériennes
Provenance	Domicile	18	34	14	16	20	<b>102</b>
	Autres EHPAD	7	19	3	5	9	<b>43</b>
	Famille	3	0	3	3	0	<b>9</b>
	Foyer Logement	3	1	5	3	5	<b>17</b>
	CHU Angers	7	13	5	4	2	<b>31</b>
	Autres établissements hospitaliers	34	29	16	11	23	<b>113</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>96</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>315</b>
Origine géographique	Communes du Canton de Chalennes sur Loire	23	43	16	9	6	<b>97</b>
	Communes du Canton de Saint Florent le Vieil	12	3	0	1	37	<b>53</b>
	Autres communes du département 49	30	46	24	29	10	<b>139</b>
	Département 44	4	1	1	1	1	<b>8</b>
	Départements extérieurs	3	3	5	2	5	<b>18</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>96</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>315</b>
	<i>Dont communes d'implantation</i>	<i>Champtocé-sur-loire</i> 13 18%	<i>Saint-Georges-Sur-Loire</i> 15 16%	<i>La Possonnière</i> 13 28%	<i>Savennières</i> 6 14%	<i>Montjean-Sur-Loire</i> 22 37%	<i>TOTAL</i> 69 22%

Les origines géographiques des résidents confirment que les Résidences Les Ligériennes sont bien identifiées sur le territoire.

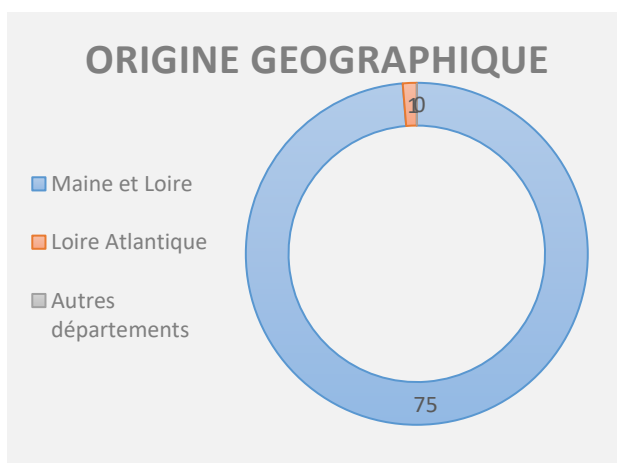
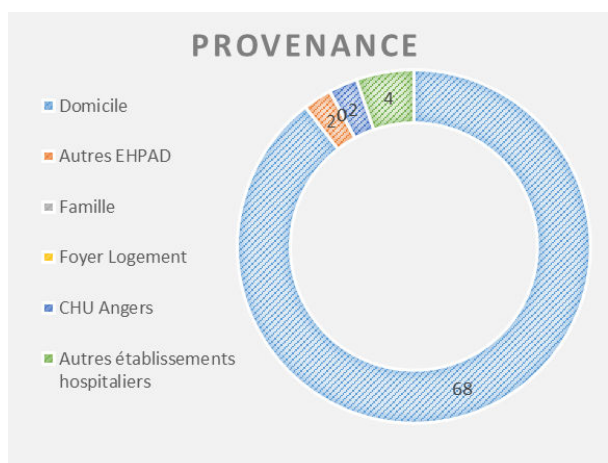
*Communes du canton de Chalennes sur Loire* : Bécon-les-Granits, Chalennes-sur-Loire, Champtocé-sur-Loire, Chaudefonds-sur-Layon, La Cornuaille, Denée, Ingrandes-Le Fresne sur Loire, Le Louroux-Béconnais, La Possonnière, La Pouëze, Rochefort-sur-Loire, Saint-Aubin-de-Luigné, Saint-Augustin-des-Bois, Saint-Georges-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Sigismond, Villemoisan

*Communes du canton de St Florent le Vieil* : Beausse, Botz en Mauges, Bourgneuf en mauges, La chapelle St Florent, Marillais, Mesnil en vallée, Montjean sur Loire, Saint Laurent de la Plaine, Saint Laurent du Mottay, La Pommeraye



## Hébergement temporaire :

HEBERGEMENT TEMPORAIRE		Art & Loire
Provenance	Domicile	68
	Autres EHPAD	2
	Famille	0
	Foyer Logement	0
	CHU Angers	2
	Autres établissements hospitaliers	4
	<b>TOTAL</b>	<b>76</b>
Origine géographique	Communes du Canton de Chalonnes sur Loire	34
	Communes du Canton de Saint Florent le Vieil	13
	Autres communes du département 49	28
	Département 44	1
	Départements extérieurs	0
	<b>TOTAL</b>	<b>76</b>



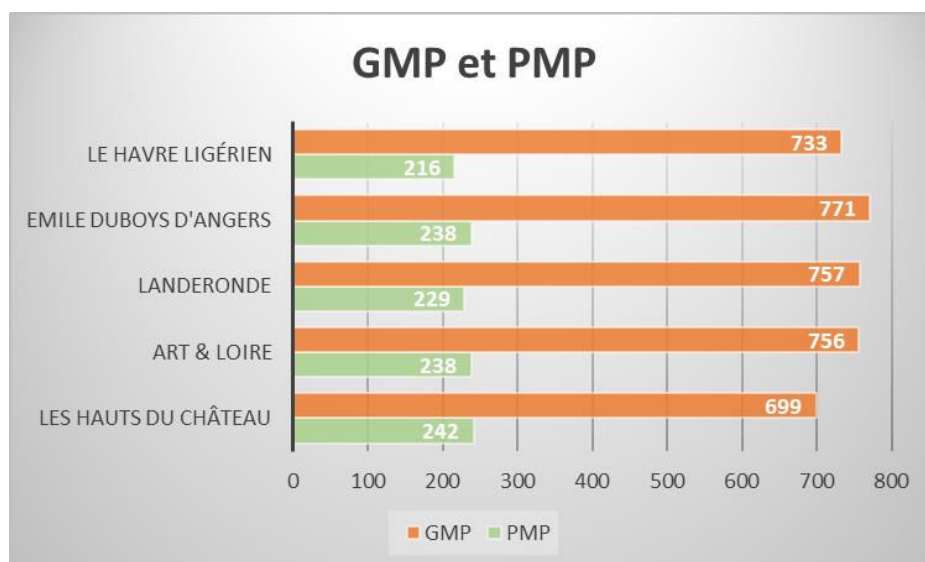
**Accueil de jour :**

ACCUEIL DE JOUR		Art & Loire
Origine géographique	Communes du Canton de Chalonnes sur Loire	21
	Communes du Canton de Saint Florent le Vieil	1
	Autres communes du département 49	15
	Département 44	0
	Départements extérieurs	0
	<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

**Indicateur n° 7 : Le GMP/PMP**

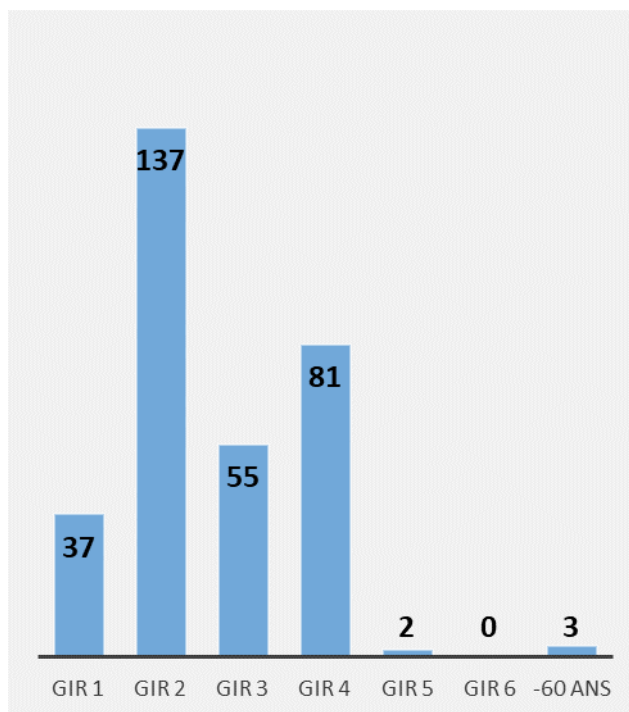
*En janvier et février 2020* les coupe PATHOS et GMP ont été réalisées au sein des Résidences Les Ligériennes. Voici les scores obtenus :

	PMP	GMP	Année de validation
Les Hauts du Château	242	699	2018
Art & Loire	238	756	2020
Landeronde	229	757	2020
Emile Duboys d'Angers	238	771	2020
Le Havre Ligérien	216	733	2020



**Indicateur n° 8 : Nombre de résidents par GIR au 31 décembre 2022**

HEBERGEMENT PERMANENT AU 31 DECEMBRE	Les Hauts du Château	Art & Loire	Landeronde	Emile Duboys d'Angers	Le Havre Ligérien	Les Ligériennes
GIR 1	2	15	4	7	9	<b>37</b>
GIR 2	43	29	21	18	26	<b>137</b>
GIR 3	11	17	12	6	9	<b>55</b>
GIR 4	15	34	8	11	13	<b>81</b>
GIR 5	1	0	1	0	0	<b>2</b>
GIR 6	0	0	0	0	0	<b>0</b>
<b>SOUS-TOTAL HEBERGEMENT</b>	<b>72</b>	<b>95</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>57</b>	<b>312</b>
-60 ans	0	1	0	0	2	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>72</b>	<b>96</b>	<b>46</b>	<b>42</b>	<b>59</b>	<b>315</b>



## Indicateur n° 9 : Nombre de journées facturées pour l'année 2022

### Hébergement permanent

HEBERGEMENT PERMANENT	Les Hauts du Château		Art & Loire		Landeronde		Emile Duboys d'Angers		Le Havre Ligérien		Les Ligériennes	
	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents
GIR 1	1 887	8	5 957	22	1 440	4	3 411	10	4 815	19	17 510	63
GIR 2	16 264	59	12 432	43	7 787	24	6 161	24	8 745	34	51 389	184
GIR 3	3 827	17	5 502	20	4 498	15	2 487	10	3 864	18	20 178	80
GIR 4	4 710	16	11 251	37	2 917	10	2 980	12	3 561	15	25 419	90
GIR 5	259	2	-	-	364	1	-	-	-	-	623	3
GIR 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL HEBERGEMENT PERMANENT</b>	<b>26 947</b>	<b>102</b>	<b>35 142</b>	<b>122</b>	<b>17 006</b>	<b>54</b>	<b>15 039</b>	<b>56</b>	<b>20 985</b>	<b>86</b>	<b>115 119</b>	<b>420</b>
Hors séjour (Réservation et Maintien de chambre)	198	44	162	36	82	14	81	21	228	42	751	157
-60 ans	-	-	365	1	-	-	157	1	573	2	1 095	4
<b>TOTAL</b>	<b>27 145</b>	<b>102</b>	<b>35 669</b>	<b>123</b>	<b>17 088</b>	<b>54</b>	<b>15 277</b>	<b>57</b>	<b>21 786</b>	<b>88</b>	<b>116 965</b>	<b>424</b>

JOURNEES REALISEES	Les Hauts du Château		Art & Loire		Landeronde		Emile Duboys d'Angers		Le Havre Ligérien		Les Ligériennes	
	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents
HEBERGEMENT PERMANENT	26 747	102	34 912	122	16 812	54	14 885	56	20 856	86	114 212	420
HEBERGEMENT PERMANENT -60 ANS	-	-	364	1	-	-	157	1	552	2	1 073	4
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	-	-	1 601	80	-	-	-	-	-	-	1 601	80
HEBERGEMENT TEMPORAIRE -60 ANS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACCUEIL DE JOUR	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
ACCUEIL DE JOUR -60 ANS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL JOURNEES DE PRESENCE</b>	<b>26 747</b>	<b>102</b>	<b>36 877</b>	<b>203</b>	<b>16 812</b>	<b>54</b>	<b>15 042</b>	<b>57</b>	<b>21 408</b>	<b>88</b>	<b>116 886</b>	<b>504</b>
HOSPITALISATION -30 JOURS	81	-	138	-	40	-	35	-	104	-	398	-
HOSPITALISATION +30 JOURS	119	-	98	-	154	-	119	-	46	-	536	-
DECES	64	-	86	-	25	-	24	-	94	-	293	-
RESERVATION	127	-	52	-	46	-	46	-	122	-	393	-
PREAVIS	-	-	42	-	11	-	11	-	12	-	76	-
CONGES	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7	-
<b>TOTAL JOURNEES HORS SEJOUR</b>	<b>398</b>	<b>-</b>	<b>416</b>	<b>-</b>	<b>276</b>	<b>-</b>	<b>235</b>	<b>-</b>	<b>378</b>	<b>-</b>	<b>1 703</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL DE JOURNEES REALISEES</b>	<b>27 145</b>	<b>102</b>	<b>37 293</b>	<b>203</b>	<b>17 088</b>	<b>54</b>	<b>15 277</b>	<b>57</b>	<b>21 786</b>	<b>88</b>	<b>118 589</b>	<b>504</b>

Attention le nombre de jours par GIR correspond au nombre de résidents présents au cours de l'année, on y ajoute les entrées et sorties. Le GIR est calculé par le personnel soignant à chaque entrée et revalorisé une fois par an pour la facturation du mois de janvier.

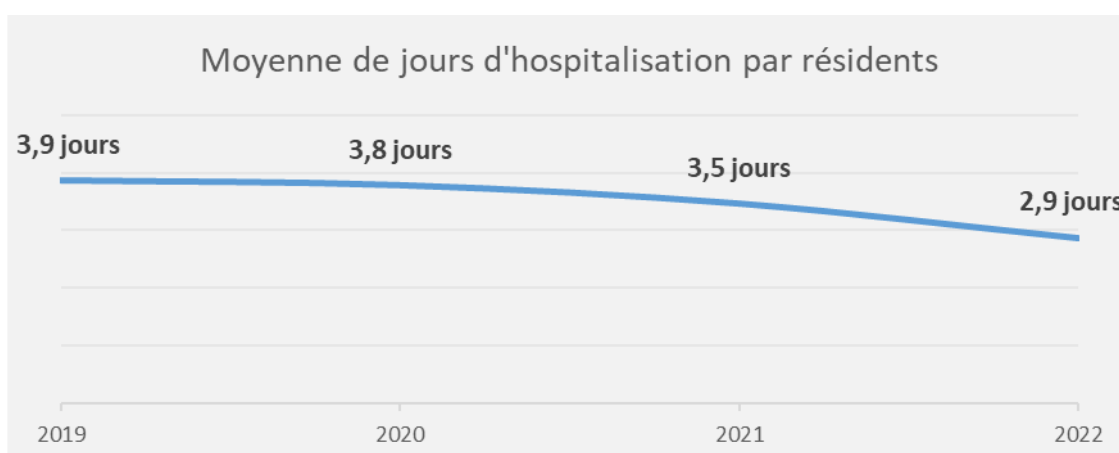


*Hébergement temporaire :*

HEBERGEMENT PERMANENT	Art & Loire	
	Journées	Séjours
GIR 1	156	5
GIR 2	535	27
GIR 3	435	25
GIR 4	475	23
GIR 5	-	-
GIR 6	-	-
<b>SOUS-TOTAL HEBERGEMENT PERMANENT</b>	<b>1 601</b>	<b>80</b>
Hors séjour (Réservation et Maintien de chambre)	3	2
Hospitalisation + Absence pour congés	20	4
- 60 ans	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>1 624</b>	<b>80</b>

**Indicateur n° 10 : Comparatif du nombre de journées d'hospitalisation sur 3 ans**

	2019	2020	2021	2022
Les Hauts du Château			153	200
Art & Loire	271	487	498	231
Landeronde	378	221	199	194
Emile Duboys d'Angers	114	72	139	154
Le Havre Ligérien	194	157	130	150
<b>Les Ligériennes</b>	<b>957</b>	<b>937</b>	<b>1 119</b>	<b>929</b>



Les motifs principaux de recours en urgence sont les chutes dans près d'un tiers des cas et une décompensation cardio-pulmonaire. L'alerte est donnée principalement par les infirmières et les aides-soignantes.

**Indicateur n° 11 : Nombre de journées réalisées au 31 décembre 2022**

	HEBERGEMENT PERMANENT	Les Hauts du Château	Art & Loire	Landeronde	Emile Dubouys d'Angers	Le Havre Ligérien	Les Ligériennes
	Nombre de places autorisées	75	99	47	42	60	323
	Nombre de journées réalisables/an/résident	27 375	36 135	17 155	15 330	21 900	117 895
	Nombre de journées prévues à l'EPRD	27 238	35 952	17 068	15 252	21 789	117 299
	Taux d'occupation prévisionnel	99,50%	99,49%	99,49%	99,49%	99,49%	99,49%
+60 ans	Hébergement permanent	26 747	34 912	16 812	14 885	20 856	114 212
	Hospitalisation - 30 jours	81	132	40	35	83	371
	Hospitalisation + 30 jours	119	98	154	119	46	536
	Maintien de la chambre après décès	64	84	25	24	94	291
	Réservation chambre	127	51	46	46	122	392
	Congés	-	27	11	11	12	61
	Préavis	7	-	-	-	-	7
<b>JOURNEES REALISEES + 60 ans</b>	<b>27 145</b>	<b>35 304</b>	<b>17 088</b>	<b>15 120</b>	<b>21 213</b>	<b>115 870</b>	
-60 ans	Hébergement permanent	-	364	-	157	552	1 073
	Hospitalisation - 30 jours	-	1	-	-	21	22
	Hospitalisation + 30 jours	-	-	-	-	-	-
	Maintien de la chambre après décès	-	-	-	-	-	-
	Réservation chambre	-	-	-	-	-	-
	Congés	-	-	-	-	-	-
	Préavis	-	-	-	-	-	-
<b>JOURNEES REALISEES - 60 ans</b>	<b>-</b>	<b>365</b>	<b>-</b>	<b>157</b>	<b>573</b>	<b>1 095</b>	
<b>JOURNEES REALISEES EN 2022</b>	<b>27 145</b>	<b>35 669</b>	<b>17 088</b>	<b>15 277</b>	<b>21 786</b>	<b>116 965</b>	
<b>ECART DE REALISATION PAR RAPPORT AUX JOURNEES REALISABLES</b>	<b>- 230</b>	<b>- 466</b>	<b>- 67</b>	<b>- 53</b>	<b>- 114</b>	<b>- 930</b>	
<b>ECART DE REALISATION PAR RAPPORT AUX JOURNEES PREVISIONNELLES</b>	<b>- 99</b>	<b>- 283</b>	<b>- 20</b>	<b>- 25</b>	<b>- 3</b>	<b>- 334</b>	
<b>Taux d'activité % par rapport au nombre de journées réalisables</b>	<b>99,16%</b>	<b>98,71%</b>	<b>99,61%</b>	<b>99,65%</b>	<b>99,48%</b>	<b>99,21%</b>	
<b>Taux d'activité % par rapport au nombre de journées prévisionnelles</b>	<b>99,66%</b>	<b>99,21%</b>	<b>100,12%</b>	<b>100,16%</b>	<b>99,99%</b>	<b>99,72%</b>	
<b>Durée Moyenne de séjour</b>	<b>3 ans 0 mois 4 jours</b>	<b>4 ans 2 mois 4 jours</b>	<b>2 ans 11 mois 5 jours</b>	<b>4 ans 4 mois 23 jours</b>	<b>3 ans 7 mois 1 jours</b>	<b>3 ans 7 mois 21 jours</b>	

Le taux d'activité est calculé comme suit :

Par rapport au nombre de journée réalisables	Par rapport au nombre de journée prévues au budget
Nombre de journées réalisées Nombre de journées réalisables (248 lits x 365 jours=9050jours)	Nombre de journées réalisées Nombre de journées prévues au budget 2019 (88354 jours)

L'activité au sein des Résidences Les Ligériennes est toujours aussi soutenue avec un taux d'activité de 99.21%.

HP	ANNEE 2022 - LES LIGERIENNES																							
	AIDES SOCIALE								PAYANTS								TOTAL							
	Maine et Loire		Loire Atlantique		Autres départements		Total		Maine et Loire		Loire Atlantique		Autres départements		Total		Maine et Loire		Loire Atlantique		Autres départements		Total	
	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées	Résidents	Journées
GIR 1	15	4 339	1	305	1	310	17	4 954	43	11 625	2	661	1	365	46	12 651	58	15 964	3	966	2	675	63	17 605
GIR 2	33	9 840	1	365	2	730	36	10 935	136	37 618	5	1 278	7	1 881	148	40 777	189	47 458	6	1 643	9	2 611	184	51 712
GIR 3	10	2 739	2	655	1	365	13	3 759	62	15 570	-	-	4	957	66	16 527	72	18 309	2	655	5	1 322	79	20 286
GIR 4	21	7 322	1	365	1	365	23	8 252	62	15 996	-	-	5	1 334	67	17 330	83	23 518	1	365	6	1 699	90	25 582
GIR 5	-	-	-	-	-	-	-	-	3	633	-	-	-	-	3	633	3	638	-	-	-	-	3	633
GIR 6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-60 ans	2	365	-	-	-	-	2	365	2	730	-	-	-	-	2	730	4	1 095	-	-	-	-	4	1 095
<b>TOTAL</b>	<b>81</b>	<b>24 805</b>	<b>5</b>	<b>1 690</b>	<b>5</b>	<b>1 770</b>	<b>91</b>	<b>28 265</b>	<b>308</b>	<b>82 172</b>	<b>7</b>	<b>1 939</b>	<b>17</b>	<b>4 537</b>	<b>332</b>	<b>88 648</b>	<b>389</b>	<b>106 977</b>	<b>12</b>	<b>3 629</b>	<b>22</b>	<b>6 307</b>	<b>423</b>	<b>116 913</b>

HEBERGEMENT TEMPORAIRE	Art & Loire	
	2021	2022
Nombre de places autorisés	6	6
Présents au 1er janvier	2	4
Nombre d'admissions au cours de l'année	74	76
Décès au sein de l'EHPAD	0	3
Sorties définitives dans l'année dont :	72	75
<i>Sorties par hospitalisation (dont décès survenus en milieu hospitalier)</i>	0	0
<i>Retour à domicile en milieu ordinaire avec ou sans accompagnement par un service médico-social</i>	57	57
<i>Sorties par réorientation vers un site des Ligériennes</i>	9	11
<i>Sorties par réorientation vers un autre établissement</i>	6	4
Présents au 31 décembre	4	5
TOTAL JOURNEES FACTUREES	1849	1624
JOURNEES REALISABLES	2190	2190
JOURNEES PREVISIONNELLES EPRD	2146	2125
ECART DE JOURNEES PAR RAPPORT AUX JOURNEES REALISABLES	-341	-566
TAUX D'OCCUPATION PAR RAPPORT AUX JOURNEES REALISABLES	84,43%	74,16%
Nombre de séjours dont :	76	80
<i>Hospitalisation de l'aidant</i>		6
<i>Répit de l'aidant</i>		49
<i>Vacances de l'aidant</i>		11
<i>Convalescence après hospitalisation</i>		3
<i>Attente d'un hébergement permanent</i>		11
<i>Déménagement des aidants</i>		0
<i>Sorties hospitalisation crise sanitaire Covid-19 (libération lit sanitaire)</i>		0
Durée moyenne des séjours	1 mois 26 jours	0 mois 21 jours
Nombre de résidents accompagnés	45	47
Moyenne d'âge des résidents	83,42	83,21

On observe une baisse de l'activité de l'hébergement temporaire en 2022.

Cette baisse est due en partie à :

- Suspension des admissions du 3 janvier au 15 février 2022 à la suite d'un cluster COVID au sein de l'établissement ;
- Pas de réservation de la chambre de l'UPAD inoccupée au cours du premier trimestre 2022 ;
- Séjours plus courts en 2022 avec une durée moyenne de 21 jours au lieu de 1 mois et 26 jours en 2021

**Indicateur n° 12 : Synthèse et comparatif de l'activité sur deux années**

	Les Hauts du Château		Art & Loire		Landeronde		Emile Dubois d'Angers		Le Havre Ligérien		Les Ligériennes	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Journées réalisables	27 375	27 375	36 135	36 135	17 155	17 155	15 330	15 330	21 900	21 900	117 895	117 895
Journées prévues à l'EPRD	26 992	27 238	35 412	35 952	16 812	17 068	15 023	15 252	21 462	21 789	115 701	117 299
Journées réalisées hébergement +60 ans	27 094	27 145	34 549	35 304	16 893	17 088	15 105	15 120	21 380	21 213	115 021	115 870
Journées réalisées hébergement -60 ans	33	-	993	365	-	-	171	157	365	573	1 562	1 095
<b>TOTAL JOURNEES REALISEES HP</b>	<b>27 127</b>	<b>27 145</b>	<b>35 542</b>	<b>35 669</b>	<b>16 893</b>	<b>17 088</b>	<b>15 276</b>	<b>15 277</b>	<b>21 745</b>	<b>21 786</b>	<b>116 583</b>	<b>116 965</b>
<b>Taux d'occupation</b>	<b>99,09%</b>	<b>99,16%</b>	<b>98,36%</b>	<b>98,71%</b>	<b>98,47%</b>	<b>99,61%</b>	<b>99,65%</b>	<b>99,65%</b>	<b>99,29%</b>	<b>99,48%</b>	<b>98,89%</b>	<b>99,21%</b>

(\*)Le taux d'activité comprend l'hébergement temporaire et permanent y compris journées hors séjours (réservations de chambre + maintien chambre après décès) + hospitalisations + congés



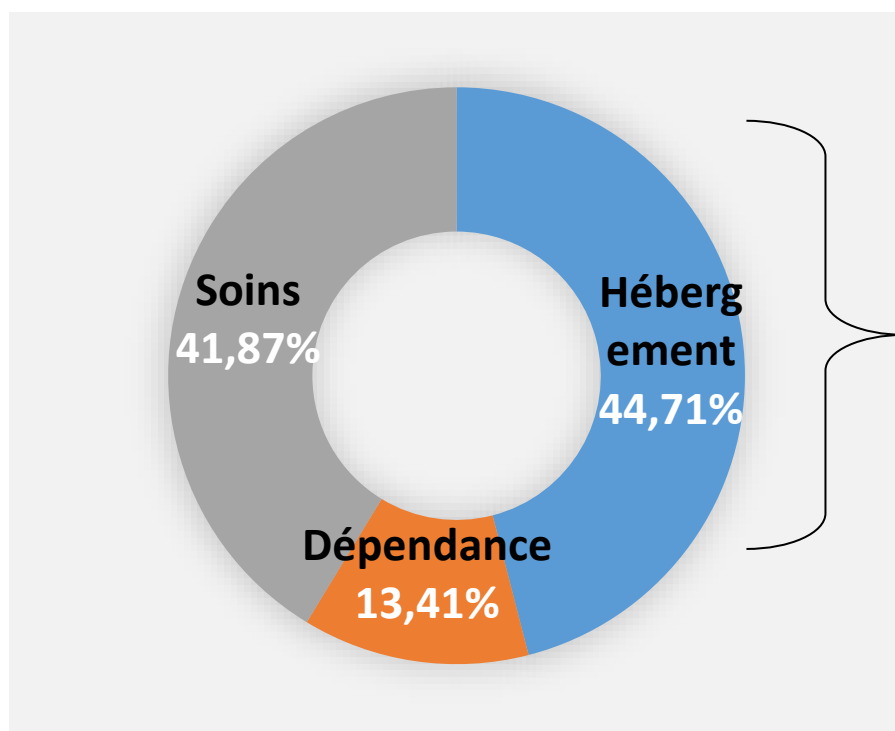
**Indicateur n° 13 : Les produits issus de la tarification**

Les ressources d'un établissement dépendent notamment de la tarification de trois prestations (art. L.314-2 et R.314 -158 du CASF).

*Le tarif « hébergement » représente la fourniture du gîte et du couvert non lié à l'état de dépendance du résident (art. R.314-159 du CASF). Il est entièrement à la charge du résident ou de sa famille, déduction faite, éventuellement, de l'APL. Dans les établissements habilités à l'aide sociale, le conseil départemental, sous condition de ressources, peut prendre à sa charge ce tarif. Dans ce cas, il récupère 90 % des revenus de la personne âgée et peut faire un recours sur succession.*

*Le tarif « dépendance » recouvre le matériel, l'assistance et la surveillance nécessaires à l'accueil de la personne dans le cadre de sa perte d'autonomie (art. R.314-160 du CASF). Il est financé en partie par le conseil départemental, sous la forme d'une dotation globale versée à l'établissement. Reste à la charge du résident, quels que soient ses revenus, une part du tarif appelée ticket modérateur. Celui-ci correspond au tarif « dépendance » des personnes les moins dépendantes (GIR 5 et 6) [art. R.232 -19 du CASF].*

*Le tarif « soins » prend en compte les prestations médicales et paramédicales (art. R.314-161 du CASF). Il est entièrement pris en charge par l'assurance maladie.*



Montant issu des produits de la tarification en 2022 :  
**17 805 025.69 €**

**Indicateur n° 14 : Prix de journée 2022**
**Hébergement permanent et temporaire**

LES LIGERIENNES	2020	2021	2022	Augmentation 2022/2021
HEBERGEMENT	61,00 €	61,47 €	62,14 €	0,67 €
GIR 1 et 2	21,48 €	21,91 €	21,72 €	-
GIR 3 et 4	13,63 €	13,90 €	13,79 €	-
GIR 5 et 6	5,78 €	5,90 €	5,85 €	-
HEBERGEMENT + GIR 5 et 6	66,78 €	67,37 €	67,99 €	0,62 €

**+ 0,92 %**

LES HAUTS DU CHÂTEAU	2020	2021	2022	Augmentation 2022/2021
HEBERGEMENT	63,93 €	63,93 €	64,14 €	0,21 €
GIR 1 et 2	22,08 €	22,26 €	21,42 €	-
GIR 3 et 4	14,01 €	14,13 €	13,59 €	-
GIR 5 et 6	5,94 €	5,99 €	5,77 €	-
HEBERGEMENT + GIR 5 et 6	69,87 €	69,92 €	69,91 €	0,01 €

**-0,01 %**

LES LIGERIENNES	2020	2021	2022	Augmentation 2022/2021
HEBERGEMENT TEMPORAIRE	66,00 €	66,50 €	67,55 €	1,05 €
GIR 1 et 2	21,48 €	21,91 €	21,72 €	-
GIR 3 et 4	13,63 €	13,90 €	13,79 €	-
GIR 5 et 6	5,78 €	5,90 €	5,85 €	-
HEBERGEMENT + GIR 5 et 6	71,78 €	72,40 €	73,40 €	1,00 €

**+ 1,38 %**
**Accueil de jour :**

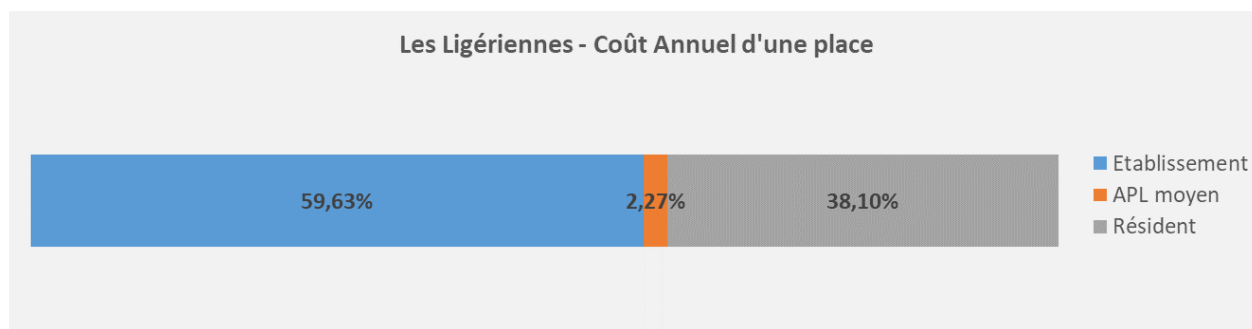
LES LIGERIENNES	2020	2021	2022	Augmentation 2022/2021
Accueil de Jour	49,08 €	49,08 €	50,21 €	1,13 €
Accueil de Jour	49,08 €	49,08 €	50,21 €	1,13 €

**2,3 %**
**Indicateur n° 15 : Coût annuel d'une place pour l'établissement**

 Montant total des dépenses 2022 : **20 353 822.55€**/ 329 lits = 61 865.72 €/résident

### Indicateur n° 16 : Coût annuel pour un résident en comptant l'APL

LES LIGÉRIENNES 2022	Coût annuel d'une place	Participation du résident	APL moyen	Etablissement
	61 865,72 €	38,10%	2,27%	59,63%
		23 569,27 €	1 406,84 €	36 889,62 €



### Indicateur n° 17 : Allocation pour le logement

Les personnes âgées qui vivent en établissement peuvent percevoir une aide au logement. Les aides au logement sont des aides financières destinées à réduire la dépense de logement.

Il existe deux aides au logement susceptibles d'être versées aux personnes âgées en établissement :

- l'APL (aide personnalisée au logement),
- l'ALS (allocation de logement sociale).

Ces deux aides ne sont pas cumulables.

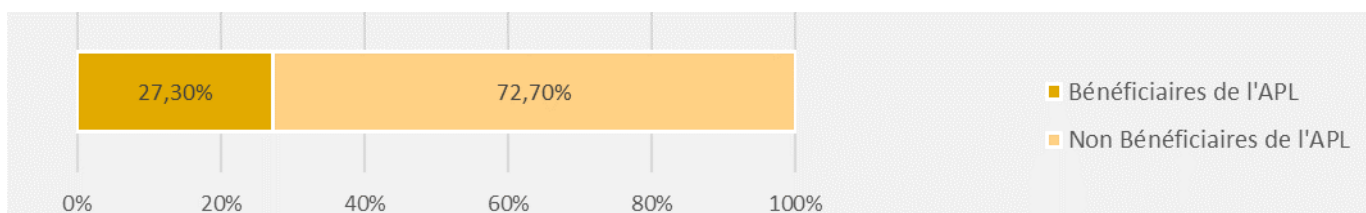
L'APL (aide personnalisée au logement) est versée uniquement si l'établissement est conventionné.

L'ALS (allocation de logement sociale) est versée dans les autres cas.

Les résidences Landeronde et Emile Duboys d'Angers ne bénéficient pas des APL.

		Nombre de Résidents bénéficiaires de l'APL au 31 décembre				
		Bénéficiaires			Résidents présents	% de bénéficiaires APL
		Aide sociale	Payant	TOTAL		
Les Hauts du Château	CAF	14	7	21	72	29,17%
	MSA	0	0	0		
	TOTAL	14	7	21		
	%	66,67%	33,33%			
Art & Loire	CAF	11	14	25	96	36,46%
	MSA	1	9	10		
	TOTAL	12	23	35		
	%	34,29%	65,71%			
Le Havre Ligérien	CAF	9	13	22	59	50,85%
	MSA	4	4	8		
	TOTAL	13	17	30		
	%	43,33%	56,67%			
Les Ligériennes	CAF	34	34	68	315	27,30%
	MSA	5	13	18		
	TOTAL	39	47	86		
	%	45,35%	54,65%			

Les Ligériennes	Aide sociale		Payant		TOTAL	
	Résidents	Montant	Résidents	Montant	Résidents	Montant
CAF	43	77 253,00 €	49	63 404,00 €	92	140 657,00 €
MSA	7	6 454,00 €	19	18 895,60 €	26	25 349,60 €
<b>TOTAL APL</b>	<b>50</b>	<b>83 707,00 €</b>	<b>68</b>	<b>82 299,60 €</b>	<b>118</b>	<b>166 006,60 €</b>
Montant APL CAF moyen		1 796,58 €		1 293,96 €		1 528,88
Montant APL MSA moyen		922,00 €		994,51 €		974,98
<b>APL MOYEN</b>		<b>1 674,14 €</b>		<b>1 210,29 €</b>		<b>1 406,84</b>



## CHAPITRE 2

### DEMARCHE HUMANITUDE POLITIQUE QUALITE & SECURITE DES SOINS

## PRÉAMBULE

L'année 2022 a été marquée par la fusion administrative au 1<sup>er</sup> janvier de la Résidence *Les Hauts du Château* avec les Résidences *Les Ligériennes*, finalisant l'intégration des acteurs de Champtocé dans l'organisation, les projets et les instances de l'établissement.

Concernant les démarches d'amélioration de la qualité du service rendu et de la prévention et la gestion des risques, la fusion s'est traduite par un renforcement de l'équipe QGDR, avec distinction d'un pôle qualité et d'un pôle gestion des risques, et des missions élargies au niveau de la communication interne et externe.

Le présent rapport aborde les grandes actions menées sur ces trois pôles, à l'exception ou en complément d'activités mentionnées dans d'autres rapports annuels d'activité, à savoir :

- le rapport annuel du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui décrit le fonctionnement de l'instance au cours de l'année et les actions engagées par et/ou avec ses membres pour favoriser le respect des droits et l'expression des usagers ;
- le rapport annuel du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) recensant les actions de prévention et de gestion des risques professionnels ;
- le rapport annuel de l'Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH) recensant les actions en lien avec la maîtrise du risque infectieux.



## I – FONCTIONNEMENT DES GROUPES « HQGDR » EN 2022

Plusieurs comités liés aux démarches d'amélioration de la qualité et de la gestion des risques existent au sein des Résidences *Les Ligériennes* :

- le comité de pilotage qualité et gestion des risques (CoPil QGDR) a été remis en place début 2022 afin de rendre au CoPil Humanitude son rôle initial. Il rassemble deux fois par an l'équipe de direction, l'ensemble des responsables de service et l'équipe QGDR afin de faire un point sur les projets en cours. Il est garant du suivi du plan d'actions pluriannuel et de la mise en œuvre de l'évaluation HAS des ESSMS ;
- le comité de pilotage Humanitude (CoPil H) fixe les thématiques de travail et les objectifs annuels en matière d'Humanitude et de bienveillance. Il rassemble deux fois par an la directrice adjointe en charge de la qualité et de la gestion des risques, les médecins coordonnateurs, le cadre supérieur de santé, les cadres de santé, une représentante des psychologues, une représentante des ergothérapeutes, des personnels soignants des cinq sites, un représentant des animateurs et la responsable du pôle qualité afin de suivre les actions pilotées par les GR Humanitude ;
- les Groupes Ressources (GR) Humanitude (un par site) veillent à la mise en œuvre sur le terrain des actions permettant d'atteindre les objectifs fixés par le CoPil H. Ils se réunissent quatre à cinq fois par an et déploient si besoin des groupes actions (GA) ;
- les comités opérationnels thématiques comme le Comité de lutte contre la douleur (CLUD) ou le Comité de liaison alimentation nutrition (CLAN, rebaptisé ÉON pour Équipe Opérationnelle Nutrition en 2022) réunissent des professionnels référents et acteurs dans leurs domaines d'intervention ou des thématiques liées.
- le comité NETSoins qui rassemble le cadre supérieur de santé, l'équipe QGDR, la responsable du pôle administratif et les cadres de santé en lien avec le projet ESMS Numérique de l'ARS et le développement des outils numériques dans les établissements médico-sociaux. L'objectif de ce comité est de développer et de paramétrer le logiciel Netsoins en formant les professionnels aux bonnes pratiques d'utilisation (*définition des profils et droits d'accès, alimentation des dossiers des résidents, mise en place de messagerie sécurisée, mise en place de la télémedecine...*).

Se sont tenues en 2022 les réunions suivantes :

Groupe / Objet	Nb de rencontres	Participation
CoPil QGDR	2 réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 18/01/2022 : 15 invités, 14 présents (93 %)</li> <li>● 21/06/2022 : 17 invités, 11 présents (65 %)</li> </ul>
CoPil HQ	2 réunions	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 23/03/2021 : 26 invités, 21 présents (81 %)</li> <li>● 27/09/2022 : 27 invités, 19 présents (82 %)</li> </ul>
GR Humanitude	3 5 3 5 4	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Champtocé/Loire : 6 à 10 participants par réunion</li> <li>● La Possonnière : 6 à 8 participants par réunion</li> <li>● Montjean/Loire : 6 à 9 participants par réunion</li> <li>● Savennières : 6 à 7 participants par réunion</li> <li>● St Georges/Loire : 7 à 10 participants par réunion</li> </ul>
CLAN / ÉON	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 10/05/2022 : 21 invités, 20 présents (95 %)</li> </ul>
Comité NETSoins	1 réunion	<ul style="list-style-type: none"> <li>● 24/11/2022 : Réunion avec les cadres de santé.</li> </ul>

La réunion du CLUD prévue en 2022 s'est finalement tenue le 10/02/2023.

Outre les rencontres de ces comités, des groupes de travail permanents ou temporaires se rencontrent en fonction des besoins et des projets.

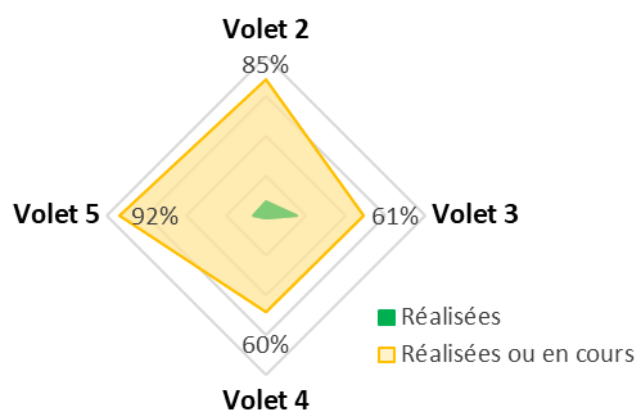
Une commission de coordination gériatrique commune avec le Centre Hospitalier de Chalonnes sur Loire s'est tenue le 5 juillet 2022 à la Résidence *Art&Loire*.

## II – SUIVI DU PLAN D' ACTIONS 2021-2025

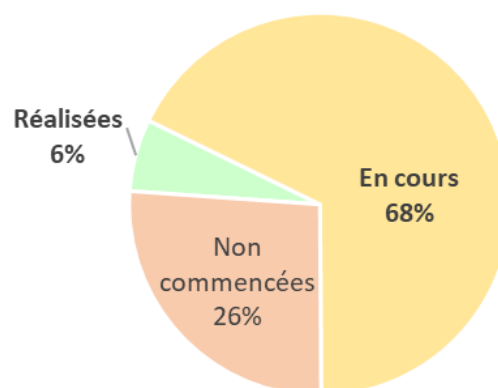
Le plan d'amélioration continue de la qualité (PAQ) 2021-2025 est basé principalement sur les fiches actions du Projet d'Établissement (PE), lesquelles incluent la totalité des actions décidées à l'issue des Évaluations Internes de 2017 et 2018. Ce plan est depuis 2022 totalement intégré à la plateforme BlueKanGo. Le tableau ci-après reprend les états des actions saisies sur la plateforme (hors actions propres au Document Unique) :

Volet du PE	Nb de fiches actions	Réalisées	En cours	Non commencées	Annulées
2 - Orientations stratégiques, Développement Durable, Système d'Information	48	4	37	7	-
3 - Politique Qualité & Gestion des Risques	31	6	19	5	1
4 - Projet de vie, d'accompagnement & de soins	126	2	76	48	-
5 - Projet social	25	2	23	0	-
<b>Totaux :</b>	<b>230</b>	<b>14</b>	<b>165</b>	<b>60</b>	<b>1</b>

Taux d'actions réalisées ou en cours par volet :



Répartition des actions par état :



## III – PRINCIPAUX THÈMES TRAVAILLÉS EN 2022

Les tableaux ci-dessous reprennent les actions principales finalisées, réalisées ou commencées au cours de l'année, sans nécessairement de participation des comités HQGDR ou de l'équipe qualité gestion des risques.

AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU	
<b>Amélioration des conditions d'accueil</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Poursuite du projet de reconstruction des lits de Savennières sur le site <i>Art&amp;Loire</i> : dépôt du permis de construire, lancement des appels d'offre...</li> </ul>
<b>Admission des nouveaux résidents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Révision du contrat de séjour, du règlement de fonctionnement et des annexes liées.</li> </ul>
<b>Droits et expression des usagers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renouvellement du Conseil de la Vie Sociale et actions de communication liées (<i>cf. rapport d'activité du CVS</i>).</li> <li>Réalisation d'enquêtes de satisfaction auprès des résidents et des familles (<i>cf. partie VI « Politique d'évaluation &amp; Indicateurs »</i>).</li> <li>Nominations de référents pour le respect de la laïcité (droits des résidents et des professionnels).</li> </ul>

<b>AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DU SERVICE RENDU</b>	
<b>Projet de vie, accompagnement et soins</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des travaux des GR Humanitude (<i>cf. partie IV du présent rapport</i>).</li> <li>• Poursuite du travail de préparation des ateliers de sensibilisation à la philosophie Humanitude avec un objectif de mise en œuvre sur le site de Montjean sur Loire au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.</li> <li>• Test de casques de réalité virtuelle (<i>cf. tableau ci-après ligne « Projet social »</i>).</li> </ul>
<b>Développement durable</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite des travaux engagés sur la mise en œuvre de la loi ÉGALIM en restauration (projet ACEP 49 « Sens et papilles »).</li> <li>• Poursuite des actions en faveur de l'optimisation des consommations et de la maîtrise des rejets et des déchets en restauration, lingerie, hôtellerie...</li> </ul>

<b>PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES</b>	
<b>Gestion des Risques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des évènements indésirables : suivi tout au long de l'année des EI et clôture en lien avec les cadres de santé.</li> <li>• Organisation et mise en place d'un escape game sur le thème de la gestion des risques et de la communication en équipe en lien avec la responsable QGDR du CHCA.</li> <li>• Mise en ligne sur le logiciel BlueKanGo d'un module de suivi des analyses microbiologiques du laboratoire (lingeries, cuisine et hôtelleries).</li> <li>• Collaboration avec la MSP Bords de Loire pour la réalisation d'ateliers de sensibilisation et d'information concernant la vaccination antigrippale.</li> </ul>
<b>Gestion de crise &amp; Plan Bleu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• COVID-19 :             <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi et déclaration des épisodes épidémiologiques.</li> <li>- Suivi des campagnes de vaccination Covid-19 en lien avec les cadres de santé.</li> </ul> </li> <li>• Mise à jour du Plan Bleu pour l'année 2022.</li> </ul>
<b>Projet social et amélioration de la qualité de vie au travail des professionnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du dialogue social : mise en place de rencontres entre la direction et les syndicats (4 effectives en 2022 : le 25/01, 31/05, 20/09 et 15/11) et tenue de réunions intersites.</li> <li>• Élections des nouveaux représentants des personnels (élections nationales).</li> <li>• Nomination d'un référent pour le respect de l'Égalité Femmes Hommes.</li> <li>• Planification et organisation des visites d'Évaluation des Risques Professionnels (ERP) au second semestre 2022 en lien avec le C.H.S.C.T.</li> <li>• Intégration du D.U.E.R.P. dans le logiciel BlueKanGo et suivi du plan d'actions associé.</li> <li>• Édition 2023 du Mois pour Moi : un mois dédié au bien-être des professionnels.</li> <li>• Participation en lien avec l'équipe de direction et la cadre supérieure de santé à l'appel à projet de l'ARS concernant le Centre de Ressources Territoriale en septembre 2022 (en attente d'un retour de l'ARS).</li> <li>• Test de casques de réalité virtuelle pour les professionnels et les résidents sur l'ensemble des sites au troisième trimestre 2022.</li> </ul>

<b>COMMUNICATION &amp; SYSTÈMES D'INFORMATION</b>	
<b>Communication interne et externe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réseaux sociaux : reprise du compte Facebook et création d'un compte LinkedIn pour les Résidences <i>Les Ligériennes</i>. Alimentation et publications régulières réalisées tout au long de l'année.</li> <li>• Poursuite du développement du nouveau site Internet des <i>Ligériennes</i>, en lien avec le prestataire (mise en ligne effective en février 2023) et actualisation des fiches et plaquettes de présentation des résidences (création pour la fiche de Champtocé).</li> </ul>

COMMUNICATION & SYSTÈMES D'INFORMATION	
<b>Communication interne et externe (suite)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Pérennisation du journal des professionnels : édition trimestriel du « Le Petit Ligérien » en collaboration avec M. BREMOND, service comptabilité.</li> <li>● Création d'un journal semestriel destiné aux familles « Le Petit Ligérien, version familles ».</li> <li>● Réalisation d'un film de présentation des Résidences <i>Les Ligériennes</i>.</li> <li>● Actions de communication tout au long de l'année : carte de visites, cartes de vœux, invitations à des évènements, sollicitation et organisation Semi-Marathon La Pommeraye...</li> <li>● Projet d'accueillir une alternante en communication : démarrage des recherches et réalisation d'entretien non concluant en lien avec l'hôpital de Chalonnes.</li> </ul>
<b>Systèmes d'information</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Poursuite du déploiement du logiciel BlueKanGo :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- intégration et formation des agents de Champtocé/Loire,</li> <li>- intégration et formation de nouveaux agents sur tous les sites au fil de l'année,</li> <li>- création et déploiement des modules d'interventions techniques et de demandes de dépannage informatique, favorisant l'usage de la plateforme par l'ensemble des personnels.</li> </ul> </li> </ul> <p>Au 31/12/2022, 291 comptes utilisateurs étaient actifs (hors absences longues), dont 268 agents formés soit 91 %.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Lancement effectif du travail de mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (R.G.D.P.) par une élève directrice, en lien avec le responsable informatique (désigné comme DPO) : tableaux récapitulatifs des données recueillies, traitées et leurs utilisations (poursuite au 1<sup>er</sup> trimestre 2023).</li> </ul>

**Bilan documentaire (données extraites de la plateforme BlueKanGo) :**

	Documents créés en 2022 :			Documents modifiés en 2022 :			Totaux
	Règlement intérieur Procédure Mode opératoire	Listes Formulaires Enregistrements	Autres documents qualité	Règlement intérieur Procédure Mode opératoire	Listes Formulaires Enregistrements	Autres documents qualité	
<b>ACC</b>	-	3	-	3	21	-	<b>27</b>
<b>ADM</b>	-	1	-	-	2	-	<b>3</b>
<b>BLA</b>	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>
<b>GRH</b>	-	7	4 fiches de poste	1	6	22 fiches de poste 22 fiches d'évaluation	<b>62</b>
<b>HOT</b>	-	4	-	-	1	-	<b>5</b>
<b>MED</b>	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>
<b>MRI</b>	-	2	-	1	2	-	<b>5</b>
<b>PGR</b>	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>
<b>QUA</b>	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>
<b>RES</b>	-	-	-	-	2	-	<b>2</b>
<b>SOI</b>	-	-	-	-	1	-	<b>1</b>
<b>Totaux</b>	-	<b>17</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>39</b>	<b>44</b>	<b>109</b>

## IV – ACTIONS DES GROUPES RESSOURCES HUMANITUDE

Les thématiques de travail 2022 ont été choisies en réunion du CoPil Humanitude du 28 septembre 2021 et confirmées en séance du 1<sup>er</sup> mars 2022. Elles se déclinent en trois grands objectifs :

- ⇒ **Poursuivre le travail engagé depuis 2020 sur les indicateurs Humanitude & Qualité.**
  - Partager les travaux réalisés au sein des GR et de mettre en œuvre le recueil harmonisé des indicateurs.
  - Poursuivre la mise en place du comité « NETSoins » visant à optimiser le paramétrage du logiciel de soins et harmoniser les modalités de saisies des données sur l'ensemble des sites.
- ⇒ **Poursuivre les travaux engagés depuis 2019 autour de la communication positive et la transmission de la philosophie Humanitude.**
  - Mener une réflexion sur les moyens de faciliter les échanges et le développement des outils de communication numériques (exemple : vidéos présentant les métiers de chacun).
  - Poursuivre les travaux autour de la transmission adaptée des informations aux nouveaux résidents, aux nouveaux personnels et aux stagiaires.
  - Former au moins un nouvel IDE à la « Référence Humanitude ».
- ⇒ **Engager les actions inscrites au Projet d'Établissement pour les thématiques retenues lors du CoPil du 28/09/2021, à savoir :**
  - **GR Champtocé** : CONNAITRE ET S'ADAPTER POUR UN ACCOMPAGNEMENT PLUS PERSONNALISÉ
  - **GR La Possonnière** : VALORISER L'ACCUEIL POUR FACILITER LE CONSENTEMENT
  - **GR Montjean** : DÉFENDRE L'INTIMITÉ ET LA SINGULARITÉ
  - **GR Savennières** : ENTRETENIR LES LIENS EXTÉRIEURS ET IMPLIQUER LES PROCHEs
  - **GR St Georges** : PERMETTRE AUX RÉSIDENTS D'ALLER ET VENIR LIBREMENT

Les représentants des groupes ressources ont énoncé lors des réunions du CoPil Humanitude du 27 septembre 2022 et du 28 février 2023 les actions réalisées ou lancées en 2022 :

<b>Ensemble des sites</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Travail sur les trombinoscopes des équipes à l'attention des résidents et des familles (affichés à l'entrée ou dans les couloirs), terminés ou en cours selon les sites.</li> <li>● Poursuite du travail engagé sur les indicateurs, partage des définitions et recueils (partiel ou total selon les sites).</li> <li>● Sensibilisation des personnels à la philosophie Humanitude, dont nouveaux arrivants.</li> <li>● Lancement de l'intégration des toilettes évaluatives sur NETSoins, freiné par des problématiques liées au logiciel.</li> </ul>
<b>Champtocé/L.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Communication autour de l'Humanitude : définition, campagne d'affichage, découverte des outils des <i>Ligériennes</i> (livret, triptyque).</li> <li>● Réflexion sur le respect du sommeil et la pertinence du passage la nuit.</li> <li>● Création d'une affiche et d'une carte de bienvenue pour les nouveaux arrivants.</li> <li>● Définition du contenu du bilan gériatrique d'entrée standardisé.</li> <li>● Intervention de la référente Humanitude auprès des IDE sur le thème des toilettes évaluatives.</li> </ul>
<b>La Possonnière</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Projet en cours de réaménagement et décoration de la salle de restaurant des résidents, des petits salons et de la salle des familles.</li> <li>● Audit des CAP<sup>1</sup> ouverts dans NETSoins : définition respectée et fermeture.</li> </ul>
<b>Montjean/L.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● « Toc Toc » : réalisation d'un audit, nouvelles affiches sur toutes les portes des chambres, préparation d'ateliers de sensibilisation pour une mise en œuvre en 2023.</li> <li>● Réflexion en cours pour rendre certains espaces plus conviviaux.</li> <li>● Rencontres intergénérationnelles et accueil de nouveaux bénévoles.</li> <li>● Réflexion sur la pertinence de mettre en place la sectorisation.</li> </ul>

<sup>1</sup> Comportements d'agitation pathologique.

<b>Savennières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparation de l'organisation d'un « café des familles » : enquête de pertinence adressée aux familles, création de maquette d'affiche et d'invitation, choix d'une date en 2023.</li> <li>• Organisation d'une intervention de France Alzheimer (prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2023 sur le site <i>Art&amp;Loire</i>).</li> <li>• Travail en cours sur la traçabilité des contentions.</li> </ul>
<b>St Georges/L.</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Poursuite du travail engagé sur les CAP.</li> <li>• Actions sur le « Toc Toc » : sensibilisation, audit.</li> <li>• Réflexion sur la liberté d'aller et venir : pertinence des digicodes au PASA, à l'entrée de la résidence, sur les portes des salles de restaurant des résidents ? Difficultés d'ouvrir certaines portes pour les résidents en fauteuil ou avec déambulateur.</li> <li>• Rédaction en cours d'un projet de service UPAD proposant des sorties hebdomadaires.</li> </ul>

## V – PARTICIPATION AUX RÉSEAUX LOCAUX ET DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES

L'établissement est membre de l'ACEP 49. Dans ce cadre des professionnels participent à des rencontres en réseau inter-établissement dans le but de partager leurs connaissances, expériences et outils.

Dans ce cadre, les responsables du pôle qualité et du pôle gestion des risques ont :

- représenté les Résidences *Les Ligériennes* aux 5 rencontres tenues par le réseau des responsables qualité et gestion des risques (4 plénières et 1 dédiée à la communication), dont la directrice adjointe aux ressources humaines, à la qualité, la gestion des risques et la communication a par ailleurs pris la référence ;
- participé à une formation de 21 heures sur les bonnes pratiques d'hygiène en blanchisserie et la démarche RABC.

L'équipe QGDR a également suivi plusieurs webinaires tout au long de l'année 2022 :

- nouveau dispositif d'évaluation des ESSMS : 1 webinaire par la HAS, 1 webinaire par l'AFNOR, 1 journée focus organisée par le CNEH ;
- « minutes qualité » du réseau QualiRel Santé : 6 sessions suivies en 2022, sur la bientraitance, les projets d'accompagnement, la maîtrise du risque infectieux, le circuit du médicament...

## VI – POLITIQUE D'ÉVALUATION & INDICATEURS

AUDITS ET AUTO-ÉVALUATIONS RÉALISÉS EN 2022	
<b>Préparation évaluation ESSMS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un groupe de travail a été mis en place au 2<sup>nd</sup> semestre 2022 afin de réaliser un état des lieux sur la base du nouveau référentiel HAS. Trois rencontres se sont tenues et les axes de travail prioritaires ont été définis.</li> </ul>
<b>Humanitude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférer partie IV « Actions des groupes ressources Humanitude ».</li> </ul>
<b>Précautions standard</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des audits ont été réalisés par les référents hygiène. Les détails sont consignés dans le rapport d'activité de l'EOH.</li> </ul>

ENQUÊTES RÉALISÉES EN 2022	
<b>À l'attention des résidents</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une enquête de satisfaction globale a été réalisée au 2<sup>nd</sup> semestre 2022, auprès des résidents des cinq EHPAD. 125 questionnaires ont été renseignés, soit un taux de retour de 63 %. Les 37 % de non-répondants incluent les résidents n'ayant pas les capacités cognitives suffisantes. Le bilan complet de l'enquête a été présenté en CVS. La synthèse des résultats a été affichée dans les résidences, diffusée par mail aux référents familiaux et publiée sur le site Internet et la plateforme BlueKanGo.</li> <li>• L'enquête continue « Accueil » n'a pas été reconduite en 2022.</li> </ul>



**ENQUÊTES RÉALISÉES EN 2022**
**À l'attention des familles et proches**

- Une enquête de satisfaction globale a été envoyée en septembre 2022 à tous les référents familiaux des résidents. 57 questionnaires ont été renseignés, soit un taux de retour de 17 %. Le bilan complet de l'enquête a été présenté en CVS. La synthèse des résultats a été affichée dans les résidences, diffusée par mail aux référents familiaux et publiée sur le site Internet et la plateforme BlueKanGo.
- L'enquête « Décès » est adressée depuis 2014 au référent familial, ou à défaut un proche connu, 4 à 8 semaines après le décès d'un résident. Le tableau reprend les taux de réponses « oui » **cumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2022** :

	CH <sup>1</sup>	LP <sup>1-2</sup>	MTJ	Sav	SG
Souhaits du résident recueillis	100 %	50 %	87 %	92 %	95 %
Souhaits du résident respectés	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Souhaits des proches recueillis	100 %	33 %	90 %	100 %	92 %
Souhaits des proches respectés	100 %	100 %	94 %	100 %	100 %
Douleur physique du résident prise en compte	100 %	100 %	95 %	100 %	93 %
Souffrance psychique du résident prise en compte	100 %	100 %	94 %	100 %	95 %
Souffrance psychique des proches prise en compte	100 %	33 %	75 %	100 %	93 %
Satisfaits des conditions d'accueil et matérielles	100 %	67 %	100 %	100 %	98 %
<b>Globalement satisfaits de l'accompagnement de fin de vie</b>	<b>100 %</b>	<b>33 %</b>	<b>90 %</b>	<b>100 %</b>	<b>93 %</b>
Nombre de retours	<b>2</b>	<b>3</b>	20	15	43
Taux de retour (nb retours/nb décès)	<b>7 %</b>	<b>8 %</b>	39 %	50 %	65 %

<sup>1</sup> Le nombre total de retours ne permet pas de prendre en compte de manière pertinente les résultats. Il s'agit de la première année de diffusion de l'enquête pour le site de Champocé.

<sup>2</sup> Aucun retour en 2022 pour le site de La Possonnière.

**À l'attention des professionnels**

- **Baromètre QVT** : Une enquête de satisfaction sur la qualité de vie au travail des professionnels a été réalisée au 2<sup>nd</sup> semestre 2022. Les résultats ont fait l'objet d'un rapport et d'une affiche. Les résultats ont également été présentés en C.H.S.C.T. (cf. rapport d'activité C.H.S.C.T.).
- **MSP Bords de Loire – Vaccination antigrippale** : Les professionnels de la MSP ont proposé aux professionnels des résidences Les Ligériennes et de l'hôpital de Chalonnes de participer à des réunions d'information autour de la vaccination antigrippale organisées en septembre et octobre. Suite à ces ateliers, une enquête a été mise en ligne sur BlueKanGo afin d'avoir un retour des agents ayant participé ou non aux ateliers et obtenir leur avis (cf. Rapport d'activité E.O.H.).
- **Mois bien-être** : Suite à l'édition 2022 du Mois pour Moi, le mois dédié au bien-être des professionnels, une enquête de satisfaction a été communiquée aux professionnels afin d'avoir leurs retours sur l'organisation et les modalités de participation aux ateliers (cf. Rapport d'activité C.H.S.C.T.).
- **Enquête continue « Accueil » à l'attention des personnels** : 1 seul questionnaire a été renvoyé au service qualité en 2022, ce qui porte le nombre de retours à 18 sur les 3 dernières années, trop peu pour une analyse pertinente. La pertinence de maintenir cette enquête est à réévaluer. Le questionnaire devra le cas échéant être revu lors de la prochaine révision de la procédure d'accueil d'un nouvel agent.

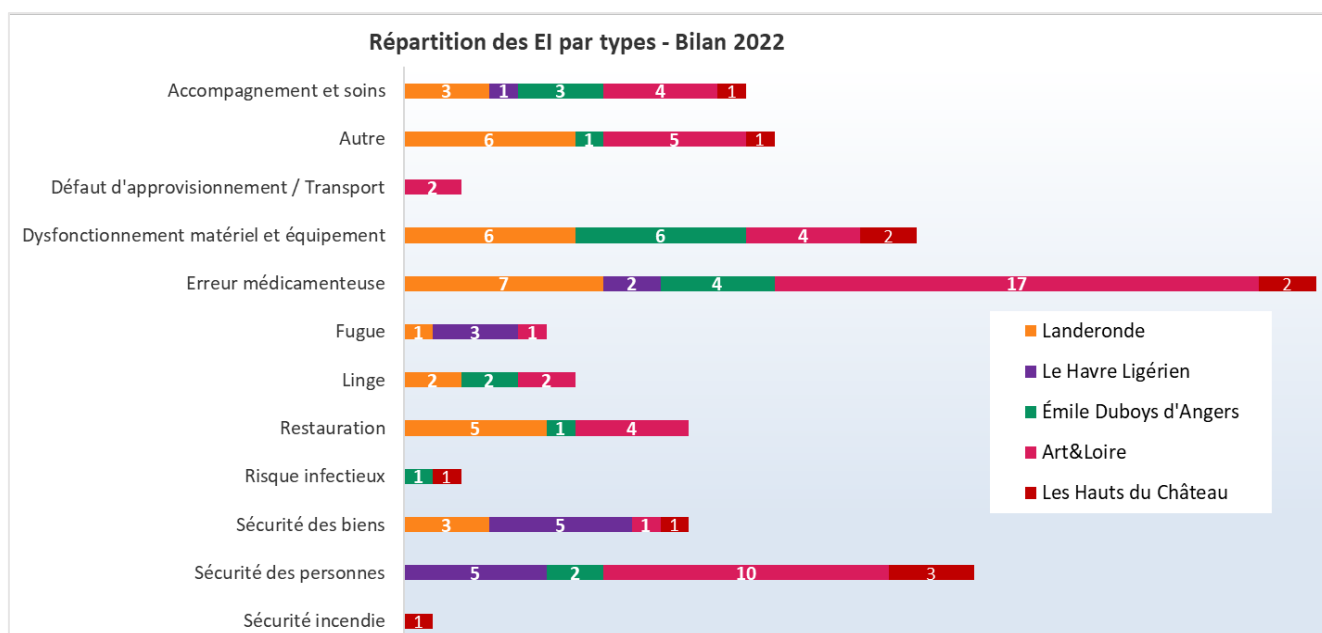
INDICATEURS RENSEIGNÉS EN 2022	
<b>Enquête ANAP</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'enquête ANAP 2022 sur les données de 2021 a été validée le 1<sup>er</sup> juin 2022 (1 saisie pour les 5 sites) avec un taux de remplissage de 100 %.</li> </ul>
<b>Enquête Flash ARS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le renseignement de l'enquête Flash 2022 sur les données de 2021 (1 saisie par site géographique) a été lancé fin novembre 2022. La campagne a été clôturée en janvier 2023 avec un taux de remplissage de 99 %.</li> </ul>
<b>Humanitude</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les groupes ressources Humanitude ont travaillé sur l'enregistrement et le recueil de 5 indicateurs choisis en CoPil H (cf. partie IV).</li> </ul>
<b>Maitrise du risque infectieux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les indicateurs qualité relatifs à la maitrise du risque infectieux ainsi que les actions associées sont à retrouver dans le rapport annuel de l'EOH.</li> </ul>

## VII – ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES SIGNALÉS EN 2022

Les événements indésirables (EI) sont les dysfonctionnements ou les faits perturbateurs **ayant fait l'objet d'un signalement tracé** par les personnels.

En 2022, les professionnels ont pu déclarer les EI via le module du logiciel BlueKanGo (possible depuis le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et formation des nouveaux agents de Champocé/L. depuis janvier 2022).

	Les Hauts du Château	Landeronde	Le Havre Ligérien	É. Duboys d'Angers	Art&Loire	Ligériennes
Nombre d'EI signalés sur l'année 2021 :	20	28	27	15	63	153
Nombre d'EI signalés au 1 <sup>er</sup> semestre 2022 - Période 01/01 au 30/06/2022 :	2	16	3	11	25	57
Nombre d'EI signalés au 2 <sup>nd</sup> semestre 2022 - Période 01/07 au 31/12/2022 :	10	17	13	9	25	74
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>33</b>	<b>16</b>	<b>20</b>	<b>50</b>	<b>131</b>
<b>EI en lien avec les conditions de travail :</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>	<b>25</b>
Nombre d'EIG ayant fait l'objet d'une déclaration externe :	0	0	0	0	0	0
Nombre d'EI ayant fait l'objet d'un CREX :	0	0	0	0	0	0
Nombre d'EI ayant entraîné une analyse tracée et des actions correctives :	11	29	12	15	7	63
Taux d'EI signalés ayant entraîné une analyse tracée sur l'année :	92%	88%	75%	75%	14%	85%





Le module de signalement d'EI via le logiciel NETSoins a été désactivé début 2022. De ce fait, les déclarations se font uniquement via la plateforme BlueKanGo.

Les comportements inadéquats des résidents regroupent les violences physiques et/ou verbales envers les personnels et/ou les autres résidents ainsi que les actes d'irrespect de la vie en collectivité. Les comportements inadéquats des familles regroupent les violences verbales envers les personnels ainsi que l'irrespect des règles et/ou des autres familles et résidents (collectivité, gestes barrières).

Les EI classés en « Autres » concernaient majoritairement des déclarations non complètes qui pouvaient concerner un item spécifique mais qui n'a pas été coché. Les EI concernent par exemple des chutes de résidents ou professionnels, des actes d'agressivité entre résidents, des problématiques RH ou des dysfonctionnements de matériels.

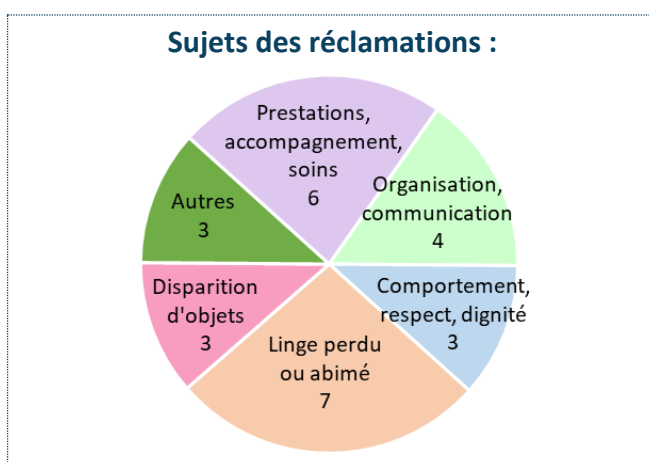
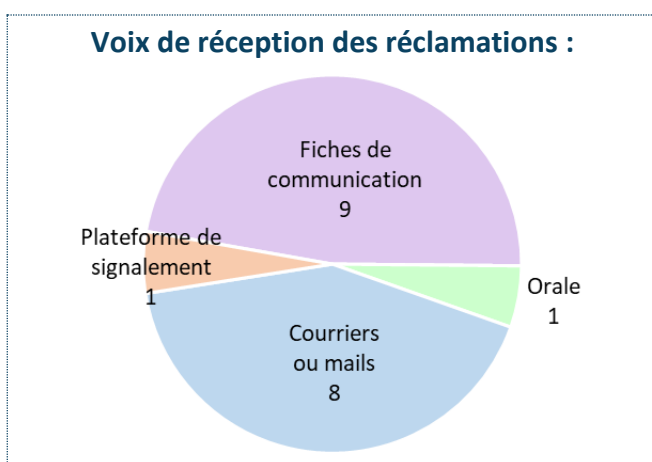
## VIII – RÉCLAMATIONS ENREGISTRÉES EN 2022

Les réclamations enregistrées sont majoritairement des réclamations écrites (fiches de communication, mails et courriers envoyés à l'équipe de direction). Les plaintes formulées oralement auprès des cadres de santé et traitées directement avec les plaignants sont prises en compte en tant que réclamations uniquement si un litige persiste à l'issue des échanges.

Un module « Réclamations » a été créé début 2022 sur la plateforme BlueKanGo. Il permet de consigner les éléments constitutifs d'un registre des réclamations (dates, motifs, réponses apportées, avis éventuels du CVS) et de calculer le délai de réponse (ou a minima d'accusé de réception).

	Les Hauts du Château	Landeronde	Le Havre Ligérien	É. Duboys d'Angers	Art&Loire	Ligériennes
Nombre de réclamations en 2021 :	3	5	2	0	3	13
Nombre de réclamations en 2022 :	4	5	4	3	3	19
- dont émises par des résidents	0	1	3	2	0	6
Taux de réponses connues <sup>2</sup> (entrevues ou réponses écrites) :	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %
Délai moyen de réponse :	16 jours	1 jours	4 jours	2 jours	4 jours	5,6 jours

Le délai moyen de réponse pour la Résidence *Les Hauts du Château* a été fortement impacté par un dépôt sur une plateforme de signalement sans réclamation écrite auprès de l'établissement, qui n'a eu connaissance de ce signalement que 37 jours plus tard, entraînant une réponse à 45 jours de l'émission de la plainte.



Les « autres » réclamations concernent la vie sociale, la restauration, une demande d'interdiction de visite. Cette dernière émanant d'un proche et non de la personne hébergée, elle a fait l'objet d'une fin de non-recevoir.

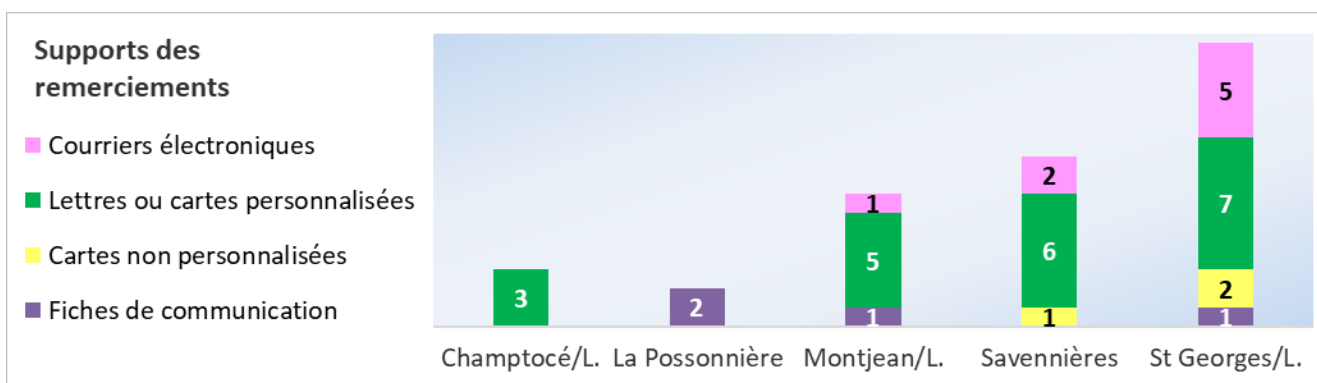
Outre les réclamations, 3 fiches de communication présentant des suggestions ont fait l'objet de réponses écrites.

<sup>2</sup> Ne sont prises en compte dans le calcul que les réclamations dont l'émetteur s'est identifié.

## IX – REMERCIEMENTS TRANSMIS EN 2022

Les remerciements comptés sont ceux transmis au service qualité, ils ne sont donc pas exhaustifs. Les cartes envoyées par les proches sont portées à la connaissance des équipes lors de leur réception (affichage en salle de soins ou salle de pause).

	Les Hauts du Château	Landeronde	Le Havre Ligérien	É. Duboys d'Angers	Art&Loire	Ligériennes
<i>Remerciements écrits transmis en 2021 :</i>	8	6	0	11	16	41
<b>Remerciements écrits transmis au service qualité en 2022 :</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>15</b>	<b>36</b>



Il est à noter qu'une absence de remerciements dans le tableau ci-dessus n'est pas significative : les modalités de transmission au service qualité ne sont pas harmonisées et peuvent donc être impactées par les départs des personnels assurant cette transmission. Ce dysfonctionnement est identifié mais aucune réflexion n'a encore débuté afin d'harmoniser les pratiques et les responsabilités dans le circuit des remerciements.

Les familles expriment aussi régulièrement leur reconnaissance à travers des cadeaux aux équipes : chocolats, friandises, fleurs...

## X – PROJETS POUR L'ANNÉE 2023

### ⇒ Amélioration continue de la qualité du service rendu et démarche Humanitude :

- Organiser le suivi du plan d'actions pluriannuel sur la plateforme BlueKanGo.
- Préparer l'Évaluation des ESSMS programmée au 1<sup>er</sup> semestre 2024 :
  - rédiger le cahier des charges en vue du choix de l'organisme ;
  - mettre en œuvre les actions retenues sur les thématiques prioritaires :
    - formaliser la politique de bientraitance et de prévention de la maltraitance (CVS, CoPil Humanitude) et sensibiliser les professionnels (jeu d'enquête « Où est M. Bertrand ? », ateliers Humanitude...),
    - mettre en place une commission éthique,
    - sensibiliser les professionnels aux droits des personnes accompagnées, harmoniser les modalités d'accueil et d'intégration de la personne,
    - poursuivre l'amélioration du paramétrage du logiciel NETSoins et la formation des professionnels afin de faciliter la mise en œuvre des projets personnalisés (comité Netsoins),
    - poursuivre le travail sur le circuit du médicament et renouveler l'audit sur tous les sites,
    - garantir la confidentialité et la sécurité des données, notamment médicales.

Les thématiques Humanitude retenues pour 2023 sont :

## LIBERTÉS & SINGULARITÉS

- Amender le Projet d'Établissement afin d'intégrer la fusion avec la Résidence *Les Hauts du Château*.
- Proposer une alternative à l'enquête « Accueil du nouveau résident » plus adaptée aux personnes ayant des troubles cognitifs.
- Mettre en place des sessions d'accueil pour les nouveaux professionnels et actualiser la procédure liée.
- Poursuivre le travail engagé par les agents formés au tutorat sur l'accueil des stagiaires.

### ⇒ Gestion des risques et qualité de vie au travail :

- Actualiser le Plan Bleu : intégrer le DARDE et réviser les procédures associées.
- Organiser une édition 2023 du Mois pour Moi (F3SCT).
- Poursuivre le suivi de la crise sanitaire Covid-19.
- Concrétiser l'achat du casque de réalité virtuelle en lien avec le financement PAI afin de proposer des moments de relaxation/bien-être aux professionnels.
- Poursuivre la mise en œuvre des actions liées à la maîtrise du risque infectieux en lien avec l'EOH (*cf. Rapport d'activité 2022 de l'EOH*).

### ⇒ Communication :

- Poursuivre les actions de communication : réalisation de films sur les EHPADs, interview des professionnels avec des ambassadeurs métiers, photos des sites, actions en lien avec l'égalité professionnelle Homme/Femme et Laïcité... en veillant au respect du droit à l'image des résidents et professionnels.
- Organiser un événement « Job Dating » afin de dynamiser le recrutement, faire découvrir nos services et ouvrir nos établissements sur l'extérieur.
- Poursuivre le développement des réseaux sociaux de l'établissement (Facebook, LinkedIn, Instagram ?) et sensibiliser les agents à leur utilisation.
- Mener une campagne photos par un prestataire externe. Photographier les établissements, les professionnels et les résidents afin d'alimenter le nouveau site internet et les réseaux sociaux des résidences.
- Recruter un alternant chargé de la communication afin de dynamiser les réseaux sociaux et accorder plus de temps au développement d'actions de communication permettant de valoriser les projets de nos EHPADs.

### ⇒ Systèmes d'information :

- Pérenniser et promouvoir l'utilisation de la plateforme BlueKanGo en développant de nouveaux outils (événements appréciables, carnets sanitaires de l'eau, demandes d'achats...).
- Poursuivre le projet « ESSMS Numérique » : déployer la télémédecine et la téléconsultation, mettre en place la messagerie de santé sécurisée.
- Poursuivre la mise en conformité avec le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD).

## **CHAPITRE 3**

### **RAPPORT SOCIAL UNIQUE**

Le Rapport Social Unique (RSU), régi par la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, précisée par le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique, constitue le nouveau document de référence présentant les données des Résidences Les Ligériennes.

Il compile les éléments habituellement présents dans le Bilan Social et dans le Bilan d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail.

Les données croisées utilisées pour le RSU seront les suivantes :

**Statut :**

- Titulaires et Stagiaires
- Contractuels permanents (CDI)
- Contractuels de remplacement
- Personnel médical

**Sexe :**

- Homme
- Femme

**Filières :**

- Administratifs
- Educatifs et sociaux
- Soignants
- Techniques et ouvriers

**Tranches d'âge :**

- Moins de 25 ans
- 25 à 40 ans
- 41 à 55 ans
- Plus de 55 ans

**Catégorie professionnelle A, B et C.**

- Les corps de la fonction publique hospitalière sont classés dans une catégorie hiérarchique en fonction de leur niveau de recrutement. Chaque corps regroupe des fonctionnaires soumis à un même ensemble de règles, appelé *statut particulier*: Ensemble des règles applicables en matière de recrutement, d'avancement, de promotion, de rémunération, etc., à tous les fonctionnaires membres d'un même corps ou cadre d'emplois, fixé par décret. Chaque fonctionnaire est titulaire, dans son corps, d'un grade et, dans ce grade, d'un échelon.

**1- L'EMPLOI**

- ⇒ BDS FPH 001-F Effectifs physiques et BDS FPH 001-F bis en équivalent temps plein au 31 décembre et BDS FPH 001-F ter effectifs en équivalent temps plein annuel gérés
- ⇒ BDS FPH 002-F Effectifs physiques et BDS FPH 002-F bis en équivalent temps plein au 31 décembre et BDS FPH 002-F ter effectifs en équivalent temps plein annuel rémunérés,
- ⇒ BDS FPH 003-O Effectifs physiques et BDS FPH 003-O bis en équivalent temps plein au 31 décembre et BDS FPH 003-O ter effectifs en équivalent temps plein annuel en fonction, ventilés selon les critères de répartition suivants

Les croisements suivants sont opérés : le statut de l'emploi, le grade, le sexe et la catégorie hiérarchique

Statut	TITULAIRES et STAGIAIRES en EFFECTIFS PHYSIQUES						TITULAIRES et STAGIAIRES en EFFECTIFS REMUNERES					
	A		B		C		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Personnels administratifs :</b>												
DIRECTEUR SAN&SOC-MEDSOC HC		3						3				
ATTACHE ADMINISTRATION HOSP.		1						1				
ADJ CADRE HOSP ClSup (2ème GRD)				2					1,914			
ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)			1	2				1	1,714			
ADJ.ADMINISTRATIF PRIN 2CI											1	
ADJ.ADMINISTRATIF											2,914	
<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3,628</b>	<b>0</b>	<b>3,914</b>
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>												
ANIMATEUR PRINC 2ème CL (2ème GRD)				1					1			
ANIMATEUR (1er GRD)			1	1				1	1			
<b>SOUS-TOTAL Personnels éducatifs et s</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels soignants :</b>												
INFIRMIER(E) CADR.SUP.SANTE PARAM		1						1				
INFIRMIER(E) CADR.SANTE PARAM	1	3					1	2,857				
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 2		3						2,771				
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1	4	14					4	13,46				
ERGOTHERAPEUTE CIN		1						1				
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE		1						1				
PSYCHOLOGUE CIN		1						0,857				
(C.ex21)INFIRMIER(E) CLSup				2					1,914			
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER. ClSup				27					25,3			
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER CI N			2	68				2	64,97			
A.S.H.Q Cl Sup											12	11,34
A.S.H.Q Cl Normale					2	34				2	32,43	
AES Principal						1					1	
AES					1	11				1	10,71	
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>5</b>	<b>24</b>	<b>2</b>	<b>97</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>5</b>	<b>22,95</b>	<b>2</b>	<b>92,18</b>	<b>3</b>	<b>55,48</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>												
TECHN SUP HOSP 2ème CL (2ème GRD)			1						1			
TECHNICIEN HOSP (1er GRD)			2						2			
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL					1						1	
OUVRIER PRINCIPAL 1CL					3	1				2,857	1	
OUVRIER PRINCIPAL 2CL					8	5				8	4,857	
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE					1	1				1	1	
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>12,86</b>	<b>6,857</b>
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>5</b>	<b>28</b>	<b>7</b>	<b>103</b>	<b>16</b>	<b>69</b>	<b>5</b>	<b>26,95</b>	<b>7</b>	<b>97,81</b>	<b>15,86</b>	<b>66,25</b>
<b>TOTAL CATEGORIE</b>	<b>33</b>		<b>110</b>		<b>85</b>		<b>31,95</b>		<b>104,81</b>		<b>82,11</b>	

Statut	CONTRACTUELS PERMANENTS en EFFECTIFS PHYSIQUES						CONTRACTUELS PERMANENTS en EFFECTIFS REMUNERES					
	A		B		C		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Personnels administratifs :</b>												
ADJ.ADMINISTRATIF						1						1
<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>												
ASSISTANT SOCIO EDUC 1er GRD				1				0,2				
<b>SOUS-TOTAL Personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels soignants :</b>												
DIETETICIEN CIN		1					0,6					
A.S.H.Q CI Normale						2						2
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>												
TECHN SUP HOSP 1ere CL (3ème GRD)				1				1				
TECHN SUP HOSP 2ème CL (2ème GRD)				1				1				
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0,6</b>	<b>0</b>	<b>2,2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL CATEGORIE</b>	<b>1</b>		<b>3</b>		<b>3</b>		<b>0,60</b>		<b>2,20</b>		<b>3,00</b>	

Statut	CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT en EFFECTIFS PHYSIQUES						CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT en EFFECTIFS REMUNERES					
	A		B		C		A		B		C	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
<b>Personnels administratifs :</b>												
ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)				1				1				
ADJ.ADMINISTRATIF						2						2
<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>												
ANIMATEUR (1er GRD)			1				1					
<b>SOUS-TOTAL Personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels soignants :</b>												
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1		1					1					
ERGOTHERAPEUTE CIN		1					0,5					
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER CI N			1	13			1	12,4				
A.S.H.Q CI Normale					5	36			5	35,6		
AES					1	2			1	2		
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>6</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>	<b>1</b>	<b>12,4</b>	<b>6</b>	<b>38</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>												
OUVRIER PRINCIPAL 1CL					1				1			
OUVRIER PRINCIPAL 2CL												
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE					1				1			
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>40</b>	<b>0</b>	<b>1,5</b>	<b>2</b>	<b>13,4</b>	<b>8</b>	<b>39,6</b>
<b>TOTAL CATEGORIE</b>	<b>2</b>		<b>16</b>		<b>48</b>		<b>1,50</b>		<b>15,40</b>		<b>47,60</b>	

Statut	PERSONNEL MEDICAL en EFFECTIFS PHYSIQUES					
	A		B		C	
	H	F	H	F	H	F
<b>Personnels Medicaux :</b>						
PRATICIEN HOSPITALIER	2					
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL CATEGORIE</b>	<b>2</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	

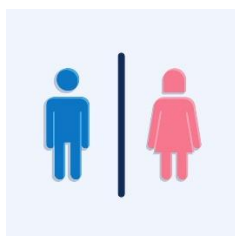
PERSONNEL MEDICAL en EFFECTIFS PHYSIQUES					
A		B		C	
H	F	H	F	H	F
0,73					
<b>0,73</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0,73</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	

*Effectifs physiques par genre, statut et sexe*

	Cat	Titulaires - stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels de remplacement	TOTAL
<b>Hommes</b>	A	5	0	0	<b>5</b>
	B	7	0	2	<b>9</b>
	C	16	0	8	<b>24</b>
<b>Total Hommes</b>		<b>28</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>38</b>
<b>Femmes</b>	A	28	1	2	<b>31</b>
	B	103	3	14	<b>120</b>
	C	69	3	40	<b>112</b>
<b>Total Femmes</b>		<b>200</b>	<b>7</b>	<b>56</b>	<b>263</b>
<b>TOTAL</b>		<b>228</b>	<b>7</b>	<b>66</b>	<b>301</b>

**38 Hommes**

12.62 % de l'effectif total


**263 Femmes**

87.35% de l'effectif total

Les évolutions par catégorie professionnelle sont les suivantes :

- ⇒ Direction : Il est à noter que les postes de direction sont mutualisés avec le Centre Hospitalier de la Corniche Angevine à hauteur de 1.00 ETP. Ce sont les Résidences Les Ligériennes qui supportent la dépense et qui par le biais d'une mise à disposition perçoivent les recettes correspondantes.
- ⇒ Administration : Au cours de l'année 2022, le service a eu recours à un remplacement d'un agent d'accueil à 100% pour une période de 9 mois pour un remplacement d'un congé maternité. L'équipe s'est étoffée avec l'arrivée des agents de la résidence les Hauts du Château soit :
  - 1 agent d'accueil à temps complet
  - 1 agent des RH à temps complet
  - 1 agent responsable des finances et achats à temps complet
  - 1 responsable du service qualité gestion des risques
- ⇒ Cuisine : Un responsable de cuisine et un second de cuisine encadre une équipe de 11 cuisiniers. L'équipe s'est étoffée avec l'arrivée des agents de la Résidence Les Hauts du Château en juin 2022.
- ⇒ Agent entretien / Atelier : l'effectif est stable. Un agent à temps partiel à 80%.



- ⇒ Lingerie : l'effectif est stable. L'établissement a eu recours à des CDD pour les remplacements de congés annuels et un arrêt pour maladie professionnelle et accident du travail pendant 6 mois.
- ⇒ Animation : depuis 2017 un renfort d'1 ETP est présent sur le site d'Art&Loire en CDD. Un remplacement sur le site de Saint Georges sur Loire et Montjean sur Loire est intervenu au cours de l'année pour le remplacement de 2 agents en congé longue maladie
- ⇒ Service social : depuis 2017, une assistante sociale à 20 % intervient sur les 4 sites. Elle intervient également sur la Résidence les Hauts du Château
- ⇒ Diététicienne : intervention d'une diététicienne à hauteur de 60 % sur les cinq structures.
- ⇒ Psychologue : une psychologue à temps plein titulaire intervient sur les sites de La Possonnière, Savennières et Saint Georges sur Loire. Une psychologue à 80% intervient sur les sites de Champtocé sur Loire et Montjean sur Loire
- ⇒ Agent des services hospitaliers :  
 Les Résidences Les Ligériennes ont eu recours à un certain nombre de CDD à hauteur de 35.60 ETP pour l'année. Ce recours couvre toutes les absences :
  - Maladie : accident du travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, maladie ordinaire, congé maternité ;
  - Complément des temps partiels thérapeutique ;
  - Formation : formation continue, études promotionnelles d'Aide-soignante, Assistant de soins en gérontologie...
  - Congés annuels
  - Complément des temps partiels
  - Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril recrutement de professionnels pour assurer le contrôle des PASS SANITAIRE tous les week-end, jours fériés et vacances.
  - Postes momentanément vacants
- ⇒ Aide-soignant/AMP :  
 Les Résidences Les Ligériennes ont eu recours à un certain nombre de CDD à hauteur de 12.40 ETP pour l'année. Ce recours couvre toutes les absences :
  - Maladie : accident du travail, maladie professionnelle, congé longue maladie, congé longue durée, maladie ordinaire, congé maternité ;
  - Formation : formation continue, études promotionnelles d'AS en formation d'IDE,
  - Congés annuels
  - Complément des temps partiels
  - Postes momentanément vacants
- ⇒ Infirmier (e) :  
 Les Résidences Les Ligériennes ont eu recours à un certain nombre de CDD à hauteur de 1.50 ETP pour l'année. Ce recours couvre toutes les absences :
  - Remplacement d'une IDE déployée sur un autre site pour une mission de fonction de cadre de santé
  - Congé maternité
- ⇒ Cadre de santé :
  - Un poste à 100% de cadre supérieur de santé pour les 5 sites
  - Un poste à 80% de cadre de santé pour le site de Montjean sur Loire
  - Un poste à 100% pour le site de Saint Georges sur Loire
  - Un poste à 80% pour les sites de La Possonnière et Savennières

- Un poste à 100% pour le site de Champtocé sur Loire

⇒ Ergothérapeute : deux postes pour les 5 sites répartis comme suit :

- Un poste à 100% pour les sites de Saint Georges sur Loire, Montjean sur Loire et Champtocé sur Loire
- Un poste à 50% pour les sites de Savennières et La Possonnière

⇒ Médecin coordonnateur :

- Un poste à 50% pour les sites de Savennières et La Possonnière
- Un poste à 20% pour le site de Montjean sur Loire
- Un poste à 20% sur le site de Saint Georges sur Loire
- Un médecin coordonnateur à hauteur de 20% intervient sur le site de Champtocé sur Loire par le biais d'une mise à disposition

⇒ *BDS FPH 004-O Nombre de contrats à durée déterminée transformés en contrats à durée indéterminée en application de l'article 9 de la loi n° 86-33 du 11 janvier 1986,*

Au 1<sup>er</sup> septembre 2022 :

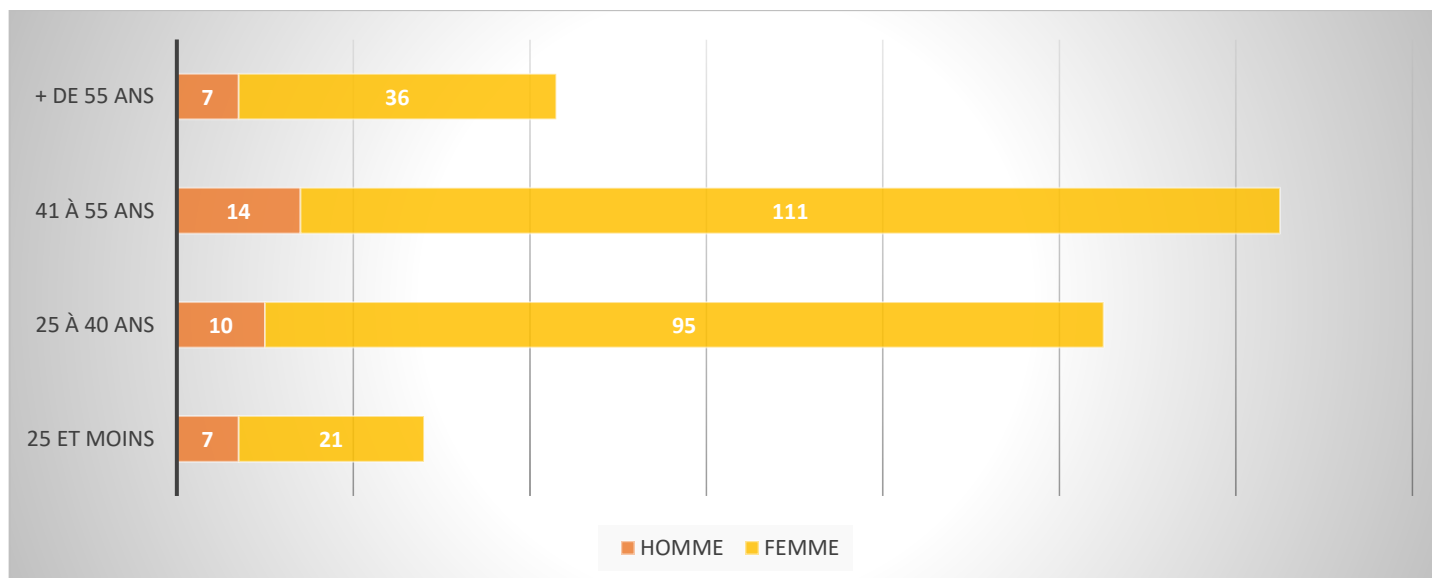
- 2 agents des services hospitaliers à temps complet ;
- 1 diététicienne à temps non complet à 60% ;

⇒ *BDS FPH 005-F Nombre de stagiaires de droit privé accueillis au cours de l'année.*

Formation initiale	ART&LOIRE	E.DUBOYS D'ANGERS	LANDERONDE	LE HAVRE LIGERIEN	LES HAUTS DU CHÂTEAU
BAC PRO ACCUEIL	1				
BAC PRO ASSAP-SAPAT	8		1	23	4
STAGE DE DECOUVERTE LYCEE					1
STAGE DE DECOUVERTE COLLEGE	1			4	2
IFSI	3	3	3		3
IFAS-IFSO	8	4	2	3	5
AUTRES FORMATIONS (Animation, etc...)	2	2	2		1
<b>TOTAL</b>	<b>23</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>30</b>	<b>15</b>

⇒ *BDS FPH 006-O Âge moyen et BDS FPH 006-O bis âge médian des effectifs d'agents en fonction sur emploi permanent au 31 décembre, par statut d'emploi, grade, et sexe :*

Emplois fonctionnels	HOMME		FEMME		ENSEMBLE	
	Nb	Age moyen	Nb	Age moyen	Nb	Age moyen
<b>Personnels administratifs :</b>						
DIRECTEUR SAN&SOC-MEDSOC HC			3	47,00	3	47,00
ATTACHE ADMINISTRATION HOSP.			1	44,00	1	44,00
ADJ CADRE HOSP CISup (2ème GRD)			2	56,00	2	56,00
ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)	1	34	3	44,00	4	39,00
ADJ.ADMINISTRATIF PRIN 2CI			1	33,00	1	33,00
ADJ.ADMINISTRATIF			6	40,00	6	40,00
<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>1</b>	<b>34,00</b>	<b>16</b>	<b>44,00</b>	<b>17</b>	<b>43,17</b>
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>						
ANIMATEUR PRINC 2ème CL (2ème GRD)			1	49	1	49
ANIMATEUR (1er GRD)	2	38,5	1	51	3	44,75
ASSISTANT SOCIO EDUC 1er GRD			1	59	1	59
<b>SOUS-TOTAL Personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>2</b>	<b>38,5</b>	<b>3</b>	<b>53</b>	<b>5</b>	<b>50,92</b>
<b>Personnels soignants :</b>						
INFIRMIER(E) CADR.SUP.SANTE PARAM			1	64	1	64
INFIRMIER(E) CADR.SANTE PARAM	1	55	3	45	4	50,00
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 2			2	48	2	48
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1	4	35	15	38	19	36,50
DIETETICIEN CIN			1	25	1	25
ERGOTHERAPEUTE CIN			2	28	2	28
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE			1	53	1	53
PSYCHOLOGUE CIN			1	30	1	30
(C.ex21)INFIRMIER(E) CLSup			2	57	2	57
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER. CISup			27	53	27	53
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER CI N	3	33	81	40	84	36,50
A.S.H.Q CI Sup			12	51	12	51
A.S.H.Q CI Normale	7	36	72	37	79	36,50
AES Principal			1	57	1	57
AES	2	27	13	40	15	33,50
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>17</b>	<b>37,20</b>	<b>234</b>	<b>44,40</b>	<b>251</b>	<b>43,93</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>						
TECHN SUP HOSP 1ere CL (3ème GRD)			1	47	1	47
TECHN SUP HOSP 2ème CL (2ème GRD)	1	48	1	25	2	36,50
TECHNICIEN HOSP (1er GRD)	2	54			2	54
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	1	51			1	51
OUVRIER PRINCIPAL 1CL	4	51	1	58	5	54,50
OUVRIER PRINCIPAL 2CL	8	43	6	50	14	46,50
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE	2	57	1	59	3	58,00
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>18</b>	<b>304</b>	<b>10</b>	<b>47,80</b>	<b>28</b>	<b>175,90</b>
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>38</b>	<b>103</b>	<b>263</b>	<b>47</b>	<b>301</b>	<b>78</b>



⇒ *BDS FPH 007-F Nombre de demandes d'autorisation d'exercice d'une activité accessoire présentées, par type d'activité d'accessoire exercée, décision et catégorie hiérarchique*

TYPE D'ACTIVITES ACCESSOIRES	NOMBRE D'AGENTS	CATEGORIE HIERARCHIQUE	DECISIONS
Vente de bien produits personnellement par l'agent	1	C	FAVORABLE
Conjoint collaborateur	1	C	FAVORABLE
Services à la personne	1	B	FAVORABLE
Vente à domicile	1	B	DEVAFORABLE

## 2- LE RECRUTEMENT

⇒ *BDS FPH 008-O Nombre d'agents fonctionnaires recrutés au cours de l'année, par voie de mutation, par grade, catégorie hiérarchique et sexe*

	Statut	TITULAIRES et STAGIAIRES en EFFECTIFS PHYSIQUES							
		Catégorie		Cat A		Cat B		Cat C	
		Sexe		H	F	H	F	H	F
Personnels administratifs	ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)		1						
	<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
Personnels soignants	INFIRMIER(E) CADR.SUP.SANTE PARAM								
	INFIRMIER(E) CADR.SANTE PARAM	1							
	INF. SOINS GX&SPEC GRADE 2	1							
	INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1	3							
	<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
	<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>		<b>0</b>		<b>0</b>			

⇒ *BDS FPH 009-F Nombre de membres des jurys des concours et examens.*

Pas d'agent concerné par cet item pour l'année 2022

⇒ *BDS FPH 010-O Nombre d'agents contractuels recrutés sur un emploi permanent au cours de l'année, par catégorie, motif et sexe :*

		CONTRACTUELS RECRUTES SUR UN EMPLOI PERMANENT						
Catégorie		Cat A		Cat B		Cat C		TOTAL
Sexe		H	F	H	F	H	F	
Motifs	Poste Vacant		5	2	10	4	31	52
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>2</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>31</b>	<b>52</b>
	<b>TOTAL CATEGORIE</b>	<b>5</b>		<b>12</b>		<b>35</b>		<b>52</b>

⇒ *BDS FPH 011-O Nombre d'agents contractuels et autres personnels recrutés sur un emploi non permanent au cours de l'année, par catégorie, motif et sexe*

		CONTRACTUELS RECRUTES SUR UN EMPLOI NON PERMANENT						
Catégorie		Cat A		Cat B		Cat C		TOTAL
Sexe		H	F	H	F	H	F	
Motifs	Agent indisponible		7	16	50	5	147	225
	Congés annuels				3	8	49	60
	Contrôle des Pass Sanitaires					43	47	90
	Renfort Ménage						1	1
	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>53</b>	<b>56</b>	<b>244</b>	<b>376</b>
<b>TOTAL CATEGORIE</b>		<b>7</b>		<b>69</b>		<b>300</b>		<b>376</b>

⇒ *BDS FPH 012-F Nombre d'agents nommés au cours de l'année sur un poste de cadre supérieur ou dirigeant dont en primo-nomination :*

Pas d'agent concerné par cet item pour l'année 2022.

### 3- LES PARCOURS PROFESSIONNELS

#### A. LES MOBILITES

⇒ *BDS FPH 013-O Nombre de postes publiés comme vacants ou susceptibles d'être vacants au cours de l'année.*

Nombre de poste	GRADE	FONCTION	TEMPS DE TRAVAIL	SITE D'AFFECTATION
2	AS ou ASH	SOIN	100%	ART&LOIRE
4	ASH	HOTELLERIE BIONETTOYAGE	100%	ART&LOIRE
2	ASH	HOTELLERIE BIONETTOYAGE	80%	ART&LOIRE
3	AS OU ASH	SOIN	100%	E.DUBOYS D'ANGERS

1	ASH	HOTELLERIE BIONETTOYAGE	100%	E.DUBOYS D'ANGERS
3	AS OU ASH	SOIN	100%	LANDERONDE
4	AS OU ASH	SOIN	100%	LE HAVRE LIGERIEN
1	AS OU ASH	SOIN	80%	LE HAVRE LIGERIEN
4	AS OU ASH	SOIN	100%	LES HAUTS DU CHATEAU
2	AS OU ASH	SOIN de NUIT	100%	E.DUBOYS D'ANGERS LANDERONDE

Soit un total de 26 postes proposés à mobilité interne.

⇒ *BDS FPH 014-O Nombre de candidatures reçues au cours de l'année*

117 candidatures ont été recensées au cours de l'année 2022

⇒ *BDS FPH 015-O Nombre de postes pourvus au cours de l'année suite à publication comme poste vacant ou susceptible d'être vacant, en excluant les postes proposés aux fonctionnaires stagiaires à l'issue de leur formation initiale*

- Un poste d'adjoint des cadres hospitaliers à la direction des ressources humaines à 100%
- Un poste d'adjoint administratif à la direction des ressources humaines à 100%
- Un poste de cadre supérieur de santé à 100%
- 4 postes d'infirmiers en soins généraux à 100%
- 1 poste d'ergothérapeute à 50%

⇒ *BDS FPH 016-O Nombre de postes n'ayant fait l'objet d'aucune candidature.*

Aucun poste

## B. AVANCEMENT DE GRADE ET PROMOTIONS INTERNES

⇒ *BDS FPH 017-O Nombre de promouvables<sup>2</sup> et BDS FPH 016-O bis nombre de promus pour chaque grade, par tranche d'âge et sexe :*

GRADE	PROMOUVABLES								PROMUS								
	25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans		25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
ADCH 2ème GRADE								1									1
ISSG 2ème GRADE						2							1				
AIDE SOIGNANTE DE CLASSE SUPERIEURE				11		13		4						4			1
AES PRINCIPAL				1		6		1									
ASH DE CLASSE SUPERIEURE				6		3	1	1				1		1			1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
	<b>0</b>		<b>18</b>		<b>24</b>		<b>8</b>		<b>0</b>		<b>1</b>		<b>6</b>		<b>3</b>		

⇒ *BDS FPH 018-F Durée moyenne dans le grade d'origine des promus au choix de l'année, ventilée par grade et par Sexe.*

GRADE	PROMUS		
	H	F	Durée Moyenne en année
ADCH 2ème GRADE		1	7,3
ISSG 2ème GRADE		1	19,6
AIDE SOIGNANTE DE CLASSE SUPERIEURE		4	13,98
AES PRINCIPAL		1	9,3
ASH DE CLASSE SUPERIEURE		3	9
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>11,836</b>

⇒ *BDS FPH 021-O Nombre de fonctionnaires ayant connu dans l'année une réussite à un concours ou examen professionnel*

Pas d'agent concerné par cet item pour l'année 2022

### C. DEPARTS

⇒ *BDS FPH 022-O Nombre d'agents ayant quitté leurs fonctions au cours de l'année selon le motif de départ (hors rupture conventionnelle)*

Motifs de départs	Catégorie	TITULAIRE STAGIAIRE								TOTAL
		25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans		
		H	F	H	F	H	F	H	F	
Mutation	A				1					1
	B						2			2
	C								1	1
Disponibilité	A									
	B						1			1
	C				1				1	2
Détachement	A									
	B									
	C				1					1
Retraite	A									
	B								2	2
	C							1		1
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
		<b>0</b>		<b>3</b>		<b>3</b>		<b>5</b>		

⇒ *BDS FPH 023-O Nombre de demandes de ruptures conventionnelles*

Statut		TITULAIRES et STAGIAIRES en EFFECTIFS PHYSIQUES						Décision
		Cat A		Cat B		Cat C		
Grade	Age	H	F	H	F	H	F	
AES	49						1	<b>Défavorable</b>

#### 4- LA FORMATION

Le plan de formation 2022 a été élaboré en fonction :

- Des orientations de l'établissement définies dans le cadre du projet d'établissement
- Des orientations nationales
- Du plan pluriannuel de formation
- Des besoins et des vœux des instances (CLUD, CLAN , CTE, CHSCT...)
- Des besoins identifiés par les cadres de service, dans l'intérêt du service
- Des besoins exprimés de manière individuelle au travers des entretiens individuels.

Le plan de formation a été présenté au Comité Technique d'Etablissement (CTE), voté en séance du 24 novembre 2020. La cotisation de l'établissement auprès de l'ANFH Pays de Loire (l'Association Nationale pour la Formation Hospitalière – Organisme Paritaire Collecteur Agréé) se décompose comme suit :

2,1 % - PLAN DE FORMATION : Les établissements doivent consacrer au financement des actions relevant du plan de formation 2,1 % minimum des rémunérations inscrites à leur budget. Ce financement couvre le coût pédagogique, la rémunération des stagiaires en formation, leur déplacement et leur hébergement. Cette cotisation est versée à titre volontaire à l'Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier (ANFH).

0,2 % - CFP/VAE/BC (Le Congé de formation professionnelle, le congé pour Validation des acquis de l'expérience et le congé pour Bilan de compétences) : Le CFP ouvre aux agents hospitaliers des établissements publics sanitaires, sociaux et médico-sociaux, la possibilité de financer à leur initiative et à titre individuel des formations à visée professionnelle (reconversion, réalisation d'un projet personnel...), distinctes de celles faisant partie du plan de formation de l'établissement. Ce fonds finance également les congés pour bilans de compétences et pour VAE. Cette contribution est obligatoirement versée à l'ANFH.

0,6 % - FMEP (Fonds de mutualisation pour le financement des études promotionnelles) : Les études promotionnelles désignent des actions de formation permettant aux agents d'évoluer professionnellement dans la fonction publique hospitalière grâce à la formation continue. Elles donnent accès aux diplômes ou certificats du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministre chargé de la Santé). Cette contribution est obligatoirement versée à l'ANFH.

⇒ *BDS FPH 024-O Nombre d'agents formés :*

FORMATION	NBRE D AGENT	%
FORMATIONS COLLECTIVES	773	96,38
FORMATIONS INDIVIDUELLES	17	2,12
CONGRES SEMINAIRES	0	0,00
ETUDES PROMOTIONNELLES	10	1,25
CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE	2	0,25
BILAN DE COMPETENCES	0	0,00
VAE	0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>802</b>	<b>100,00</b>



⇒ *BDS FPH 025-F Dépenses de formation en titre 2 et titre 3 et rémunération des agents durant leur formation.*

**A. Plan de formation**

	Budget 2022
Coût pédagogique	77 400,60 €
Frais de traitement	47 059,25 €
Frais de déplacement	3 772,99 €
<b>TOTAL</b>	<b>128 232,84 €</b>

Solde reportable d'un montant de 36 946€.

**B. Etudes Promotionnelles**

	Budget 2022
Coût pédagogique	55 800,14 €
Frais de traitement	191 112,73 €
Frais de déplacement	1 623,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>248 536,47 €</b>

**C. Congé de formation professionnelle**

	Budget 2022
Coût pédagogique	0,00 €
Frais de traitement	18 049,26 €
Frais de déplacement	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 049,26 €</b>

Le plan de formation de l'année 2022 se trouve en annexe.

⇒ *BDS FPH 026-F Nombre de jours de formation et BDS FPH 025-F bis Nombre de stagiaires en formation*

FORMATION	NBRE D AGENT	NBRE DE FORMATIONS	NBRE DE JOURS	NBRE D HEURES
FORMATIONS COLLECTIVES	773	94,00	342,2	2529
FORMATIONS INDIVIDUELLES	17	17,00	86	600
CONGRES SEMINAIRES	0			
FORMATIONS PROF : - ETUDES PROMO	10	10,00	676	4732
FORMATIONS PROF : CFP	2	2,00	101	707
BILAN DE COMPETENCE	0			
VAE	0			
<b>TOTAL</b>	<b>802</b>	<b>123,00</b>	<b>1205,2</b>	<b>8568</b>

Nb de départs en formation	
Personnel de direction et personnels administratifs	12
Personnels de services de soins	265
Personnels éducatifs et sociaux	2
Personnels médico-techniques	0
personnels techniques et ouvriers	22
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>301</b>
personnel médical	1
<b>TOTAL</b>	<b>302</b>

⇒ *BDS FPH 027-F Nombre de demandes de congés formation*

Catégorie	Cat A		Cat B		Cat C		Décision
	H	F	H	F	H	F	
AIDE SOIGNANTE DE CLASSE NORMALE				1			<b>FAVORABLE</b>

## 5- LES REMUNERATIONS

⇒ *BDS FPH 028-O Masse salariale en euros : ensemble des dépenses de rémunération et charges sociales (y compris CAS pensions).*

Comptes	Libellés	2021	2022	Ecart 2021/2022
62	Autres services extérieurs	281 405,76 €	282 871,61 €	1 465,85 €
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 112 027,09 €	1 114 482,04 €	2 454,95 €
6411	Rémunérations du personnel non-medical Personnel titulaire et stagiaire	6 227 526,69 €	7 361 967,47 €	1 134 440,78 €
6413	Rémunérations du personnel non-medical Personnel non titulaire sur emplois permanents	1 974 602,94 €	208 378,72 €	- 1 766 224,22 €
6415	Rémunérations du personnel non-medical Personnel non médical de remplacement	111 521,34 €	1 942 195,34 €	1 830 674,00 €
6416	Emplois d'insertion	- €	- €	- €
6421	Praticiens	61 635,88 €	62 357,83 €	721,95 €
6451	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance Personnel non médical	3 258 523,63 €	3 428 519,32 €	169 995,69 €
6452	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance Personnel médical	21 841,25 €	18 309,30 €	- 3 531,95 €
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	35 401,86 €	38 600,00 €	3 198,14 €
6473	Allocation chômage	24 592,34 €	- €	- 24 592,34 €
6475	Médecine du travail	8 503,55 €	- €	- 8 503,55 €
64784	Œuvres sociales	102 795,50 €	147 762,67 €	
6488	Autres charges diverses de personnel	51 715,79 €	39 626,54 €	- 12 089,25 €
	<b>TOTAL</b>	<b>13 272 093,62 €</b>	<b>14 645 070,84 €</b>	<b>1 372 977,22 €</b>

Dans les établissements de santé, les dépenses liées au personnel représentent entre 60% et 85% des dépenses totales. Au sein des Résidences Les Ligériennes ce poste correspond à 71.95% des dépenses pour l'année 2022

La rémunération des fonctionnaires au sens large (fonctionnaires et contractuels) se compose d'une rémunération principale et, éventuellement, de primes et indemnités.

**La rémunération principale**

La rémunération principale se compose du traitement indiciaire ou *traitement de base* et, éventuellement, de l'indemnité de résidence, du supplément familial de traitement (SFT) et de la nouvelle bonification indiciaire (NBI). Le montant du traitement est fixé **en fonction du grade de l'agent** (dans son corps) **et de l'échelon** auquel il est parvenu ou de l'emploi auquel il a été nommé.

**Les charges salariales**, de l'ordre de 16 à 17 % du brut sont sensiblement inférieures à celles du secteur privé (où il faut enlever entre 22 et 25 % du brut pour passer au net). En effet, les fonctionnaires ne paient, sur la part « salariale », ni cotisation d'assurance maladie, ni cotisation chômage. En revanche, les cotisations payées par l'établissement employeur sont, en règle générale, supérieures à celles payées par les entreprises et le secteur privé.

⇒ *BDS FPH 029-F Masse salariale brute annuelle cumulée des dix rémunérations les plus élevées des agents relevant de leur périmètre, en précisant également le nombre de femmes et d'hommes figurant parmi ces dix rémunérations les plus élevées, pour les employeurs concernés par l'article 37 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique.*

Somme des 10 plus hautes rémunérations brutes en euros	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires
628 934,26 €	10	0

⇒ *BDS FPH 030-O Nombre d'agents bénéficiant de la GIPA, par catégorie hiérarchique et sexe :*

Catégorie Hiérarchique	Nombre de femmes bénéficiaires	Nombre d'hommes bénéficiaires
A	0	0
B	3	0
C	12	2

La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) a pour but de compenser la perte de pouvoir d'achat si la rémunération a peu augmenté au cours des 4 dernières années.

⇒ *BDS FPH 031-O Total des rémunérations annuelles brutes versées, et NBI, Prime AS 10%, Heures supplémentaires, STF, par catégorie, statut, tranches d'âge et sexe pour les agents sur un emploi permanent (titulaires, stagiaires et CDI)*

TITULAIRE STAGIAIRE	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		Nouvelle bonification indiciaire (NBI)		Prime aide-soignant (10% du TBI)		Heures supplémentaires ou complémentaires		SFT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>25 et moins</b>											
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B		60 334,58 €	- €	766,16 €	- €	4 009,81 €		1 046,61 €	- €	- €	66 157,16 €
Catégorie C	31 156,50 €	57 065,10 €	572,16 €	572,16 €	1 997,14 €	2 002,72 €	1 092,60 €	255,77 €	- €	- €	94 714,15 €
<b>25 à 40 ans</b>											
Catégorie A	102 998,49 €	321 358,97 €	1 338,32 €	5 107,05 €	- €	- €	368,17 €	2 860,76 €	902,81 €	3 921,06 €	438 855,63 €
Catégorie B	623 127,22 €	1 075 403,31 €	2 002,56 €	16 639,94 €	2 032,27 €	60 822,34 €	- €	13 278,75 €	- €	22 102,69 €	1 815 409,08 €
Catégorie C	109 102,10 €	666 299,79 €	- €	2 118,94 €	- €	4 976,57 €	350,48 €	7 303,68 €	- €	18 587,86 €	808 739,42 €
<b>41 à 55 ans</b>											
Catégorie A	33 716,99 €	680 314,53 €	572,16 €	6 985,99 €	- €	- €	- €	4 569,72 €	896,48 €	15 123,39 €	742 179,26 €
Catégorie B	106 654,84 €	1 585 510,46 €	2 288,65 €	21 441,46 €	2 116,98 €	87 388,76 €	- €	22 936,12 €	1 842,00 €	24 782,32 €	1 854 961,59 €
Catégorie C	282 810,03 €	854 152,36 €	858,25 €	2 946,49 €		11 811,74 €	360,22 €	12 177,79 €	3 852,57 €	11 865,07 €	1 180 834,52 €
<b>plus de 55 ans</b>											
Catégorie A	14 779,71 €	171 278,33 €	164,90 €	572,16 €							186 795,10 €
Catégorie B	58 845,83 €	595 628,86 €	858,24 €	8 608,70 €		31 763,71 €		4 852,21 €		898,68 €	701 456,23 €
Catégorie C	50 299,95 €	350 110,35 €		572,16 €		2 248,61 €		3 967,76 €		- €	407 198,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 413 491,66 €</b>	<b>6 417 456,64 €</b>	<b>8 655,24 €</b>	<b>66 331,21 €</b>	<b>6 146,39 €</b>	<b>205 024,26 €</b>	<b>2 171,47 €</b>	<b>73 249,17 €</b>	<b>7 493,86 €</b>	<b>97 281,07 €</b>	<b>8 297 300,97 €</b>

CONTRACTUEL PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		Nouvelle bonification indiciaire (NBI)		Prime aide-soignant (10% du TBI)		Heures supplémentaires ou complémentaires		SFT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>25 et moins</b>											
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie C	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>25 à 40 ans</b>											
Catégorie A	- €	10 396,21 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 396,21 €
Catégorie B	- €	27 289,71 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	27 289,71 €
Catégorie C	- €	46 577,06 €	- €	- €	- €	- €	- €	205,76 €	- €	711,87 €	47 494,69 €
<b>41 à 55 ans</b>											
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B	- €	35 066,61 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	35 066,61 €
Catégorie C	- €	25 481,86 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	25 481,86 €
<b>plus de 55 ans</b>											
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B	- €	5 329,40 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	5 329,40 €
Catégorie C	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>150 140,85 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>205,76 €</b>	<b>- €</b>	<b>711,87 €</b>	<b>151 058,48 €</b>

⇒ *BDS FPH 032-O Nombre d'équivalents temps plein annuels rémunérés, ventilé par statut d'emploi et sexe.*

	Cat	Titulaires - stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels de remplacement	TOTAL
Hommes	A	5,00	0,00	0,00	5,00
	B	7,00	0,00	2,00	9,00
	C	15,86	0,00	8,00	23,86
<b>Total Hommes</b>		<b>27,86</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>37,86</b>
Femmes	A	26,95	0,80	1,50	29,25
	B	97,81	2,00	13,40	113,21
	C	66,25	3,00	39,60	108,85
<b>Total Femmes</b>		<b>191,01</b>	<b>5,80</b>	<b>54,50</b>	<b>251,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>218,87</b>	<b>5,80</b>	<b>64,50</b>	<b>289,17</b>

⇒ *BDS FPH 033-F Indicateurs de l'outil DGAFP destiné à l'analyse des écarts de rémunération entre femmes et hommes*

TITULAIRE-STAGIAIRE	Rémunération Moyenne Brute	
	HOMME	FEMME
Corps		
Personnels administratifs	30 132,65 €	44 286,90 €
Personnels éducatifs et sociaux	24 979,38 €	25 657,26 €
Personnels soignants	30 269,92 €	31 363,94 €
Personnels techniques et ouvriers	31 373,32 €	28 709,95 €
<b>TOTAL</b>	<b>29 188,82 €</b>	<b>32 504,51 €</b>

CONTRACTUEL PERMANENT	Rémunération Moyenne Brute	
	HOMME	FEMME
Corps		
Personnels administratifs	- €	20 906,79 €
Personnels éducatifs et sociaux	- €	5 329,40 €
Personnels soignants	- €	20 516,13 €
Personnels techniques et ouvriers	- €	31 178,16 €
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	<b>19 482,62 €</b>

CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT	Rémunération Moyenne Brute	
	HOMME	FEMME
Corps		
Personnels administratifs	- €	11 575,21 €
Personnels éducatifs et sociaux	- €	5 348,16 €
Personnels soignants	19 429,91 €	15 910,18 €
Personnels techniques et ouvriers	15 554,35 €	10 744,34 €
<b>TOTAL</b>	<b>17 492,13 €</b>	<b>10 894,47 €</b>

⇒ *BDS FPH 034-O Total des rémunérations annuelles brutes versées, dont heures supplémentaires, pour les contractuels de remplacement*

CONTRACTUEL PERMANENT	Montant total des rémunérations annuelles brutes (hors charges patronales)		Prime aide-soignant (10% du TBI)		Heures supplémentaires ou complémentaires		SFT		TOTAL
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
<b>25 et moins</b>									
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B	15 820,20 €	- €	705,64 €	- €	- €	- €	- €	- €	16 525,84 €
Catégorie C	25 153,01 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	25 153,01 €
<b>25 à 40 ans</b>									
Catégorie A	- €	14 993,72 €	- €	- €	- €	281,40 €	- €	- €	15 275,12 €
Catégorie B	- €	174 675,01 €	- €	10 902,71 €	- €	7 183,54 €	- €	3 846,27 €	196 607,53 €
Catégorie C	74 019,70 €	77 324,69 €	1 123,29 €	- €	- €	339,23 €	1 498,38 €	344,49 €	154 649,78 €
<b>41 à 55 ans</b>									
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie C	26 364,63 €	286 502,91 €	- €	1 405,59 €	524,77 €	2 896,79 €	27,48 €	8 012,13 €	325 734,30 €
<b>plus de 55 ans</b>									
Catégorie A	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Catégorie B	- €	2 920,87 €	- €	195,76 €	- €	- €	- €	3,51 €	3 120,14 €
Catégorie C	31 108,71 €	64 104,51 €	- €	- €	- €	259,18 €	- €	27,48 €	95 499,88 €
<b>TOTAL</b>	<b>172 466,25 €</b>	<b>620 521,71 €</b>	<b>1 828,93 €</b>	<b>12 504,06 €</b>	<b>524,77 €</b>	<b>10 960,14 €</b>	<b>1 525,86 €</b>	<b>12 233,88 €</b>	<b>832 565,60 €</b>

⇒ *BDS FPH 035-O Nombre d'équivalent temps plein rémunérés, ventilé par statut d'emploi et sexe.*

	Cat	Titulaires - stagiaires	Contractuels permanents	Contractuels de remplacement	TOTAL
Hommes	A	5,00	0,00	0,00	5,00
	B	7,00	0,00	2,00	9,00
	C	15,86	0,00	8,00	23,86
<b>Total Hommes</b>		<b>27,86</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>	<b>37,86</b>
Femmes	A	26,95	0,80	1,50	29,25
	B	97,81	2,00	13,40	113,21
	C	66,25	3,00	39,60	108,85
<b>Total Femmes</b>		<b>191,01</b>	<b>5,80</b>	<b>54,50</b>	<b>251,31</b>
<b>TOTAL</b>		<b>218,87</b>	<b>5,80</b>	<b>64,50</b>	<b>289,17</b>

**6- LA SANTE AU TRAVAIL**
**A. RISQUES PROFESIONNELS**

⇒ *BDS FPH 036-O Nombre d'accidents de service, accidents de trajet, maladies professionnelles (ventilées par tableau), maladies hors tableau, affections psychiques, reconnus imputable au service*

	Nombre d'accident		Nombre de jours		Nombre de maladie		Nombre de jours	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
<b>Catégorie A</b>	1	2	8	0				
<b>Catégorie B</b>	2	23	0	57		12		2439
<b>Catégorie C</b>	4	18	196	164		6		1037
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>204</b>	<b>221</b>	<b>0</b>	<b>18</b>	<b>0</b>	<b>3476</b>
	<b>50</b>		<b>425</b>		<b>18</b>		<b>3476</b>	

Nombre de d'accidents du travail et nombre de jours par tranches d'âge et grade

	Nombre d'accident				Nombre de jours			
	25 et moins	25 à 40 ans	41 à 55 ans	+ de 55 ans	25 et moins	25 à 40 ans	41 à 55 ans	+ de 55 ans
<b>Personnels administratifs :</b>								
ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)				1			0	
<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels soignants :</b>								
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1		3				8		
(C.ex21)INFIRMIER(E) CLSup				1				0
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER. ClSup		1	1	1		19	0	0
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER Cl N	1	6	11	1	0	3	35	0
A.S.H.Q Cl Sup								
A.S.H.Q Cl Normale	3	10	2		7	13	5	
AES			1				8	
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>43</b>	<b>48</b>	<b>0</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>								
TECHNICIEN HOSP (1er GRD)				1				0
OUVRIER PRINCIPAL 1CL			1	1				131
OUVRIER PRINCIPAL 2CL	1		2	1	13	0	4	179
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>310</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>20</b>	<b>43</b>	<b>52</b>	<b>310</b>

Causes de déclarations d'accident du travail pour l'année 2022 :

	Accident du travail	
	Nombre d'accident	
	Hommes	Femmes
Accident de la voie publique	1	2
Accident de trajet	1	
Accident exposition au sang		2
Agression		1
Choc, coup, chute objet	2	9
Chute, glissade		8
Effort de soulèvement	2	18
Emploi de machines		2
Objet masse statique ou en mouvement	1	
Pincement animal		1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>43</b>

Tranches horaires (plages de 2 heures) pendant lesquelles les déclarations d'accident du travail surviennent

	Nombre d'accident	
	Hommes	Femmes
00h-7h		4
7h00-9h00		6
9h00-11h	2	8
11h-13h	3	7
13h-15h		4
15h-17h	2	5
17h-19h		4
19h-21h		4
21h-00		1
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>43</b>

Nombre de maladie professionnelle et nombre de jours par tranches d'âge et grade

	Nombre de maladie				Nombre de jours			
	25 et moins	25 à 40 ans	41 à 55 ans	+ de 55 ans	25 et moins	25 à 40 ans	41 à 55 ans	+ de 55 ans
<b>Personnels soignants :</b>								
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1 (C.ex21)INFIRMIER(E) CLSup								
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER. CI Sup				1				446
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER CI N			5	6			983	1010
A.S.H.Q CI Sup								
A.S.H.Q CI Normale			3				954	
AES			2				74	
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2011</b>	<b>1456</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>								
OUVRIER PRINCIPAL 1CL				1				9
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2011</b>	<b>1465</b>

Typologie de maladie professionnelle pour l'année 2022 :

Type de MP		Siège	Maladie Professionnelle			
			Nombre de maladie professionnelle			
			25 et moins	25 à 40 ans	41 à 55 ans	+ de 55 ans
<b>Tableau 57</b>	Canal carpien bilatéral				2	1
<b>Tableau 57</b>	Canal carpien droit				3	1
<b>Tableau 57</b>	Doigt arceau droit				1	
<b>Tableau 57</b>	Epicondylite coude droit				1	
<b>Tableau 57</b>	Tendinopathie épaule droite et acromion				1	1
<b>Tableau 57</b>	Tendinopathie épaule gauche				1	
<b>Tableau 57</b>	Tendinopathie épaule droite				1	
<b>Tableau 57</b>	Capsulite retractile droite				1	
<b>Tableau 57</b>	Epaule					3
<b>Tableau 98</b>	Sciaticque par hernie discale S1					1
<b>TOTAL</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>7</b>



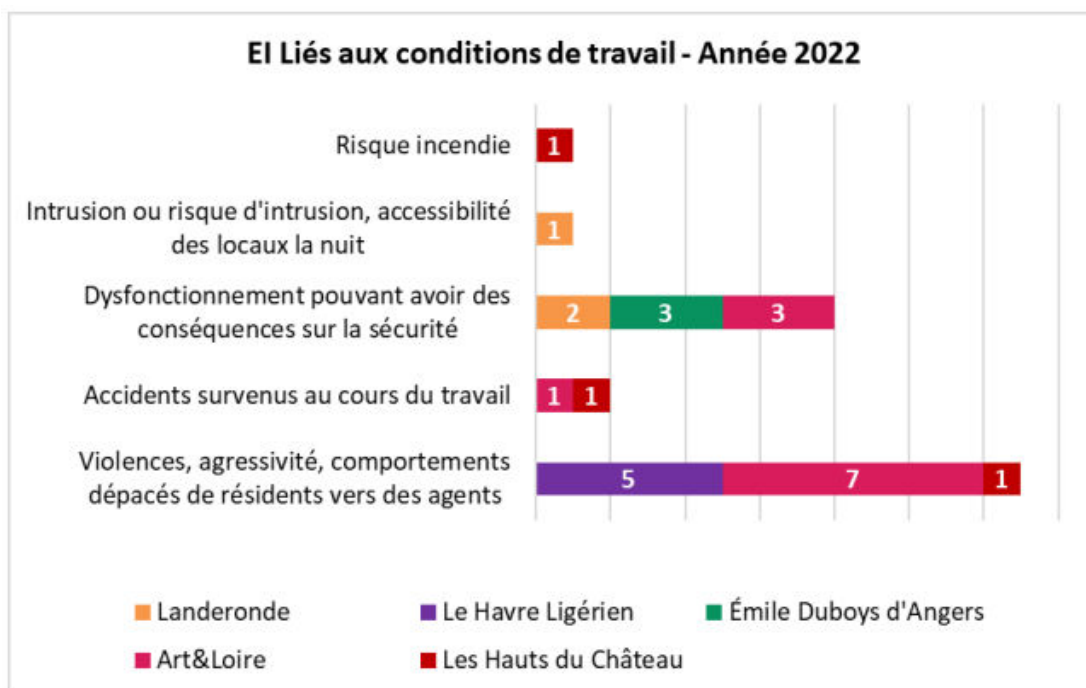
- ⇒ *BDS FPH 037-O Nombre d'accidents mortels reconnus imputables au service (distinguer accidents de la route et autres)* Pas d'agents concernés en 2022 par cet item
- ⇒ *BDS FPH 038-F Nombre d'accidents et de maladies ayant donné lieu à la reconnaissance d'une invalidité en distinguant temporaire ou permanente au cours de l'année.* Pas d'agents concernés en 2022 par cet item
- ⇒ *BDS FPH 039-F Nombre de nouvelles incapacités permanentes par suite d'un accident de service, de trajet ou d'une maladie professionnelle* Pas d'agents concernés en 2022 par cet item

**B. DISPOSITIFS DE SIGNALEMENT**

- ⇒ *BDS FPH 040-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année, ventilé en fonction du motif de signalement.*

Le signalement des professionnels des évènements indésirables est réalisé sur la plateforme BlueKanGo. Une analyse des évènements indésirables liés aux conditions de travail des professionnels est réalisée et présentée en C.H.S.C.T. deux fois par an (bilan de chaque semestre réalisé).

	La Possonnière	Montjean/L.	Savennières	St Georges/L.	Champtocé/L.	Ligériennes
Nombre d'EI liés aux CT signalés en 2022 :	3	5	3	11	3	25



- ⇒ *BDS FPH 041-O Nombre de saisines du dispositif de signalement au cours de l'année précédente, ventilé selon le type de suites données 12 mois après le signalement*

Non concerné en 2022 par cet item.

- ⇒ *BDS FPH 042-O Nombre d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement ventilé par type de d'acte et de discrimination.*

Aucun acte de violence, de discrimination de harcèlement moral ou sexuel recensés au cours de l'année 2022.

- ⇒ *BDS FPH 043-O Nombre de victimes d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes recensés au cours de l'année par les dispositifs de signalement, ventilé par Sexe*

Aucune victime de violence, de discrimination de harcèlement moral ou sexuel recensés au cours de l'année 2022.

- ⇒ *BDS FPH 044-O Nombre de signalements par type d'actes ventilé selon les critères de répartition suivants : - Catégorie hiérarchique de la victime ; - Sexe de la victime ;* Aucun signalement de violence, de discrimination de harcèlement moral ou sexuel recensés au cours de l'année 2022.

- ⇒ *BDS FPH 045-O Nombre de reconnaissance d'une faute inexcusable de l'employeur au cours de l'année.* Non concerné

### **C. PROTECTION FONCTIONNELLE**

- ⇒ *BDS FPH 046-O Nombre de mesures de protection fonctionnelle demandées d'une part, mise en œuvre d'autre part, liées à : - La mise en cause d'agents devant la juridiction pénale ; - La poursuite d'agents pour faute de service ; ventilé par sexe.* Non concerné

- ⇒ *BDS FPH 047-F Montant total des sommes brutes versées au titre des mesures de protection fonctionnelle.* Non concerné

### **D. SUICIDES**

- ⇒ *BDS FPH 048-O Nombre de suicides, déclarés et reconnus imputables au service au cours de l'année* Aucun

- ⇒ *BDS FPH 049-O Nombre de tentatives de suicides, déclarées et reconnues imputables au service au cours de l'année* Aucune

- ⇒ *BDS FPH 050-O Nombre de suicides intervenus sur le lieu de travail.* Aucun

- ⇒ *BDS FPH 051-O Nombre de tentatives de suicides intervenues sur le lieu de travail.* Aucune

### **E. ACTEURS DE LA PREVENTION**

- ⇒ *BDS FPH 052-O Nombre d'acteurs de la prévention en fonction au 31 décembre, dont ayant pris leurs fonctions au cours de l'année, ventilé selon le type d'acteur de la prévention.*

En 2022, un Comité Hygiène, Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) était mis en place au sein des Résidences Les Ligériennes.

La mise en place de la Formation Spécialisée en matière de Santé, Sécurité et des Conditions de Travail (F3SCT) a ensuite été mis en place au 01.01.2023 en application de la nouvelle réglementation.

- ⇒ *BDS FPH 053-F Répartition des intervenants en prévention des risques professionnels selon leur quotité de travail.* Non concerné
- ⇒ *BDS FPH 054-F Une formation initiale type uniformisée et généralisée est-elle mise en place au sein de l'hôpital ?* Non concerné
- ⇒ *BDS FPH 055-F Nombre d'acteurs de la prévention ayant pris leurs fonctions au cours de l'année ayant : - reçu une lettre de cadrage ou de mission ; - suivi une formation initiale.* Non concerné
- ⇒ *BDS FPH 056-F Nombre d'acteurs de la prévention en fonction ayant suivi une formation continue au cours de l'année, par catégorie d'acteur .*

Formation des représentants du personnel en interne : durée d'une heure le 12.09.22 et 07.10.22 : « Préparation à la réalisation des visites d'Evaluation des Risques Professionnels ERP en tant que représentant du personnel » par la responsable qualité. Au total, 7 agents formés.

- ⇒ *BDS FPH 055 bis Une équipe de SST existe-t-il au sein de l'hôpital ? et BDS FPH 055 ter Nombre de recours à l'inspection du travail.* Non concerné

## F. INSTANCES DE PREVENTION

### 1. Les Formations Spécialisées(FS) en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail

- ⇒ *BDS FPH 057-O Nombre de Formations Spécialisées.*

#### Nombre de réunions 2022 CHSCT :

4 séances ordinaires se sont tenues en 2022 :

- 14.03.22
- 20.06.22
- 26.09.22
- 28.11.22

Pas de séance extraordinaire, ni de séance liée à un accident grave ou signalement d'un danger.

- ⇒ *BDS FPH 058-O Nombre de CSE exerçant les compétences d'une Formation Spécialisée.* Non concerné

### 2. Les membres des Formations Spécialisées et leur formation

- ⇒ *BDS FPH 059-O Nombre de membres des FS par catégorie de FS, en distinguant titulaires et suppléants.*

Nombre de titulaires	Nombre de suppléants
FO : 2	FO : 2
CGT : 2	CGT : 2
CFDT : 3	CFDT : 2, 1 siège vacant
Médical : 1	Médical : 1
<b>Total : 8</b>	<b>Total : 7</b>

- ⇒ *DS FPH 060-O Nombre de membres ayant reçu une formation et durée de celle-ci.*

Formation des représentants du personnel en interne : durée d'une heure le 12.09.22 et 07.10.22 : « Préparation à la réalisation des visites d'Evaluation des Risques Professionnels ERP en tant que représentant du personnel » par la responsable qualité. Au total, 7 agents formés.

- ⇒ *BDS FPH 061-O Nombre de membres ayant bénéficié d'un congé pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail.*

Aucun membre pour l'année 2022

### **3. Les agents et services couverts**

- ⇒ *BDS FPH 062-F Nombre d'agents couverts par type de Formation spécialisée.*

Tous les agents des Résidences Les Ligériennes sont couverts, soit un total de 301 agents au 31 décembre 2022

- ⇒ *BDS FPH 063-F Nombre de services couverts par type de Formation spécialisée.*

Tous les agents des Résidences Les Ligériennes sont couverts, soit un total de 301 agents au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des 5 sites géographiques ;

- ⇒ *BDS FPH 064-F Nombre de sites couverts par type de Formation spécialisée.*

Tous les agents des Résidences Les Ligériennes sont couverts, soit un total de 301 agents au 31 décembre 2022 pour l'ensemble des 5 sites géographiques ;

### **4. Les réunions des Formations Spécialisées**

- ⇒ *BDS FPH 065-O Nombre de réunions de FS (hors groupes de travail) par type.*

En 2022 : 4 séances ordinaires.

- ⇒ *BDS FPH 066-F Nombre de groupes de travail de FS par type.* Non concerné

- ⇒ *BDS FPH 067-F Nombre de réunions tenues ventilé selon qu'elles ont été tenues :*
- *à l'initiative du président ;*
  - *suite à un accident grave ;*
  - *suite au signalement d'un danger grave et imminent.*

Une présentation des accidents du travail et des maladies professionnelles est réalisée 1 fois par semestre aux membres du CHSCT mais pas d'enquête ou de rapport spécifique réalisé.

### **5. Les visites et les enquêtes des FS**

- BDS FPH 068-O Nombre de visites de sites effectuées :*
- *Dont le rapport a été étudié en séance ;*
  - *Selon le type de FS.*

En 2022, 5 visites réalisées mais 4 rapports étudiés par le CHSCT, le 5<sup>ème</sup> a été étudié en mars 2023.

UNITÉS DE TRAVAIL	DATE DE LA DERNIÈRE VISITE					Planification
	LP	M/L	Sav.	St G/L	CHTCE	
<b>1. Déplacements, circulations, locaux</b>	Risques évalués dans chaque unité					Sans objet
<b>2. Administration et encadrement</b>	04/2015	11/2013	02/2015	11/2022	2019	A faire
<b>3. Restauration (cuisine et livraison)</b>	07/2018	07/2018	07/2018	07/2018	2019	Réalisé
<b>4. Service des repas/Hôtellerie</b>	11/2019	09/2019	10/2019	09/2019	2019	Réalisé
<b>5. Traitement du linge</b>	05/2017	PRAP 2017	04/2017	04/2017	2019	Réalisé
<b>6. Service technique</b>	03/2019	03/2019	03/2019	03/2019	2019	Réalisé
<b>7. Activités infirmières</b>	12/2017	06/2017	12/2017	11/2017	2019	Réalisé
<b>8. Nursing et accompagnement quotidien</b>	02/2015	10/2022	10/2022	09/2013	2019	En cours
<b>9. Autres accompagnement et prise en soin</b>	02/2015	10/2013	02/2015	PSY 11/2022	2019	A faire
<b>10. Animation</b>	03/2015	10/2013	03/2015	11/2022	2019	A faire
<b>11. Hygiène des locaux et circuit des déchets</b>	02/2015	11/2013	02/2015	09/2013	2019	A faire
<b>12. UPAD, PASA, accueil de jour (ADJ)</b>	PASA 09/2022	UPAD 10/2020	Sans objet	UPAD/ADJ 11/2021	UPAD 10/2022	Réalisé PASA 2023

BDS FPH 069-F Nombre d'enquêtes réalisées ventilé selon les critères suivants :

- Selon qu'elles ont eu ou non pour motif un accident de service / de travail ;
- Selon qu'elles ont eu ou non pour motif une maladie professionnelle / à caractère professionnel ;
- Selon le type de FS

En 2022, pas d'enquête sur les thématiques demandées.

## 6. Recours à un expert certifié

- ⇒ BDS FPH 070-O Nombre de demandes de recours à un expert certifié, ventilé par type de FS d'une part, par motif d'autre part : Aucune
- ⇒ BDS FPH 071-F Montant du budget total des expertises : Non concerné
- ⇒ BDS FPH 072-F Délai moyen des expertises, en nombre de jours : Non concerné

## 7. Saisine du CSE

- ⇒ BDS FPH 073-F Nombre de saisines de la FS par le CSE :  
à l'initiative de l'administration Aucune  
à l'initiative des membres du CSE Aucune
- ⇒ BDS FPH 074-F Nombre de cas où la consultation du CSE s'est substituée la consultation obligatoire de la FS. : Aucun

## 8. Signalement d'un danger grave et imminent et droit de retrait

- ⇒ BDS FPH 075-O Nombre de signalements d'un danger grave et imminent dont :  
- Ayant fait l'objet d'une saisine de l'inspection du travail ; Aucun  
- Ayant fait l'objet d'une inscription au registre. Aucun
- ⇒ BDS FPH 076-F Nombre d'invocations du droit de retrait effectuées au cours de l'année, ventilé :  
- Par motif ; Aucun  
- Selon qu'elles ont été reconnues par l'administration. Aucun

## 9. Registres Santé et sécurité au travail (SST)

⇒ *BDS FPH 077-F Nombre de services couverts par une FS ayant un registre SST* : Aucun

⇒ *BDS FPH 078-F Nombre de registres étudiés par les FS* : Aucun

⇒ *BDS FPH 079-O Nombre de rapports annuels des médecins du travail reçus*. Aucun.

Il est à noter que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, il n'y a plus de service de médecine du travail pour les agents des sites de La Possonnière, Savennières, Champtocé sur Loire et Saint Georges sur Loire.

⇒ *BDS FPH 080-F Nombre des signalements de refus par l'administration d'aménagement de poste reçus*.  
Aucun.

*BDS FPH 081-F Information des FS concernant des accidents du travail et maladies professionnelles survenus dans leurs services.*

Une information est donnée deux fois par an aux membres du CHSCT.

⇒ *BDS FPH 082-F Nombre de consultations des FS sur des projets d'aménagements importants modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail.*

*Au cours de l'année 2022, les aménagements suivants ont été présentés aux membres du CHSCT*

- Rails plafonniers LA POSSO
- Aménagement cuisines UPAD et petits salons à Champtocé

Il y a eu des enquêtes de satisfaction suite à ces aménagements auprès des professionnels.

⇒ *BDS FPH 083-F Nombre de consultations des FS sur des projets importants d'introduction de nouvelles technologies* : Aucune

⇒ *BDS FPH 084-F Nombre de consultations des FS sur des projets de règlement et de consignes*. : Aucune

⇒ *BDS FPH 085-F Nombre de consultations des FS sur mesures générales prises en vue de faciliter la mise, la remise ou le maintien au travail des accidentés du travail, des invalides de guerre, des invalides civils et des travailleurs handicapés, notamment sur l'aménagement des postes de travail*. : Aucune

⇒ *BDS FPH 086-F Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail* :

Pas de PAPRIACT à proprement parlé sur l'année 2022, mise en place effective prévue en 2023.

Cependant, suivi du plan d'actions lié au DUERP, au projet d'établissement et aux conditions de travail sur BlueKanGo en 2022 (il ne se nommait pas PAPRIACT).

⇒ *BDS FPH 087-F Nombre de programmes annuels de prévention des risques professionnels et des conditions de travail étudiés par la FS* : *Idem BDS FPH 086 F*

⇒ *BDS FPH 088-O Nombre de DUERP* :  
*o reçus par la FS ;*  
*o étudiés par la FS.*



Un Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels par site en 2022.

Fusion des DUERP en 2023 pour avoir un unique

4 avis donnés par le CHSCT car 4 validations des compte rendu des visites ERP par les membres du CHSCT.

⇒ *BDS FPH 089-F Nombre de DUERP étudiés par la FS intégrant :*

- *o TMS ; 14 pour 2022*
- *o RPS. 24 pour 2022*

⇒ *BDS FPH 090-F Nombre de DUERP étudiés par type de FS.*

Type de risque	Nombre
Risques liés au RPS	13
Risques liés aux TMS	24
Risques liés aux équipements de travail sans risques de TMS	14
Risques liés à l'ambiance thermique	1
Risques de chute	7
Risque infectieux	4
Risques chimiques	5
Risques liés à l'hygiène	2
Risques liés aux déchets	3
Risques sonores	3
<b>TOTAL</b>	<b>76</b>

⇒ *BDS FPH 091-F Nombre d'avis rendus par la FS.*

Les risques professionnels sont relevés par les représentants du personnel lors de visites ERP. Chaque risque fait l'objet d'une ou plusieurs actions.

⇒ *BDS FPH 092-F Nombre de mesures proposés par la FS dont :*

- *Acceptées et mises en œuvre ;*
- *Acceptées mais non encore mise en œuvre ;*
- *Refusées ;*
- *En cours ou sans suite.*

Le DUERP comprend 60 actions au total.

**Etat des actions du plan d'action DUERP :**

Actions	Nombre	%
Réalisées	6	10
A budgétiser	5	8.33
En cours / En continu	20	33.33
Programmées	4	6.67
Non réalisées	30	38.33
Reportées	2	3.33
<b>Total</b>	<b>60</b>	<b>100</b>

⇒ *BDS FPH 093-F Nombre de mesures proposés par la FS intégrant :*

**25 actions liées RPS**

Actions	Nombre
Réalisées	1
En cours	16
Non commencée	8
<b>TOTAL</b>	<b>25</b>

**31 actions liées TMS**

Actions	Nombre
Réalisées	3
En cours	8
Non commencée	20
<b>TOTAL</b>	<b>31</b>

- ⇒ *BDS FPH 094-F Nombres d'aménagements de poste proposés par le médecin du travail dont :*
- *acceptés et mis en œuvre par l'administration ;*
  - *acceptés et non encore mis en œuvre par l'administration ;*
  - *non encore acceptés ;*
  - *refusés et signalés aux formations spécialisées santé, sécurité et conditions de travail ;*
  - *pour lesquels l'information non disponible.*

Non concerné

- ⇒ *BDS FPH 095-F Nombre de chefs d'établissements voisins dont l'activité expose les travailleurs à des nuisances entendues.*

Non concerné

**G. COMMISSION MEDICALE**

- ⇒ *BDS FPH 096-O Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe :*
- *s'étant vu proposer une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;*
  - *ayant accepté une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;*
  - *ayant refusé une période de préparation au reclassement au cours de l'année ;*
  - *effectivement reclassé au cours de l'année suite à une période de préparation au reclassement*

Aucun

- ⇒ *BDS FPH 097-O Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe :*
- *ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;*
  - *ayant demandé à être reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur ; - effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un accident du travail ou une maladie professionnelle ;*
  - *effectivement reclassés au cours de l'année suite à une inaptitude liée à un autre facteur.*

Aucun

- ⇒ *BDS FPH 098-O Nombre d'agents, par âge ou tranche d'âge et par sexe :*



- considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme ;
- bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail ;
- dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme).

RECOURS A LA COMMISSION MEDICALE	Nombre d'Agents								
	25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
considérés définitivement inaptes à leur emploi au cours de l'année par le comité médical ou la commission de réforme				1					
bénéficiant d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail									
dont le cas a été soumis pour avis aux instances médicales au cours de l'année (comité médical ou commission de réforme).				1		1	2	1	
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	
	<b>0</b>		<b>2</b>		<b>1</b>		<b>3</b>		

⇒ BDS FPH 099-O Nombre de bénéficiaires d'un temps partiel thérapeutique recensés sur l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe.

TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	Nombre d'Agents								
	25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
50%						4		3	
60%									
70%						2			
80%				1					
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	

BDS FPH 100-F Nombre de mises en disponibilité d'office pour raisons de santé au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe. : Aucun

BDS FPH 101-F Nombre d'agents placés en retraite pour invalidité au cours de l'année, par sexe.

Filière	Catégorie	TITULAIRE STAGIAIRE								TOTAL
		25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans		
		H	F	H	F	H	F	H	F	
Personnels techniques et ouvriers	A									
	B									
	C							1		1
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

BDS FPH 102-O Nombre de licenciements pour inaptitude physique au cours de l'année, par âge ou tranche d'âge et par sexe. Aucun

## H. ACTIONS DE PREVENTION

### 1. Inspection

- ⇒ *BDS FPH 103-O Nombre et motifs des recours à l'inspection du travail (risque grave ou désaccord sérieux et persistant) initiés au cours de l'année par :*
  - FS ; Aucun*
  - Chef de service. Aucun*
- ⇒ *BDS FPH 104-F Nombre de rapports transmis par l'inspection du travail au ministre au cours de l'année suite à un désaccord avec le chef de service. Aucun*

### 2. Formation SST

- ⇒ *BDS FPH 105-O Nombre d'agents formés à la SST (santé, sécurité, RPS, TMS, ergonomie, risque incendie, secourisme, etc.) au cours de l'année parmi les agents en poste au 31 décembre. Aucun*
- ⇒ *BDS FPH 106-F Des formations SST ont-elles été organisées au cours de l'année suite à des événements graves ? (Oui/Non) Aucunes*

### 3. DUERP

- ⇒ *BDS FPH 107-O Nombre de services et nombre d'agents concernés :*
  - ayant un DUERP*
    - o dont ayant un DUERP mis à jour annuellement,*
    - o dont intégrant un volet RPS11 ;*
  - n'ayant pas de DUERP.*

Non concerné

- ⇒ *BDS FPH 108-F Taux de réalisation du programme annuel de prévention de l'année précédente, y compris concernant les risques psychosociaux. Non concerné*
- ⇒ *BDS FPH 109-F Nombre de documents de traçabilité des expositions professionnelles établis au cours de l'année. Aucun*

### 4. Actions de prévention

- ⇒ *BDS FPH 110-O Nombre de services et nombre d'agents concernés :*
  - ayant réalisé au cours de l'année (ou étant couverts au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS ;*
  - dont la démarche de prévention des TMS a été débattue en formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail au cours de l'année ; (F)*
  - n'ayant pas réalisé au cours de l'année (ou n'étant pas couvert au 31 décembre par) une démarche de prévention des TMS ; (F)*
  - pour lesquels l'information n'est pas disponible. (F)*

En 2022, un groupe de travail Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP) a été mis en place dans le but d'étudier des problématiques liées aux TMS et de proposer des actions d'amélioration des conditions de travail des professionnels des résidences Les Ligériennes.

Groupe formé des professionnels volontaires et/ou lié aux problématiques abordés à l'ordre du jour de la réunion.

Les 2 membres pilotes de ce groupe de travail sont : la responsable gestion des risques professionnels et l'ergothérapeute formée acteur PRAP.

- ⇒ *BDS FPH 111-O Nombre de services et nombre d'agents concernés :*
  - *ayant mis en place une démarche de prévention des RPS au cours de l'année, dont :*
    - o acceptées et mises en œuvre par l'administration,*
    - o acceptées et non encore mis en œuvre par l'administration,*
    - o non encore acceptées, o refusées par l'administration,*
    - o pour lesquelles l'information n'est pas disponible.*

Un plan d'actions est mis en place à la suite de chaque réunion et est suivi par les 2 pilotes tout au long de l'année. A chaque réunion, le groupe traite des problématiques différentes remontées par les représentants du personnel.

Une réunion tenue en 2022 : 06.12.2022, travail sur les thématiques SANIVAP et SHERPA en cuisine qui provoquent des TMS. Mise en place d'actions (aménagement, technique d'utilisation, formation des agents, propositions d'achat...).

## 5. Usure

- ⇒ *BDS FPH 112-O Nombre d'agents au 31 décembre exposés à un risque d'usure professionnelle identifiés. :*  
Aucun
- ⇒ *BDS FPH 113-F Nombre d'entretiens de carrière tenus au cours de l'année et proposés à des agents en raison de leur exposition à un risque d'usure professionnelle :* Aucun

## 6. Risques psycho-sociaux

- ⇒ *BDS FPH 114-O Nombre de signalements au cours de l'année.* Aucun
- ⇒ *BDS FPH 115-F Nombre d'activations de la cellule de veille au cours de l'année.* Aucun

## I. MEDECINE DE PREVENTION

L'établissement n'ayant pas de médecin de prévention dans ses locaux les BDS FPH 116 à 122 ne seront pas traités.

## 7- L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE LA QUALITE DE VIE AU TRAVAIL

### A. ORGANISATION et CYCLES DE TRAVAIL

- ⇒ *BDS FPH 123-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre selon :*
  - *Les cycles de travail.*
  - *Le recours à l'annualisation du temps de travail ;*
  - *L'organisation du travail (notamment sur le nombre et la proportion d'agents concernés par une durée du repos quotidien fixée à 11h).*

Aux Résidences Les Ligériennes, le temps de travail annuel est le suivant, sous réserve d'un droit à la totalité des 28 congés annuels (avec 2 congés hors saison et 1 congé de fractionnement, et fonction des week-ends travaillés pour les postes en repos variables) et sur la base d'une année à 365 jours comprenant 104 RH :

		Agent à repos fixes			Agent à repos variable		Agent de nuit
		7h00	7h15	7h20	7h15	7h20	6h30
<b>BASE</b>	Heures journalières de travail	7h00	7h15	7h20	7h15	7h20	6h30
	Nombre de jours annuel	365	365	365	365	365	365
	Repos hebdomadaires	-104	-104	-104	-104	-104	-104
DROITS A CONGÉS non soumis à condition	Congés annuels	-25	-25	-25	-25	-25	-25
	Fériés	-9	-9	-9	-11	-11	-11
DURÉE ANNUELLE DE TRAVAIL hors congés soumis à condition	Nombre de jours travaillés	227	227	227	225	225	225
	Temps de référence	1589	1589	1589	1575	1575	1575
DROITS A CONGÉS soumis à condition	Hors saison	-2	-2	-2	-2	-2	-2
	Fractionnement	-1	-1	-1	-1	-1	-1
REPOS COMPENSATEURS		0	0	0	-2	-2	0
JOURS DE SOLIDARITÉ		1	1	1	1	1	1
DURÉE ANNUELLE DE TRAVAIL avec congés soumis à condition	Nombre de jours travaillés	225	225	225	221	221	223
	Temps de référence	1575	1575	1575	1547	1547	1449,5
DROIT A REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL (RTT)		0	7	10	7	10	0

A noter que pour les agents à repos fixe le nombre de jours fériés peut varier d'une année à l'autre.

Il en est de même pour le nombre de jours dans l'année (année bissextile ou non) et le nombre de jours de repos hebdomadaires pour l'ensemble des agents.

Statut	REPOS FIXES						REPOS VARIABLES						NUIT						
	A		B		C		A		B		C		A		B		C		
Catégorie	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
<b>Personnels administratifs :</b>																			
DIRECTEUR SAN&SOC-MEDSOC HC		3																	
ATTACHE ADMINISTRATION HOSP.		1																	
ADJ CADRE HOSP ClSup (2ème GRD)				2															
ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)			1	3															
ADJ.ADMINISTRATIF PRIN 2CI						1													
ADJ.ADMINISTRATIF						6													
<b>SOUS-TOTAL Personnels administratifs</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels éducatifs et sociaux</b>																			
ANIMATEUR PRINC 2ème CL (2ème GRD)				1															
ANIMATEUR (1er GRD)			2	1															
ASSISTANT SOCIO EDUC 1er GRD				1															
<b>SOUS-TOTAL Personnels éducatifs et sociaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Personnels soignants :</b>																			
INFIRMIER(E) CADR.SUP.SANTE PARAM		1																	
INFIRMIER(E) CADR.SANTE PARAM	1	3																	
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 2								3											
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1							4	15											
DIETETICIENNE CIN		1																	
ERGOTHERAPEUTE CIN		2																	
PSYCHOLOGUE HORS CLASSE		1																	
PSYCHOLOGUE CIN		1																	
(C.ex21)INFIRMIER(E) ClSup									2										
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER. ClSup									21							6			
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER Cl N									3	71						10			
A.S.H.Q Cl Sup												9				3			
A.S.H.Q Cl Normale											7	66				6			
AES Principal												1							
AES									2	12									1
<b>SOUS-TOTAL Personnels soignants</b>	<b>1</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>3</b>	<b>94</b>	<b>9</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>Personnels techniques et ouvriers :</b>																			
TECHN SUP HOSP 1ere CL (3ème GRD)				1															
TECHN SUP HOSP 2ème CL (2ème GRD)			1	1															
TECHNICIEN HOSP (1er GRD)			1						1										
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL											1								
OUVRIER PRINCIPAL 1CL					2						2	1							
OUVRIER PRINCIPAL 2CL					2						6	5							
AGENT ENTRETIEN QUALIFIE					1						1	1							
<b>SOUS-TOTAL Personnels techniques et ouvriers</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>10</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>18</b>	<b>4</b>	<b>94</b>	<b>19</b>	<b>95</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>						<b>234</b>						<b>26</b>						

⇒ [BDS FPH 124-O Existence de chartes de fonctionnement sur les pools de remplacement](#)

Une charte de fonctionnement du service du Pool de remplacement a été validée en CTE du 26 avril 2022 et mise à jour le 18 octobre 2022. Elle est disponible sur le BLUEKANGO

⇒ [BDS FPH 125-F Nombre total de nuits-agents travaillées au cours de l'année.](#)

Données non recueillies pour l'année 2022

## B. ASTREINTES ET INTERVENTIONS

⇒ [BDS FPH 126-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre soumis à des astreintes \(ou à défaut ayant bénéficié de paiements d'indemnités d'astreintes\)](#)

Au sein des Résidences Les Ligériennes, il existe deux types d'astreinte :

- Une astreinte administrative du lundi au lundi, elle est effectuée par un cadre de catégorie A (cadre des santé ou personnel de direction) :

Astreintes Administratives	Nombre d'Agents							
	25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Catégorie A						6	1	1
Catégorie B								
Catégorie C								
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

- Une astreinte du service technique du vendredi au vendredi par les agents du service technique désignés par la direction.

Astreintes Techniques	Nombre d'Agents							
	25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Catégorie A								
Catégorie B					1			
Catégorie C					4			
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

⇒ *BDS FPH 127-F Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant bénéficié d'un repos compensateur au cours de l'année.* Aucun

⇒ *BDS FPH 128-F Nombre d'interventions (ou à défaut nombre de paiements d'indemnités d'intervention, que ces paiements recouvrent ou une plusieurs interventions) et d'heures d'intervention au cours de l'année.*

Astreintes Administratives : 40 paiements

Astreintes Techniques : 52 paiements

## A. TELETRAVAIL ET TRAVAIL A DISTANCE

⇒ *BDS FPH 129-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail, réparti selon le nombre de jours de télétravail par semaine* Non concerné

⇒ *BDS FPH 130-F Nombre de demandes de télétravail et de refus prononcés au cours de l'année selon que la demande est exprimée « au fil de l'eau » 21 ou dans le cadre d'une campagne de recensement des demandes* Non concerné

## C. HEURES SUPPLEMENTAIRES

⇒ *BDS FPH 131-F Dans le cadre de l'horaire variable, nombre total d'heures écrêtées au cours de l'année.* Données non recueillies en 2022

*BDS FPH 132-O Nombre d'agents en fonction au 31 décembre ayant effectué des heures supplémentaires au cours de l'année* Données non recueillies en 2022

⇒ *BDS FPH 133-F Nombre d'heures supplémentaires effectuées au cours de l'année*

La plateforme WHOOG a été mise en place au sein des Ligériennes le 1<sup>er</sup> juin 2019.

A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019, la plateforme a été mutualisée avec le Centre Hospitalier de la Corniche Angevine.

A compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la plateforme a été migrée vers la plateforme HUBLO.

A compter du 11 mai 2021, la plateforme a été étendue au site de Champtocé sur Loire.

## 1 - ACTIVITE

### ✓ NOMBRE D'UTILISATEURS :

A la date du 16 mars 2023, on compte **407 remplaçants dans le réseau** :

- 81.33% sont salariés de la structure soit 331 professionnels. En 2022, on comptait 269 salariés soit 86.50% des remplaçants
- 18.67 % sont des vacataires externes soit 76 professionnels. En 2022, on comptait 42 vacataires externes soit 13.50% des remplaçants.

Parmi les professionnels de la structure, 190 utilisateurs sont salariés des résidences Les Ligériennes (145 en 2022) et 141 (124 en 2022) sont salariés du CHCA.

Le nombre d'utilisateurs a augmenté tout au long de l'année puisque nous comptons en février 2022 311 utilisateurs.

### NOMBRE DE MISSIONS CREEES

#### Résidences Les Ligériennes

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL
<b>Résidence Art&amp;Loire</b>													
Nb de missions 2021	6	8	6	10	13	5	8	18	19	3	7	9	112
Nb de missions 2022	16	7	11	12	9	3	7	15	16	24	20	11	151
<b>% de variation 2022-2021</b>													<b>35%</b>
<b>Résidence Landeronde</b>													
Nb de missions 2021	25	9	11	11	3	5	2	4	4	9	8	14	105
Nb de missions 2022	10	7	22	0	12	2	9	13	14	13	7	17	126
<b>% de variation 2022-2021</b>													<b>20%</b>
<b>Résidence E. Duboys d'Angers</b>													
Nb de missions 2021	1	5	1	5	7	6	7	8	8	7	1	24	80
Nb de missions 2022	11	9	7	16	3	11	7	18	25	20	23	11	161
<b>% de variation 2022-2021</b>													<b>101%</b>
<b>Résidence Le Havre Ligérien</b>													
Nb de missions 2021	4	1	9	0	6	0	1	4	1	8	3	10	47
Nb de missions 2022	6	7	3	9	12	9	9	3	12	15	19	17	121
<b>% de variation 2022-2021</b>													<b>157%</b>
<b>Résidence Les Hauts du Château</b>													
Nb de missions 2021					5	0	5	13	12	16	13	22	86
Nb de missions 2022	21	11	9	15	22	13	12	9	32	25	8	2	179
<b>% de variation 2022-2021</b>													<b>108%</b>
<b>TOTAL 2021</b>	<b>36</b>	<b>23</b>	<b>27</b>	<b>26</b>	<b>34</b>	<b>16</b>	<b>23</b>	<b>47</b>	<b>44</b>	<b>43</b>	<b>32</b>	<b>79</b>	<b>430</b>
<b>TOTAL 2022</b>	<b>64</b>	<b>41</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>58</b>	<b>38</b>	<b>44</b>	<b>58</b>	<b>99</b>	<b>97</b>	<b>77</b>	<b>58</b>	<b>738</b>
<b>% de variation 2022-2021</b>													<b>72%</b>

Le nombre de missions lancées sur l'année a de nouveau connu une nette progression (+72%). Pour mémoire, le nombre de missions lancées en 2020 était de 232. Cette augmentation importante s'explique par des difficultés majeures de recrutement rencontrées sur l'ensemble de l'année 2022 et par l'augmentation du taux d'absentéisme.

### Résidences Les Ligériennes

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	MOYENNE
<b>Résidence Art&amp;Loire</b>													
Taux de missions pourvues 2021	83%	50%	50%	70%	85%	40%	88%	78%	68%	33%	29%	89%	64%
Taux de missions pourvues 2022	81%	86%	82%	75%	33%	100%	71%	67%	63%	54%	75%	55%	70%
<b>Résidence Landeronde</b>													
Taux de missions pourvues 2021	88%	78%	64%	82%	100%	80%	50%	0%	100%	56%	50%	64%	68%
Taux de missions pourvues 2022	80%	57%	50%		58%	100%	44%	77%	64%	38%	43%	59%	61%
<b>Résidence E. Duboys d'Angers</b>													
Taux de missions pourvues 2021	100%	100%	100%	60%	29%	83%	86%	25%	63%	86%	100%	50%	74%
Taux de missions pourvues 2022	55%	67%	43%	56%	67%	73%	71%	67%	80%	40%	65%	55%	62%
<b>Résidence Le Havre Ligérien</b>													
Taux de missions pourvues 2021	25%	100%	78%		50%		100%	50%	100%	88%	100%	70%	76%
Taux de missions pourvues 2022	33%	86%	0%	56%	50%	100%	44%	33%	83%	73%	53%	65%	56%
<b>Résidence Les Hauts du Château</b>													
Taux de missions pourvues 2021					20%		40%	54%	58%	38%	69%	41%	46%
Taux de missions pourvues 2022	76%	73%	44%	53%	68%	54%	42%	78%	59%	56%	50%	100%	63%
<b>Taux moyen 2021</b>													65%
<b>Taux moyen 2022</b>													62%

Le taux de missions pourvues en 2022, au global, a légèrement diminué. Pour mémoire, il était de 54% en 2020. On peut néanmoins noter qu'en fonction des sites, l'évolution est très variable.

### Résidences Les Ligériennes

En heures

Mois	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC	TOTAL	
													Heures	%
<b>Résidence Art&amp;Loire</b>														
Salariés 2021	21	29	16	31	91	15	40	87	76	4	20	65	495	80%
Vacataires 2021	7	7	3	23	8	0	15	38	20	0	0	0	121	20%
Salariés 2022	87	38	54	44	16	16	32	75	52	77	57	48	596	82%
Vacataires 2022	0	7	15	16	0	8	0	7	23	15	44	0	135	18%
<b>Résidence Landeronde</b>														
Salariés 2021	154	42	58	51	25	30	10	0	30	37	40	79	556	90%
Vacataires 2021	11	17	0	7	0	10	0	0	10	7	0	0	62	10%
Salariés 2022	54	31	72		70	20	28	50	50	32	22	67	496	98%
Vacataires 2022	10	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	10	2%
<b>Résidence E. Duboys d'Angers</b>														
													Heures	%



Salariés 2021	10	26	10	0	20	50	38	20	45	57	7	105	<b>388</b>	92%
Vacataires 2021	0	7	0	22	0	0	7	0	0	0	0	0	<b>36</b>	8%
Salariés 2022	42	42	20	34	13	80	50	65	123	42	75	35	<b>621</b>	89%
Vacataires 2022	0	0	0	0	0	0	0	22	27	7	15	7	<b>78</b>	11%
<b>Résidence Le Havre Ligérien</b>													<b>Heures</b>	<b>%</b>
Salariés 2021	7	4	29	0	28	0	10	12	0	67	0	55	<b>212</b>	90%
Vacataires 2021	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	16	0	<b>23</b>	10%
Salariés 2022	16	43		29	47	58	17	8	65	95	45	58	<b>481</b>	91%
Vacataires 2022	0	0		10	7	25	0	0	0	0	7	0	<b>49</b>	9%
<b>Résidence Les Hauts du Château</b>													<b>Heures</b>	<b>%</b>
Salariés 2021					0	0	7	59	33	51	40	51	<b>241</b>	76%
Vacataires 2021					7	0	16	7	0	0	31	14	<b>75</b>	24%
Salariés 2022	100	45	22	41	98	56	19	54	100	65	28	17	<b>645</b>	81%
Vacataires 2022	16	15	0	15	21	0	16	0	38	31	0	0	<b>152</b>	19%
<b>Total salariés 2021</b>													<b>1892</b>	
<b>Total vacataires 2021</b>													<b>317</b>	
<b>Total salariés 2022</b>													<b>2839</b>	
<b>Total vacataires 2022</b>													<b>424</b>	
<b>Total général 2022</b>													<b>3263</b>	

Les missions sont majoritairement attribuées aux professionnels de la structure (87%). Des vacataires extérieurs sont intervenus ponctuellement, principalement un ancien professionnel du CHCA actuellement retraité.

Le nombre de missions effectuées correspond à 2.10 ETP (1.42 ETP en 2021).

2 missions du CHCA ont été réalisées par un agent du CHCA (ce nombre était de 14 en 2020).

## 2 – COUT DU DISPOSITIF

### 2.1 COUT DE LA SOUSCRIPTION A LA PLATEFORME

#### Les Ligériennes :

	Coût HT	Coût TTC
Abonnement annuel	2574	3088.80
Licences (10)	4680	5616
<b>TOTAL</b>	<b>7254</b>	<b>8704.80</b>

Le paiement des heures supplémentaires en 2022 représente 73 952.14 € au total.

### D. TEMPS COMPLET/INCOMPLET OU NON COMPLET – TEMPS PLEIN ET TEMPS PARTIEL

⇒ *BDS FPH 134-O Répartition des effectifs en fonction au 31 décembre :*

- *sur emploi à temps complet :*

o *à temps plein ;*

o *à temps partiel de droit, par quotité de travail ;*

o *à temps partiel sur autorisation, par quotité de travail ;*

- *sur emploi à temps incomplet par tranche de durée hebdomadaire du travail*

		TITULAIRE STAGIAIRE - CDI - CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT									
		25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans			
Temps de travail	Catégorie	H	F	H	F	H	F	H	F	TOTAL	
Temps complet	A	0	6	3	8	1	12	1	2	33	205
	B	2	0	2	29	3	34	2	0	72	
	C	2	16	8	19	9	42	4	0	100	
Temps partiels de droit ou autorisation	A	0	0	0	4	0	3	0	18	25	89
	B	0	0	0	15	0	15	0	0	30	
	C	0	0	0	14	1	5	0	14	34	
Temps non-complet	A	0	1	0	1	0	0	0	1	3	7
	B	0	0	0	2	0	0	0	0	2	
	C	0	1	0	0	0	0	0	1	2	
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>	<b>24</b>	<b>13</b>	<b>92</b>	<b>14</b>	<b>111</b>	<b>7</b>	<b>36</b>	<b>301</b>	
		<b>28</b>		<b>105</b>		<b>125</b>		<b>43</b>			

⇒ *BDS FPH 135-O Nombre de demandes liées au temps partiel au cours de l'année*

Temps de travail	Autorisation	De Droit
Renouvellement	55	5
Première demande	4	5
<b>TOTAL</b>	<b>59</b>	<b>10</b>

## E. TAUX D'ABSENTEISME

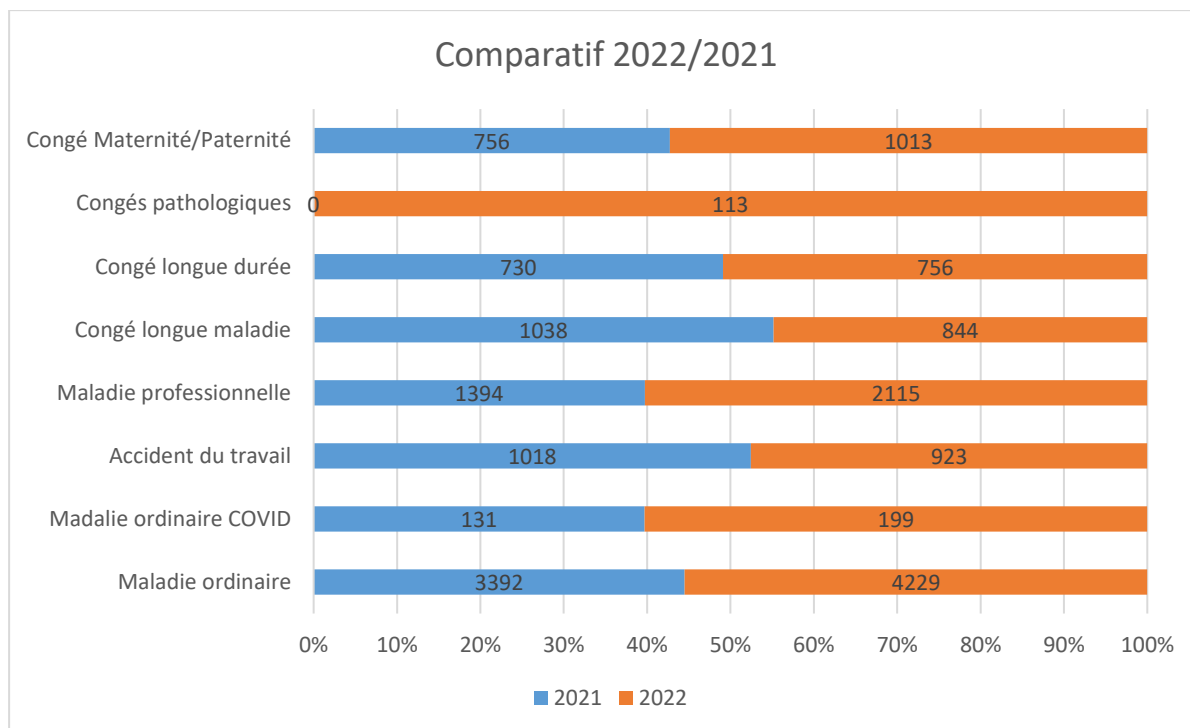
⇒ *BDS FPH 136-O Taux d'absentéisme pour motif médical et non médical :*

- Absences pour motif médical : maladie, longue maladie, longue durée, accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie à caractère professionnel ou contractée dans l'exercice des fonctions

- Absences pour motif non médical : maternité, paternité, adoption

	NOMBRE DE JOURS EN 2022				TAUX ABSENTEISME
	Titulaire	CDD	CDI	TOTAL	
Maladie ordinaire	3078	1065	86	4229	4,12%
Madalie ordinaire COVID	101	84	14	199	0,19%
Accident du travail	819	104		923	0,90%
Maladie professionnelle	2115	0		2115	2,06%
Congé longue maladie	844	0		844	0,82%
Congé longue durée	756	0		756	0,74%
Congés pathologiques	84	29		113	0,11%
Congé Maternité/Paternité	861	152		1013	0,99%
	<b>8658</b>	<b>1434</b>	<b>100</b>	<b>10192</b>	<b>9,93%</b>

Le taux d'absentéisme pour l'année 2021 était de 8.62% pour les mêmes motifs. Soit une augmentation de 1.31%



## F. CONGES (Annuels, RTT..)

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels permanents en CDI bénéficient, pour une année de service accompli du 1er janvier au 31 décembre, de 25 jours de congés annuels, calculés en jours ouvrés, sur la base de 5 jours par semaine, soit 5 semaines de congés annuels.

Ce nombre est identique pour tous les agents, quelle que soit leur quotité de temps de travail, mais la valeur de la journée de congés annuels est proratisée au temps de travail effectué.

↳ *Exemples :*

*Pour un agent à temps plein ⇒ un CA = 7 heures,*

*Pour un agent à 80% ⇒ un CA = 5,60 heures.*

De ce fait, les congés annuels doivent être posés également sur les journées de TP pour les agents à temps partiel.

### Jours Hors Saison :

↳ **2 jours supplémentaires**, dits hors saison, sont accordés pour les personnels ayant posé au moins 6 jours de congés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 avril et/ou entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 décembre. Ces deux jours hors saison sont obligatoirement pris eux-mêmes hors saison et dans le cours de l'année civile (c'est-à-dire avant le 31 décembre).

↳ ou 1 seul jour supplémentaire hors saison est accordé pour les personnels ayant posé entre 3 et 5 jours hors saison.

### Jour de Fractionnement :

↳ **1 jour de fractionnement** est accordé aux personnels ayant posé leurs congés en au moins 3 périodes. Le congé fractionné est pris, comme les autres congés, avant le 31 décembre de l'année concernée.

⇒ *BDS FPH 137-O Nombre de jours de congés* : Données non recueillies pour l'année 2022

- ⇒ *BDS FPH 138-F Nombre d'autres jours de congés accordés au cours de l'année à l'ensemble du personnel au sein d'un même établissement (par exemple : jours fériés locaux). Données non recueillies pour l'année 2022*
- ⇒ *BDS FPH 139-F Nombre de jours donnés au cours de l'année par type et par motif de don. Aucun*
- ⇒ *BDS FPH 140-F Nombre de jours reçus au cours de l'année par type et par motif de don. Aucun*

## G. COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Le compte épargne-temps (CET) permet de conserver les jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années.

Au sein des Résidences Les Ligériennes, 13 professionnels ont un compte épargne temps au 31 décembre 2022, représentant environ 2383.29 heures soit 1.31 ETP ( $2383.29/1820 h = 0.75 ETP$ ).

Le nombre moyen de jours de CET stockés par détenteur est de 26.19 jours.

- ⇒ *BDS FPH 141-O Nombre total de comptes épargne-temps ouverts au 31 décembre, dont nombre de comptes ouverts au cours de l'année.*
- ⇒ *BDS FPH 142-F Nombre d'agents ayant déposé des jours sur leur compte épargne-temps au cours de l'année.*
- ⇒ *BDS FPH 143-F Nombre total de jours stockés sur les comptes épargne-temps au 31 décembre, dont nombre de jours versés au cours de l'année.*
- ⇒ *BDS FPH 144-F Nombre de jours des comptes épargne-temps consommés au cours l'année par type de consommation (décret n° 2010-531 du 20 mai 2010)*

Grade BL	Service	Commentaire	Cat	CET au 31/12/2021	CET au 31/12/2022
DIRECTEUR SAN&SOC-MEDSOC HC	ART & LOIRE		A	38	38
INFIRMIER(E) CADR.SUP.SANTE PARAM	ART & LOIRE		A	72	0
DIRECTEUR SAN&SOC-MEDSOC HC	ART & LOIRE		A	35	35
DIRECTEUR SAN&SOC-MEDSOC HC	ART & LOIRE		A	53	58
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1	LE HAVRE LIGERIEN	Mutation du CHU d'Angers	A	15	15
ADJ CADRE HOSP CIN (1er GRD)	ART & LOIRE	Mutation du CHU d'Angers	B	15	15
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1	ART & LOIRE	Mutation du CHU d'Angers	A	38,5	38,5
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 2	LES HAUTS DU CHATEAU	Mutation du CHU d'Angers	A	47,5	47,5
INFIRMIER(E) CADR.SANTE PARAM	ART & LOIRE	Mutation du CHU d'Angers	A	15	15
INF. SOINS GX&SPEC GRADE 1	LANDERONDE	Mutation du CHU d'Angers	A	10	10
TECHN SUP HOSP 2ème CL (2ème GRD)	ART & LOIRE		B	20	28
OUVRIER PRINCIPAL 1CL	ART & LOIRE		C	13,47	13,47
AIDE SOIGNANT ou AUX PUER. CISup	LES HAUTS DU CHATEAU		B	22	27
					<b>340,47</b>

**H. ABSENCES AU TRAVAIL HORS RAISONS DE SANTE**

⇒ *BDS FPH 145-O Nombre d'agents ayant eu au moins une absence hors raison de santé au cours de l'année par motif*

	Titulaire	CDD	CDI	TOTAL
Congés exceptionnels enfants malades	23	3		26
Congés exceptionnels autres	6	2		8
Congés de présence parental	1	0		1
	<b>30</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>35</b>

⇒ *BDS FPH 146-F Nombre total de journées d'absence hors raison de santé au cours de l'année par motif*

	Titulaire	CDD	CDI	TOTAL
Congés exceptionnels enfants malades	56	7		63
Congés exceptionnels autres	15	1		16
Congés sans soldes/injustifiés		19		19
	<b>71</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>98</b>

⇒ *BDS FPH 147-F Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois ayant débuté au cours de l'année par motif, dont ayant donné lieu à un entretien réalisé avant le départ en congé.*

Aucun

⇒ *BDS FPH 148-F Nombre de congés d'une durée égale ou supérieure à six mois terminés au cours de l'année par motif, dont ayant donné lieu à un entretien réalisé au retour du congé.*

Aucun

⇒ *BDS FPH 149-F Nombre et types d'actions menées pour accompagner l'agent parti en congé parental au cours de l'année.*

Aucun

**I. ABSENCES AU TRAVAIL POUR RAISONS DE SANTE**

⇒ *BDS FPH 150-O Nombre d'agents ayant été absents au moins un jour dans l'année pour raison de santé, par motif,*

	Nombre d'Agents							
	25 et moins		25 à 40 ans		41 à 55 ans		+ de 55 ans	
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme
Catégorie A	0	1	4	7	2	6		1
Catégorie B	2	5	0	40	3	34	4	16
Catégorie C	4	22	5	47	5	34	3	13
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>28</b>	<b>9</b>	<b>94</b>	<b>10</b>	<b>74</b>	<b>7</b>	<b>30</b>

⇒ *BDS FPH 151-F Nombre total de journées d'absence pour raison de santé au cours de l'année par motif,*

	Nombre de jours						TOTAL
	CATEGORIE A		CATEGORIE B		CATEGORIE C		
	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	
Maladie ordinaire	38	261	259	1528	201	1942	4229
Maladie ordinaire COVID	7	10	11	72	13	86	199
Accident du travail	8	0	1	89	196	629	923
Maladie professionnelle			0	1482	0	633	2115
Congé longue maladie			127	717			844
Congé longue durée	0	0	0	26	365	365	756
Congés pathologiques		28				85	113
Congé Maternité/Paternité	0	124	0	194	32	663	1013
<b>TOTAL</b>	<b>53</b>	<b>423</b>	<b>398</b>	<b>4108</b>	<b>807</b>	<b>4403</b>	<b>10192</b>
	<b>476</b>		<b>4506</b>		<b>5210</b>		

## J. JOURS DE CARENCE

- ⇒ *BDS FPH 152-O Nombre de jours de carence imputés aux agents suite à une absence survenue au cours de l'année* : 231 jours de carence
- ⇒ *BDS FPH 153-F Montant total des sommes brutes retenues au titre des jours de carence, suite à une absence survenue au cours de l'année* : -12 834.37 €

## 8- L'ACTION SOCIALE ET LA PROTECTION SOCIALE

Le Comité de gestion des œuvres sociales des établissements hospitaliers publics (CGOS) est l'opérateur unique gérant l'action sociale en faveur des personnels (agents en activité ou retraités) des établissements hospitaliers, sociaux et médicosociaux.

L'adhésion d'un établissement au CGOS se fait au travers d'une convention d'agrément qui autorise le CGOS à percevoir des contributions des établissements à hauteur de 1,50 % de la masse salariale (hors corps médical).

- ⇒ *BDS FPH 154-O Montant de la dépense consacrée à l'action sociale* :

2021	2022
102 795.50€	147 762.67€

L'évolution du montant est liée à l'évolution de la masse salariale

- ⇒ *BDS FPH 155-O Nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales, par type de prestation* Données non recueillies pour l'année 2022
- ⇒ *BDS FPH 156-F Montant de la dépense des crèches collectives* Non concerné
- ⇒ *BDS FPH 157-F Montant de la dépense par agent du service de restauration en effectif physique au 31/12* Données non recueillies pour l'année 2022

## 9- LE DIALOGUE SOCIAL

### A. ORGANISMES CONSULTATIFS

Au sein des Résidences Les Ligériennes, le dialogue social est animé par deux instances prépondérantes :

- Le Comité Technique d'Établissement (CTE), une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions et projets relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services ;
- Le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), une instance de concertation chargée de donner son avis en matière de conditions de travail, de veiller à la sécurité au travail et à l'hygiène physique et mentale des salariés ;

En parallèle de ces instances des réunions bilatérales appelées « Rencontre avec les sections syndicales » sont organisées trimestriellement. Elles permettent aux organisations syndicales d'échanger avec la Direction des Ressources Humaines à propos de situations individuelles ou de problématiques rencontrées au sein des services.

Un protocole syndical existe et précise les conditions d'exercice du droit syndical ainsi que les crédits d'heure syndical alloué à chaque section.

⇒ *BDS FPH 158-O Nombre de représentants du personnel par type d'instance et niveau pour le CSE, ventilé selon les critères de répartition suivants :*

- Organisation syndicale ;
- Fonction (titulaires ou suppléants) ;
- Sexe.

		COMITE TECHNIQUE D'ETABLISSEMENT						TOTAL
		CFDT		CGT		FORCE OUVRIERE		
		H	F	H	F	H	F	
TITULAIRES	Catégorie							
	A		1					1
	B		2		3		1	6
TOTAL		0	3	0	3	0	2	8

		CONSEIL D'ADMINISTRATION						TOTAL
		CFDT		CGT		FORCE OUVRIERE		
		H	F	H	F	H	F	
TITULAIRES	Catégorie							
	A		1					1
	B				1		1	2
TOTAL		0	1	0	1	0	1	3

		CHSCT						TOTAL
		CFDT		CGT		FORCE OUVRIERE		
		H	F	H	F	H	F	
TITULAIRES	Catégorie							
	A							0
	B		2		2		2	6
SUPPLEANTS	Catégorie							
	A	1						1
	B		1		1		1	3
TOTAL		1	4	0	4	1	3	13

- ⇒ *BDS FPH 159-F Nombre de réunions des instances au cours de l'année, ventilé par type d'instance et ventilé par niveau pour le CSE.*

Réunions	2022
CTE	3
CHSCT	4
Conseil d'Administration	5
Rencontre avec les sections syndicales	4
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

- ⇒ *BDS FPH 160-F Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour siéger dans une instance de concertation au cours de l'année visée au I de l'article 15 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986. Données non recueillies pour l'année 2022*

- ⇒ *BDS FPE 161-F Nombre de journées d'autorisation d'absence accordées pour participer à une réunion de travail convoquée par l'administration ou à une négociation au cours de l'année en application du II de l'article 15 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986 Données non recueillies pour l'année 2022*

## **B. CONGRES ET ORGANISMES DIRECTEURS DES SYNDICATS**

- ⇒ *BDS FPH 162-F Nombre de jours d'autorisations d'absence accordées pour participer aux réunions d'un organisme directeur ou au congrès d'un syndicat au cours de l'année en application de l'article 13 du décret n° 86-660 du 19 mars 1986.*

Aucune demande pour l'année 2022

## **C. MOYENS HUMAINS ACCORDES AUX SYNDICATS POUR LES BESOINS DE L'ACTIVITE SYNDICALE (article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986)**

- ⇒ *BDS FPH 163-F Volume annuel du contingent global de crédit de temps syndical prévu à l'article 16 du décret n°86-660 du 19 mars 1986.*

Organisation Syndicale	2022
CFDT	668.92
CGT	705.50
FORCE OUVRIERE	611.43
<b>TOTAL</b>	<b>1985,85 heures</b>

- ⇒ *BDS FPH 164-F Volume de crédits de temps syndical effectivement utilisé en distinguant :*  
 - *Nombre d'ETP de crédits de temps syndical effectivement utilisés (décharges + crédits d'heures) ;*  
 - *Nombre d'ETP de crédits de temps syndical utilisés sous forme de décharges d'activité de service (DAS).*

Données non recueillies pour l'année 2022



## Nombre d'agents bénéficiant du crédit global de temps syndical

Organisation Syndicale	2022
CFDT	3
CGT	6
FORCE OUVRIERE	3
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>

### D. AUTRES MOYENS ACCORDES AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

#### *BDS FPH 165-F Locaux syndicaux mis à disposition des organisations*

Concernant les locaux syndicaux, ils sont attribués de la manière suivante :

- Local syndical d'Art&Loire : CFDT
- Local syndical de Landeronde : FO
- Local syndical des Hauts du Château : CGT

### E. LES NEGOCIATIONS ENGAGEES ET LES ACCORDS SIGNES

- ⇒ *BDS FPH 166-F Nombre de négociations au sens des articles 8 bis à 8 nonies de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 engagées au cours de l'année, dont nombre de négociations engagées à la suite d'une initiative des organisations syndicales au sens de l'article 8 quinquies de la même loi, par niveau de CSE, ventilé par domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 bis.*
- ⇒ *BDS FPH 167-F : Nombre de demandes formulées par les organisations syndicales visant à ouvrir une négociation collective selon les modalités prévues à l'article 8 quinquies de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, par niveau de CSE, ventilé par domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 ter.*
- ⇒ *BDS FPH 168-F : Nombre d'accords conclus et signés majoritairement au cours de l'année, par niveau de CSE, ventilé par domaines sur lesquels portent les accords au sens de l'article 8 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983.*

Un accord a été signé au cours de l'année 2022. Cet accord fait suite à l'instruction n° DGOS/RH4/DGCS/4B/2021/168 du 26 juillet 2021 relative à la mise en œuvre des mesures sur la sécurisation des organisations et des environnements de travail résultant de l'accord du « Ségur de la santé » pour la fonction publique hospitalière.

### F. LES RECOURS FORMES AUPRES DES COMMISSIONS PARITAIRES

- ⇒ *BDS FPH 169-F : Nombre de recours examinés en réunion de CAP locales et de CCP départementales (ces données sont à renseigner uniquement pour les établissements référents des CAP locales ou CCP départementales) au cours de l'année : Aucun*

### G. GREVE

- ⇒ *BDS FPH 170-F Nombre de jours non travaillés au cours de l'année pour faits de grève correspondant à un mot d'ordre national ou correspondant à un mot d'ordre local. :*

Aucune heure de grève n'a été recensée au cours de l'année 2022

## 10- LA DISCIPLINE

Les agents de la fonction publique hospitalière qui commettent des faits fautifs sont susceptibles d'être sanctionnés par l'administration.

Les sanctions disciplinaires sont réparties en quatre groupes :

- *1er groupe* : L'avertissement et le blâme. Ces sanctions ne nécessitent pas la convocation du conseil de discipline.
- *2ème groupe* : La radiation du tableau d'avancement – L'abaissement d'échelon(s) et l'exclusion temporaire de fonction pour une durée maximale de quinze jours. Il est possible d'adjoindre une période de sursis sur la période d'exclusion temporaire de fonction.
- *3ème groupe* : La rétrogradation et l'exclusion temporaire de fonction pour une durée de 3 mois à 2 ans. Il est possible d'adjoindre une période de sursis sur la période d'exclusion temporaire de fonction.
- *4ème groupe* : La mise à la retraite d'office et la révocation
- *La décision administrative de sanction doit être motivée et mentionner les délais et les voies de recours*

L'avertissement n'est pas inscrit au dossier et le blâme est effacé du dossier, automatiquement, au bout de trois ans si aucune sanction n'est intervenue durant cette période.

Lorsqu'un agent a été frappé d'une sanction d'exclusion temporaire avec sursis, si durant une période de cinq ans il n'est pas sujet à une autre sanction, le sursis devient définitif, sinon il est annulé et l'agent devra faire la totalité de la peine antérieure en plus de la nouvelle.

Après dix ans de services effectifs à compter de la date de prise d'effet de la sanction, l'agent peut faire une demande pour la faire disparaître de son dossier auprès de la direction.

Si son comportement général a donné satisfaction, il est fait droit à sa demande et le dossier du fonctionnaire est alors reconstitué dans sa nouvelle composition.

⇒ [BDS FPH 171-O Nombre sanctions prononcées ventilé selon les critères de répartition suivants](#)

En 2022, tout comme les années précédentes aucune sanction disciplinaire n'a été prise à l'égard d'un agent.

**CHAPITRE 6 :**  
**EXECUTION BUDGETAIRE**

**Indicateur n°1 : La section d'exploitation**

		EPRD 2022				ERRD 2022				ERRD 2021
		TOTAL	H	D	S	TOTAL	H	D	S	
Dépenses	Groupe 1	1 823 513,53 €	1 423 214,86 €	164 339,18 €	235 959,49 €	1 838 156,50 €	1 391 374,80 €	179 151,68 €	267 630,02 €	1 646 918,95 €
	Groupe 2	14 704 326,06 €	4 943 192,76 €	2 290 364,36 €	7 470 768,94 €	14 644 901,43 €	5 560 928,27 €	2 935 862,03 €	6 148 111,14 €	13 272 093,62 €
	Groupe 3	2 941 834,57 €	2 756 428,96 €	39 810,91 €	145 594,70 €	3 870 595,21 €	3 459 765,47 €	54 095,17 €	356 734,57 €	3 015 630,49 €
	<b>Total</b>	<b>19 469 674,16 €</b>	<b>9 122 836,58 €</b>	<b>2 494 514,45 €</b>	<b>7 852 323,13 €</b>	<b>20 353 653,14 €</b>	<b>10 412 068,54 €</b>	<b>3 169 108,88 €</b>	<b>6 772 475,73 €</b>	<b>17 934 643,06 €</b>
Recettes	Groupe 1	17 805 025,69 €	7 960 774,24 €	2 389 153,29 €	7 455 098,16 €	17 206 814,79 €	8 152 613,33 €	2 379 677,80 €	6 674 523,66 €	16 594 259,37 €
	Groupe 2	863 780,00 €	518 780,00 €	76 000,00 €	269 000,00 €	1 068 567,26 €	534 387,13 €	197 685,13 €	336 495,00 €	867 707,29 €
	Groupe 3	800 868,47 €	643 282,34 €	29 361,16 €	128 224,97 €	1 479 442,60 €	1 247 074,95 €	41 921,78 €	190 445,87 €	472 600,22 €
	<b>Total</b>	<b>19 469 674,16 €</b>	<b>9 122 836,58 €</b>	<b>2 494 514,45 €</b>	<b>7 852 323,13 €</b>	<b>19 754 824,65 €</b>	<b>9 934 075,41 €</b>	<b>2 619 284,71 €</b>	<b>7 201 464,53 €</b>	<b>17 934 566,88 €</b>
<b>Résultat</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>	<b>- 477 993,13 €</b>	<b>- 549 824,17 €</b>	<b>428 988,81 €</b>	<b>- 76,18 €</b>

**Comparaison entre les prévisions et réalisations pour l'exercice 2022**

		EPRD 2021	EPRD EXECUTOIRE 2022 - RETOUR CD 49 ET ARS	DM 1	EPRD TOTAL 2022	ERRD 2022	ECART
Dépenses	Groupe 1	1 666 875,40 €	1 688 513,53 €	135 000,00 €	1 823 513,53 €	1 838 156,50 €	14 642,97 €
	Groupe 2	13 291 617,19 €	13 219 207,28 €	1 485 118,78 €	14 704 326,06 €	14 644 901,43 €	- 59 424,63 €
	Groupe 3	2 688 856,82 €	2 809 634,57 €	132 200,00 €	2 941 834,57 €	3 870 595,21 €	928 760,64 €
	<b>Total</b>	<b>17 647 349,41 €</b>	<b>17 717 355,38 €</b>	<b>1 752 318,78 €</b>	<b>19 469 674,16 €</b>	<b>20 353 653,14 €</b>	<b>883 978,98 €</b>
Recettes	Groupe 1	16 472 368,47 €	16 690 532,75 €	1 114 492,94 €	17 805 025,69 €	17 206 814,79 €	- 598 210,90 €
	Groupe 2	781 468,57 €	583 780,00 €	280 000,00 €	863 780,00 €	1 068 567,26 €	204 787,26 €
	Groupe 3	290 253,00 €	443 042,63 €	357 825,84 €	800 868,47 €	1 479 442,60 €	678 574,13 €
	002 Résultats antérieurs	103 259,37 €					
	<b>Total</b>	<b>17 647 349,41 €</b>	<b>17 717 355,38 €</b>	<b>1 752 318,78 €</b>	<b>19 469 674,16 €</b>	<b>19 754 824,65 €</b>	<b>285 150,49 €</b>
<b>Résultat</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>

**Comparaison entre les deux derniers exercices sur le réalisé (2021/2022)**

		ERRD 2021	ERRD 2022	ECART
Dépenses	Groupe 1	1 646 918,95 €	1 838 156,50 €	191 237,55 €
	Groupe 2	13 272 093,62 €	14 644 901,43 €	1 372 807,81 €
	Groupe 3	3 015 630,49 €	3 870 595,21 €	854 964,72 €
	<b>Total</b>	<b>17 934 643,06 €</b>	<b>20 353 653,14 €</b>	<b>2 419 010,08 €</b>
Recettes	Groupe 1	16 594 259,37 €	17 206 814,79 €	612 555,42 €
	Groupe 2	867 707,29 €	1 068 567,26 €	200 859,97 €
	Groupe 3	472 600,22 €	1 479 442,60 €	1 006 842,38 €
	<b>Total</b>	<b>17 934 566,88 €</b>	<b>19 754 824,65 €</b>	<b>1 820 257,77 €</b>
<b>Résultat</b>		<b>- 76,18 €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>	<b>- 598 752,31 €</b>

### Sous indicateur : L'analyse des dépenses par groupe

DEPENSES 2022						
	ERRD 2021	ERRD 2022				ECART N/N-1
		TOTAL	H	D	S	
<b>Groupe 1</b>	1 646 918,95 €	1 838 156,50 €	1 391 374,80 €	179 151,68 €	267 630,02 €	191 237,55 €
<b>Groupe 2</b>	13 272 093,62 €	14 644 901,43 €	5 560 928,27 €	2 935 862,03 €	6 148 111,14 €	1 372 807,81 €
<b>Groupe 3</b>	3 015 630,49 €	3 870 595,21 €	3 459 765,47 €	54 095,17 €	356 734,57 €	854 964,72 €
<b>Total</b>	<b>17 934 643,06 €</b>	<b>20 353 653,14 €</b>	<b>10 412 068,54 €</b>	<b>3 169 108,88 €</b>	<b>6 772 475,73 €</b>	<b>2 419 010,08 €</b>

#### Groupe 1 : Dépenses relatives à l'exploitation courante

Les dépenses du groupe 1 pour les Résidences Les Ligériennes pour l'année 2022 sont d'un montant de 1 838 156.50€, soit 191 237.55€ (+11.61%) de plus que l'année 2021.

Les grandes évolutions de dépenses sont :

- **Energie et fluide : 435 914.93€ (+ 38 075.34€) (+ 9.57%)**  
Cette augmentation est dû à l'inflation (notamment sur le fuel et carburant).
- **Produits d'entretien : 110 118.56€ (+ 14 973.55€) (+ 15.74%)**  
Cette augmentation est dû à l'inflation.
- **Couches, alèses : 108 538.52€ (- 107.26€)**

Année	Nombre de personnes incontinentes	Dépenses	Indicateur (Coût /jour/résident)
2022	227	108 538,52 €	1,31 €

- **Autres fournitures hôtelières : 33 915.30€ (+ 2 215.24€)**

	2022
Achats des tenues civiles	10 043,60 €
Autres fournitures hôtelières	23 871,70 €
<b>Total</b>	<b>33 915,30 €</b>

- **Fournitures médicales : 188 342.35€ (+ 2 131.60€)**

- **Alimentation : 581 476.15€ (+ 91 746.60€) (+ 18.73 %)**

Cette augmentation est dû à l'inflation.

	EPRD 2022 (avec DM)
Montant alloué aux dépenses d'alimentation	574 588,24 €

	ERRD 2022	ERRD 2021	% 2021/2022
Compte 6063	581 476,15 €	489 729,55 €	18,73%
Nombre de repas	253 749	262 133	-3,20%
<b>Coût repas</b>	<b>2,29 €</b>	<b>1,87 €</b>	<b>22,66%</b>
Recettes des repas (familles, salariés, formations)	21 629,75 €	21 182,21 €	
<b>Coût repas net</b>	<b>2,21 €</b>	<b>1,79 €</b>	<b>23,43%</b>

<i>Dépenses moyennes mensuelles</i>	<b>48 456,35 €</b>	<b>40 810,80 €</b>
-------------------------------------	--------------------	--------------------

## Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel

Les dépenses du groupe 2 pour les Résidences Les Ligériennes pour l'année 2022 sont d'un montant de 14 644 901.43€ soit + 1 372 807.81€ (+ 10.34%) de plus que l'année précédente.

En Annexe se trouve le détail des dépenses médicales 2022.

Comptes	Libellés	2021	2022	Ecart 2021/2022
62	Autres services extérieurs	281 405,76 €	<b>282 871,61 €</b>	<b>1 465,85 €</b>
63	Impôts, taxes et versements assimilés	1 112 027,09 €	<b>1 114 482,04 €</b>	<b>2 454,95 €</b>
6411	Rémunérations du personnel non-medical Personnel titulaire et stagiaire	8 202 129,63 €	<b>7 570 346,19 €</b>	- <b>631 783,44 €</b>
6413	Rémunérations du personnel non-medical Personnel non titulaire sur emplois permanents			
6415	Rémunérations du personnel non-medical Personnel non médical de remplacement	111 521,34 €	<b>1 942 025,93 €</b>	<b>1 830 504,59 €</b>
6416	Emplois d'insertion	- €	- €	- €
6421	Praticiens	61 635,88 €	<b>62 357,83 €</b>	<b>721,95 €</b>
6451	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance Personnel non médical	3 258 523,63 €	<b>3 428 519,32 €</b>	<b>169 995,69 €</b>
6452	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance Personnel médical	21 841,25 €	<b>18 309,30 €</b>	- <b>3 531,95 €</b>
6471	Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	35 401,86 €	<b>38 600,00 €</b>	<b>3 198,14 €</b>
6473	Allocation chômage	24 592,34 €	- €	- <b>24 592,34 €</b>
6475	Médecine du travail	8 503,55 €	- €	- <b>8 503,55 €</b>
64784	Œuvres sociales	102 795,50 €	<b>147 762,67 €</b>	<b>44 967,17 €</b>
6488	Autres charges diverses de personnel	51 715,79 €	<b>39 626,54 €</b>	- <b>12 089,25 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>13 272 093,62 €</b>	<b>14 644 901,43 €</b>	<b>1 372 807,81 €</b>

Ces dépenses sont liées à plusieurs facteurs au cours de l'année 2022 :

- **SMIC** : Chaque année, le salaire minimum interprofessionnel de croissance (Smic) fait l'objet d'une revalorisation annuelle par décret au 1<sup>er</sup> janvier, qui tient compte de l'évolution de l'inflation constatée pour les 20 % de ménages ayant les plus faibles revenus. Par ailleurs,

chaque hausse d'au moins 2 % de l'indice des prix à la consommation est automatiquement suivie d'un relèvement du Smic dans les mêmes proportions.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le Smic avait augmenté de 0,9 % en application de la revalorisation légale annuelle, puis a connu deux revalorisations automatiques au 1<sup>er</sup> mai (+ 2,65 %) puis au 1<sup>er</sup> juillet avec la revalorisation du point d'indice (3.50 %).

La spécificité de la fonction publique hospitalière se traduit par une rémunération à l'indice et non à l'heure. Un point est égal à 4.68€ (valeur au 01/01/2022)

L'indice minimum de la fonction publique hospitalière étant au 31 décembre 2021 de 340 points.

- 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2022 revalorisation de l'indice minimum de 340 à 343 soit 3 points.
- 1<sup>er</sup> mai au 30 juin 2022 revalorisation de l'indice minimum de 343 à 352 points
- 1<sup>er</sup> juillet 2022 revalorisation de la valeur du point pour tous les agents de la fonction publique hospitalière tous statuts confondus soit +3.50%

Ce qui se traduit par des dépenses supplémentaires non compensées par les autorités de tarification de la manière suivantes :

IMPACT SMIC	TOTAL
1er janvier au 30 avril 2022 IM 340 à 343	7 965,38 €
1er mai au 30 juin 2022 IM 340-352	18 283,66 €
1er juillet au 31 décembre Hausse valeur du point	50 236,67 €
	<b>76 485,71 €</b>

- **REVALORISATION DU POINT D'INDICE au 1<sup>er</sup> juillet 2022** : Le point d'indice sert à calculer le traitement brut des fonctionnaires et les agents contractuels (rémunérés par référence à un indice).

Le traitement brut mensuel est ainsi calculé en multipliant la valeur du point d'indice par l'indice majoré propre à chaque agent public. Celui-ci est fixé en fonction de son échelon, son grade, son cadre d'emploi et son ancienneté.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022 le point d'indice a été revalorisé à hauteur de 3.5%

Ce qui se traduit par des dépenses supplémentaires non compensées par les autorités de tarification de la manière suivantes :

IMPACT REVALORATION POINT D'INDICE (salaire chargé)	TOTAL
Titulaire et stagiaire	340 158,72 €
Contractuels	102 658,57 €
	<b>442 817,28 €</b>

- **Le SEGUR de la santé** mis en place à compter de septembre 2020. Le Ségur de la santé est un plan mis en place par le gouvernement afin de revaloriser les métiers des établissements de santé et d'améliorer l'attractivité de l'hôpital public et des EHPAD.

Ce plan est construit sur 4 "piliers" :

- Transformer les métiers et revaloriser les salaires des soignants
- Définir une nouvelle politique d'investissement et de financement au service des soins
- Simplifier les organisations et le quotidien des équipes
- Fédérer les acteurs de la santé dans les territoires au service des usagers

**CTI** : Le complément de traitement indiciaire est versé aux agents qui exercent dans le secteur de la santé ou le secteur social ou médico-social ou le secteur socio-éducatif. Le montant mensuel du complément de traitement indiciaire est fixé à 49 points d'indice majoré, soit 237,65 € bruts

IMPACT CTI	TOTAL
49 points d'indice	1 213 391,59 €
Accompagnement ARS	1 092 676,66 €
Reste à charge	<b>120 714,93 €</b>

**La prime Grand Age** : Cette prime mensuelle de 118 euros bruts, financée par l'assurance maladie, est destinée à reconnaître l'engagement des professionnels Aides-soignants exerçant auprès des personnes âgées et à valoriser les compétences nécessaires à la prise en charge de celles-ci.

IMPACT PRIME GRAND AGE	TOTAL
Prime Grand Age	172 456,15 €
Accompagnement ARS	157 061,32 €
Reste à charge	<b>15 394,83 €</b>

**Reclassement catégorie B et C** : Mesures de revalorisation des débuts de carrière de la catégorie C. Revalorisation des carrières de la catégorie B.

IMPACT RECLASSEMENT CAT B et C	TOTAL
Reclassement cat C	38 720,07 €
Reclassement cat B	2 701,63 €
Accompagnement ARS	21 100,00 €
Reste à charge	<b>20 321,70 €</b>



**RECAPITULATIF DES IMPACTS DES MESURES REGLEMENTAIRES**

	Crédits Notifiés 2021	Crédits Notifiés 2022	Dépense réelles 2021	Dépenses réelles 2022	ECART RECETTES 2022/DEPENSES 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
Prime Grand Age	157 061,32 €	157 061,32 €	166 218,60 €	172 456,15 €	15 394,83 €	6 237,55 €
Complément de Traitement Indiciaire (SEGUR 1)	1 092 676,66 €	1 092 676,66 €	1 152 875,48 €	1 213 391,59 €	120 714,93 €	60 516,11 €
Reclassement catégorie B et C	9 576,66 €	21 100,00 €	25 792,08 €	41 421,70 €	20 321,70 €	15 629,62 €
Augmentation du point d'indicie au 1/07/2022			- €	221 408,64 €	221 408,64 €	221 408,64 €
Réhaussement du SMIC 1er janvier et 1er mai 2022			- €	76 485,71 €	76 485,71 €	76 485,71 €
Doublement des Heures Supplémentaires du 1/06 au 15/09/2022		- €	- €	22 836,84 €	22 836,84 €	22 836,84 €
Doublement majoration des heures de nuit		- €	- €	9 179,97 €	9 179,97 €	9 179,97 €
Réévaluation des salaires des med.co			90 038,35 €	87 055,87 €	- 2 982,48 €	- 2 982,48 €
Impact du reclassement de la catégorie A&B en année pleine		37 028,73 €	- €	182 847,26 €	145 818,53 €	182 847,26 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 259 314,64 €</b>	<b>1 307 866,71 €</b>	<b>1 434 924,51 €</b>	<b>2 027 083,72 €</b>	<b>629 178,66 €</b>	<b>592 159,21 €</b>
				Valorisé en ETP	14,45	13,60

**RECAPITULATIF DES IMPACTS DES DEPENSES LIEES AU COVID**

	Crédits Notifiés 2021	Crédits Notifiés 2022	Dépense réelles 2021	Dépenses réelles 2022	ECART RECETTES 2022/DEPENSES 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2021
Contrôle PASS SANITAIRE du 1er janvier au 30 avril		0,00 €	48 857,03 €	30 149,04 €	30 149,04 €	-18 707,99 €
<b>TOTAL CRISE COVID</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>48 857,03 €</b>	<b>30 149,04 €</b>	<b>30 149,04 €</b>	<b>-18 707,99 €</b>

**RECAPITULATIF DES AUTRES DEPENSES DE PERSONNEL**

PRIME DE SERVICE		Engagement et paiement prime de service 2022	Dépenses réelles 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
Engagement et paiement prime de service		337 563,27 €	548 482,24 €	210 918,97 €
Charges Patronales		29 503,03 €	47 937,35 €	18 434,32 €
<b>TOTAL PRIME DE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>367 066,30 €</b>	<b>596 419,59 €</b>	<b>229 353,29 €</b>

ABSENTISME		Dépenses estimées en 2021	Dépenses estimées en 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
Nombre de jours d'absence valorisé		1 159 470,05 €	1 345 088,89 €	185 618,84 €
<b>TOTAL ABSENTEISME</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 159 470,05 €</b>	<b>1 345 088,89 €</b>	<b>185 618,84 €</b>
<b>Valorisé en ETP</b>		<b>26,63</b>	<b>30,89</b>	<b>4,26</b>

+1.30% d'augmentation du taux d'absentéisme en 2022

POSTES SUPPLEMENTAIRES	Dépenses 2020	Dépenses réelles 2021	Dépenses réelles 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
Administration 50% formation	14 940,43 €	0,00 €	16 902,24 €	16 902,24 €
Ergothérapeute		0,00 €	9 410,10 €	9 410,10 €
Dieteticienne		0,00 €	4 507,12 €	4 507,12 €
3ème poste direction	75 364,07 €	41 937,07 €	122 048,69 €	80 111,62 €
Effet CPOM année pleine		532 012,84 €	691 616,69 €	159 603,85 €
<b>TOTAL POSTES</b>	<b>90 304,50 €</b>	<b>573 949,91 €</b>	<b>844 484,84 €</b>	<b>270 534,93 €</b>

ARE	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses réelles 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
Cadre de santé	0,00 €	0,00 €	19 404,00 €	19 404,00 €
ASH	0,00 €	0,00 €	11 044,90 €	11 044,90 €
<b>TOTAL ARE</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 448,90 €</b>	<b>30 448,90 €</b>

En 2022, versement d'allocation d'aide au retour à l'emploi pour deux agents.

DIVERS	Dépenses 2020	Dépenses 2021	Dépenses réelles 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
RECOURS HUBLO 2022	24 718,26 €	40 089,31 €	114 042,05 €	73 952,74 €
INTERIM	0,00 €	4 768,14 €	3 956,61 €	- 811,53 €
<b>TOTAL MEDECINE DU</b>	<b>24 718,26 €</b>	<b>44 857,45 €</b>	<b>117 998,66 €</b>	<b>73 141,21 €</b>

### RECAPITULATIF

	ECART RECETTES 2022/DEPENSES 2022	ECART Dépenses 2021/Dépenses 2022
<b>TOTAL</b>	<b>659 327,70 €</b>	<b>1 359 770,90 €</b>
<b>Valorisé en ETP</b>	<b>15,14</b>	<b>31,22</b>

L'analyse du groupe 2 met en évidence une dépense supplémentaire à hauteur 9.38%.

**Groupe 3 : Dépenses relatives à la structure**

Les dépenses du groupe 3 pour les Résidences Les Ligériennes pour l'année 2022 sont d'un montant de 3 870 595.21€ soit 854 964.72€ (+ 28.35%) de plus que l'année précédente.

- **Location Immobilière : 347 628.63 (+ 14 172.21€) (+ 4.25%)**  
Loyer Maine et Loire Habitat *Détail en annexe*
- **Intérêt d'emprunt : 334 491.01€ (+ 49 939.88€) (+17.55%)**  
Cette augmentation est dû à l'augmentation du taux du livret A :
  - taux au 01/01/2022 = 1.61%
  - taux au 01/06/2022 = 2.11%
  - taux au 01/12/2022 = 3.11%
- **Titres annulés (sur exercice antérieurs) : 131 932.18€ (+ 59 855.99€) (+ 83.05%)**  
Cela correspond à des régularisations de facturations des résidents sur l'exercice antérieur. La contrepartie se retrouve en recette du Groupe 1.
- **Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés : 3 254.40€**  
Il s'agit de la vente du lave-batterie (site Montjean-Sur-Loire)

DÉSIGNATION	N° INVENTAIRE	PRIX VENTE (Cpt 775)	VNC RESTANTE (Cpt 675)	PLUS OU MOINS VALUE (Cpt 10682)
LAVE BATTERIE ELFRAMO TYPE L55DGT	MAT/2017/001	1 200 €	3 254,40 €	-2 054,40 €
		<b>1 200,00 €</b>	<b>3 254,40 €</b>	<b>-2 054,40 €</b>

- **Amortissement : 1 329 506.88€ (+ 36 676.96€)**
- **Dotations CET : 36 030.53€**

**Dotations de régularisation des comptes de Provisions (Détails des provisions en annexe)**

- **Dotations Risques énergétiques : 393 827.39€**
- **Dotations Créances irrécouvrables : 84 398.50€**
- **Dotations Renouvellement des immobilisations (Cession Ehpad Savennières) : 199 412.00€**

### Sous indicateur : L'analyse des recettes par groupe

RECETTES						
	ERRD 2021	ERRD 2022				ECART N/N-1
		TOTAL	H	D	S	
<b>Groupe 1</b>	16 594 259,37 €	17 206 814,79 €	8 152 613,33 €	2 379 677,80 €	6 674 523,66 €	612 555,42 €
<b>Groupe 2</b>	867 707,29 €	1 068 567,26 €	534 387,13 €	197 685,13 €	336 495,00 €	200 859,97 €
<b>Groupe 3</b>	472 600,22 €	1 479 442,60 €	1 247 074,95 €	41 921,78 €	190 445,87 €	1 006 842,38 €
<b>Total</b>	<b>17 934 566,88 €</b>	<b>19 754 824,65 €</b>	<b>9 934 075,41 €</b>	<b>2 619 284,71 €</b>	<b>7 201 464,53 €</b>	<b>1 820 257,77 €</b>

#### Groupe 1 : Produits de la tarification

##### **Produits de l'hébergement : 7 582 105.50€ (+55 041.78€ soit 0.73%)**

La participation du département au prix de journée hébergement pour les assistés sociaux (Cpte 7352) : **1 883 699.45€**

- Le paiement du prix de journée hébergement par les usagers non assistés sociaux (Cpte 7353) : **5 527 734.05€**  
 Dont **100 074.81€** correspondant à l'hébergement Temporaire (- 23 178.88€ par rapport à 2021)  
 Dont **18 179.54€** correspondant à l'Accueil de Jour (- 4 999.34€ par rapport à 2021)  
 Produit à la charge de la CAF et autres financeurs (Cpte 7358) : **170 672.00€**

La dotation versée par l'ARS pour compenser le Complément de Traitement Indiciaire (CTI/SEGUR) concernant la section Hébergement : **570 507.83€**

Soit un total de recettes Hébergement de **8 152 613.33€**.

##### **Produits afférents à la dépendance : 2 215 776.30€ (+122 504.89€ soit 5.85%)**

Attribution d'un forfait à partir d'un « point GIR départemental » unique, arrêté une fois par an (avant le 1er avril) par le Département pour l'ensemble des établissements (point calculé à partir de la totalité des charges allouées en 2016 rapportée au niveau de dépendance départemental) :

- Dotation versée à chaque EHPAD directement liée au niveau de dépendance de ses résidents.
- Convergence progressive sur 7 ans pour rapprocher le budget dépendance 2016 de chacun des EHPAD à leur forfait cible évalué.
- Valeur du point GIR départemental de Maine et Loire s'élève à 7.57€ :

<b>Nombre de places prises en compte</b>	323
<b>Charge dépendance Théorique</b>	2 164 515,00 €
<b>Base de calcul n-1</b>	2 092 923,43 €
<b>Convergence positive</b>	71 591,58 €
<b>Dotation Convergence</b>	35 795,79 €
<b>Base charge N hors HT</b>	<b>2 128 719,22 €</b>
<b>Complément HT (6 places)</b>	38 823,75 €
<b>Base charge N</b>	<b>2 167 542,97 €</b>
<b>Accueil de jour</b>	19 111,62 €
<b>Base charge N + Accueil de jour</b>	<b>2 186 654,57 €</b>
<b>Dotation APA</b>	<b>1 451 585,98 €</b>

- La participation du département au ticket modérateur (GIR 5/6) pour les usagers non assistés sociaux (Cpte 7352) : **176 779.71€**
- Dotation APA versé par le département : **1 451 585.98€**
- Le paiement du ticket modérateur (GIR 5/6) pour les usagers non assistés sociaux (Cpt 7353) : **587 410.61€**  
*Dont 9 604.25€ correspondant à l'hébergement Temporaire (- 1 227.7€ par rapport à 2021)*  
*Dont 13 890.94€ correspondant à l'Accueil de Jour (- 3 612.98€ par rapport à 2021)*
- Dotation versée par l'ARS pour compenser le Complément de Traitement Indiciaire (CTI/SEGUR) concernant la section Dépendance: **163 901.50€**

Soit un total de recettes Dépendance de **2 379 677.80€**.

**Produits afférents au soin : 6 674 523.66€**

**Dotations soins : + 497 533.78€ soit une augmentation de 7.38%**

Période transitoire : L'article 58 de la loi Vieillesse prévoit une convergence linéaire des EHPAD vers le forfait global de soins issu de l'équation tarifaire sur une période transitoire s'étalant de 2017 à 2023. Au terme de cette période, tous les établissements bénéficieront de la totalité du forfait, sous réserve des éventuelles modulations liées à l'activité.

**Modalité de calcul de la dotation plafond théorique :  $(PMP * 2,59) + GMP$  \* capacité HP \* coefficient de 12.63**

	Capacité HP	PMP	GMP	Dotation plafond
ART & LOIRE	99	238	756	<b>1 716 032,80 €</b>
LANDERONDE	47	229	757	<b>801 438,80 €</b>
EMILE DUBOYS D'ANGERS	42	238	771	<b>735 970,81 €</b>
LE HAVRE LIGERIEN	60	216	733	<b>979 411,03 €</b>
LES HAUTS DU CHATEAU	75	242	699	<b>1 255 845,11 €</b>
<b>TOTAL</b>				<b>5 488 698,54 €</b>

La dotation soin 2022 se calcule comme suit :

LES LIGERIENNES	
Base pérenne 2021 - Hébergement permanent	5 211 239,39 €
Base pérenne 2021 - HT	79 500,60 €
Base pérenne 2021 - A2J	70 339,55 €
Base pérenne 2021 - PASA	67 872,94 €
Base pérenne 2021 - Prime Grand Age	157 061,32 €
Base pérenne 2021 - Ségur intéressement	53 996,00 €
Base pérenne 2021 - Ségur attractivité	8 058,29 €
Base pérenne 2021 - Ségur CTI	1 092 676,66 €
<b>BASE PERENNE 2021</b>	<b>6 740 744,75 €</b>

Actualisation HP	63 677,13 €
Actualisation AJ	1 385,68 €
Actualisation HT	1 566,16 €
Actualisation PASA	1 337,09 €
Revalorisation Ségur - Revalorisation des carrières	31 479,00 €
Passage au tarif global Les Hauts du Château	194 890,00 €
Revalorisation Ségur - Sécurisation des organisations	50 394,00 €
Revalorisation Ségur Médecin	10 470,00 €
Revalorisation Ségur Catégorie C et AS	21 100,00 €
Taux d'encadrement	17 670,91 €
<b>ACTUALISATION et EVOLUTION 2022</b>	<b>393 969,97 €</b>
Base pérenne 2022 - Hébergement permanent	5 469 806,52 €
Base pérenne 2022 - HT	81 066,76 €
Base pérenne 2022 - A2J	71 725,23 €
Base pérenne 2022 - PASA	69 210,03 €
Base pérenne 2022 - Prime Grand Age	157 061,32 €
Revalorisation Ségur - Sécurisation des organisations	104 390,00 €
Revalorisation Ségur - Revalorisation des carrières	39 537,29 €
Base pérenne 2022 - Ségur CTI	1 092 676,66 €
Base pérenne 2022 - Ségur Médecin	10 470,00 €
Base pérenne 2022 - Ségur Catégorie C et AS	21 100,00 €
Base pérenne 2022 - Taux d'encadrement	17 670,91 €
<b>BASE PERENNE 2022</b>	<b>7 134 714,72 €</b>
<i>Crédits prévention en faveur de la promotion de l'activité physique adaptée</i>	<i>10 192,00 €</i>
<i>Aide au financement de formations d'aide-soignants</i>	<i>21 299,22 €</i>
<i>Stratégie Agir pour aidants</i>	<i>7 329,86 €</i>
<i>QVT</i>	<i>5 318,37 €</i>
<i>Revalorisation Catégorie C + Aide-soignant</i>	<i>6 215,08 €</i>
<i>Soutien aux mesures RH - EHPAD</i>	<i>22 628,00 €</i>
<i>CNR Mesure inflation</i>	<i>30 581,28 €</i>
<b>CNR 2022</b>	<b>103 563,81 €</b>
<b>DOTATION 2022</b>	<b>7 238 278,53 €</b>

**Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation :**

- Remboursement sur rémunération du personnel : 355 851.52€
- Repas : 14 480.75€
- Loyer CESAME : 43 796.24€
- FEH : 50 914.90€
- Formation professionnelle : 261 755.40€
- Mise à disposition + remboursement charges : 341 768.45€

**Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables**

Ce compte retrace, outre des opérations de l'année, des opérations de régularisation comptable. La différenciation d'une année sur l'autre de ces produits, souvent neutres sur l'exercice, rendent inopportune toute comparaison N/N-1.

- **Quote part subvention (Cpte 777) : 147 204.63€**  
 Amortissement Subvention CNSA, site La Possonnière : 3 745.63€  
 Amortissement Snoezelen, site La Possonnière : 311€  
 Amortissement Subvention reconstruction, site de Saint Georges/Loire : 66 113€  
 Amortissement Subvention reconstruction, site de Champtocé : 77 035€
  
- **Reprise sur Provision Primes de service 2021 : 209 608.90€**
  
- **Reprise sur Provision pour litige Clos : 33 960€**
  
- **Reprise sur Provision Créances irrécouvrable : 278 956.23€**  
 Provision devenue sans objet
  
- **Reprise sur Provision pour risques et charges : 457 619.33€**
  - Absentéisme non pris en charge par l'assurance statutaire (Congés longue maladie, Maternité, Congés Longue durée, Maladie ordinaire) : **187 529.67€**
  - Reprise prévus au PPI : **25 000€**
  - Risque et charges autres devenues sans objet : **245 089.66€**
  
- **Reprise sur Provision pour renouvellement des immobilisations : 328 733€**
  - Reprise prévu au PPI de 2021 qui permet la limitation et l'anticipation de l'impact des amortissements et frais financiers concernant l'extention de Saint Goerges sur Loire : **268 733€**
  - Reprise dû à l'augmentation des frais financiers liés à l'augmentation du livret A de 2% au cours de l'année 2022 : **60 000€**

(Cf Détails des provisions en annexe)

**Sous indicateur : Synthèse de résultats par section tarifaire :**

	ERRD 2021	ERRD 2022			
		H	D	S	TOTAL
<b>Total Dépenses</b>	17 934 643,06 €	10 412 068,54 €	3 169 108,88 €	6 772 475,73 €	<b>20 353 653,14 €</b>
<b>Total Recettes</b>	17 934 566,88 €	9 934 075,41 €	2 619 284,71 €	7 201 464,53 €	<b>19 754 824,65 €</b>
<b>Résultat</b>	<b>- 76,18 €</b>	<b>- 477 993,13 €</b>	<b>- 549 824,17 €</b>	<b>428 988,81 €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>

**Sous indicateur : Proposition d'affectation des résultats**

AFFECTATION RESULTAT 2022	
	<b>ERRD 2022</b>
<b>RÉSULTAT 2022</b>	<b>- 598 828,49 €</b>
110 - Report à nouveau excédentaire antérieur	291 256,22 €
119 - Report à nouveau déficitaire antérieur	- €
<b>RÉSULTAT 2022 A AFFECTER</b>	<b>- 307 572,27 €</b>
PROPOSITION D'AFFECTATION	
10686 - Réserves de compensation des déficits	- 307 572,27 €



Indicateur n°2 : Tableau de financement

<b>TABLEAU DE FINANCEMENT</b>			
<b>cptes</b>	<b>RESSOURCES</b>	<b>ERRD 2021</b>	<b>ERRD 2022</b>
	<b>Capacité d'autofinancement</b>	1 088 348,95 €	281 032,34 €
<b>10</b>	<b>Fonds associatifs, apports, dotations et réserves (sauf 106)</b>	- €	- €
<b>131</b>	<b>Subventions d'équipement reçues</b>	- €	122 284,00 €
<b>16</b>	<b>Emprunts</b>	- €	- €
<b>16</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	187 586,40 €	189 137,10 €
<b>775</b>	<b>Produits des cessions d'élément d'actifs</b>	- €	- €
<b>70</b>	<b>Annulation mandat exercice clos</b>	- €	- €
	<b>Prélèvement sur les résultats cumulés</b>	- €	- €
	<b>Total recettes</b>	<b>1 275 935,35 €</b>	<b>592 453,44 €</b>
	<b>PRELEVEMENT SUR FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>389 384,93 €</b>	<b>1 461 952,67 €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>1 665 320,28 €</b>	<b>2 054 406,11 €</b>
<b>cptes</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>ERRD 2021</b>	<b>ERRD 2021</b>
<b>16</b>	<b>Remboursement d'emprunts</b>	790 153,44 €	790 205,43 €
<b>16</b>	<b>Cautions</b>	193 915,78 €	164 909,17 €
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	92 412,29 €	37 646,51 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	575 953,77 €	570 999,76 €
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles - Remboursement TVA</b>	12 885,00 €	- €
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	- €	490 645,24 €
<b>71</b>	<b>Annulation de titre sur exercice clos</b>	- €	- €
	<b>Total dépenses</b>	<b>1 665 320,28 €</b>	<b>2 054 406,11 €</b>
	<b>APPORT AU FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>
	<b>TOTAL EQUILIBRE</b>	<b>1 665 320,28 €</b>	<b>2 054 406,11 €</b>

**Dépenses :**

- Au compte 16 figurent :
  - Les remboursements de cautions des résidents sortants pour un montant de 164 909.17€
  - Les remboursements de capitaux d'emprunts pour un montant de 790 205.43€
- Aux comptes 20, 21 et 23 figurent les acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles pour un montant de 1 099 291.51€. (Détails des investissements en annexe), dont :
  - 490 645.24€ concernant les frais d'études et honoraires de l'extension de 42 lits de la résidence Art & Loire,
  - 102 284.00€ subventionné par le PAI du quotidien
  - 69 000€ subventionné par l'ESMS numérique (renouvellement du parc informatique).

Investissements 2022	
Travaux extension Art & Loire	490 645,24 €
Renouvellement immobilisations, nouveaux équipements, ...	608 646,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 099 291,51 €</b>
Subvention PAI (campagne 2021) versée sur 2022	102 284,00 €
Subvention ESMS Numérique (Part matériel informatique) en cours	69 000,00 €
<b>Total des subventions</b>	<b>171 284,00 €</b>

<b>Renouvellement immobilisations, nouveaux équipements, ...</b>	<b>608 646,27 €</b>	
Part de subventions	171 284,00 €	28%
Part d'autofinancement	437 362,27 €	72%

**Recettes :**

- Au compte 16 figurent les cautions des nouveaux entrants pour un montant de 189 137.10€.
- Au compte 13 figurent la subvention PAI du quotidien pour un montant de 102 284.00€, la subvention de 4 000,00€ pour l'acquisition d'un vélo d'appartement à destination des résidents et 16 000€ de subvention pour l'acquisition d'un minibus TPMR.

**Capacité d'autofinancement (CAF) :**

La capacité d'autofinancement d'un montant de 281 032.34€ correspond à la capacité de l'établissement à financer elle-même ses dépenses d'investissement. Cela correspond à un taux de CAF de 1.56%.

RESULTAT COMPTABLE (Excédent)	ERRD 2022		RESULTAT COMPTABLE (Déficit)
	- €	307 572,27 €	
Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés	3 254,40 €	1 200,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, dépréciation et provisions	2 043 175,30 €	147 204,63 €	Quotes parts des subventions et fonds associatifs
		1 309 420,46 €	Reprise sur amortissement, dépréciations et provisions
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>2 046 429,70 €</b>	<b>1 765 397,36 €</b>	<b>SOUS TOTAL</b>
<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>281 032,34 €</b>	<b>- €</b>	<b>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</b>
<b>TAUX CAF</b>	<b>1,56%</b>		<b>TAUX CAF</b>

**Fond de roulement net global (FRNG) :**

Le FRNG mesure les ressources dont les Résidences Les Ligériennes disposent pour financer son exploitation courante.

Un FRNG positif signifie que les ressources stables sont supérieures aux immobilisations, il s'agit donc d'une réserve financière destinée à financer les investissements.

Les Résidences Les Ligériennes peuvent donc investir en procédant à un prélèvement sur son Fond de roulement.

### **FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL**

<b>FRNG au 1er Janvier 2021</b>	<b>6 207 521,97 €</b>
Variation du fond de roulement	- 1 461 952,67 €
<b>FRNG au 31 Décembre 2021</b>	<b>4 745 569,30 €</b>

## CONCLUSION

Malgré la très bonne activité de l'année 2022, soit un taux d'occupation supérieur à 99%, l'année 2022 se solde par un déficit budgétaire important, à l'instar de l'ensemble des EHPAD et établissements de santé Publics.

Les évolutions réglementaires en terme de rémunérations, issues notamment des réformes SEGUR, augmentation du point d'indice, etc., sont la première cause identifiée de ce déficit budgétaire. En effet, déjà fortement impactées entre 2021 et 2020, les charges du personnel ont connu une nouvelle augmentation de 10% en 2022. En tout, cela représente 2.5M€ d'évolution de la masse salariale en deux ans. Les financements compensatoires de l'Etat, attendus dans ce cadre, sont à ce jour insuffisants pour couvrir ces évolutions. S'y rajoute une forte évolution de l'absentéisme, qui atteint cette année l'équivalent de 30 ETP (soit un taux de 10%).

En deuxième lieu se trouvent les effets inflationnistes, notamment sur les dépenses alimentaires, mais qui, de fait, impactent l'ensemble des postes de dépenses de l'établissement, comme cela est détaillé dans le rapport financier.

C'est avec une profonde inquiétude que l'établissement aborde l'année 2023, sachant que les dotations ne nous seront notifiées qu'en juillet 2023, soit après 6 mois d'exécution budgétaire.

Les Résidences Les Ligériennes disposent de réserves leur permettant de faire face à des conjonctures exceptionnelles, qui ne doivent cependant pas se reproduire sur plusieurs exercices budgétaires, sans mettre en péril la structure financière de l'établissement.

Enfin, l'année 2022 a confirmé l'absence d'attractivité de notre secteur professionnel, avec de fortes tensions sur la continuité des soins, rendant la gestion des établissements de plus en plus instable et périlleuse. Malgré ce contexte, Les Ligériennes ont maintenu leur offre au complet, sans fermeture de lits.

**ANNEXES**

Les Dépenses Médicales 2022

<b>DEPENSES MEDICALES 2021</b>	
MEDECINS	51 103,82 €
KINESITHEAPEUTES	59 662,09 €
ORTHOPHONISTES	2 891,00 €
PEDICURES	684,00 €
PHARMACIE	7 909,33 €
IMAGERIE MEDICALE	950,93 €
LABORATOIRE	45 605,49 €
PSYCHOMOTRICIEN	6 241,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>175 047,66 €</b>
<b>DEPENSES MEDICALES 2022</b>	
MEDECINS	93 885,54 €
KINESITHEAPEUTES	67 501,53 €
ORTHOPHONISTES	5 669,32 €
PEDICURES	1 001,00 €
PHARMACIE	5 415,83 €
IMAGERIE MEDICALE	1 983,08 €
LABORATOIRE	40 957,17 €
PSYCHOMOTRICIEN	5 545,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>221 958,47 €</b>
<b>ECART 2021/2022</b>	
MEDECINS	42 781,72 €
KINESITHEAPEUTES	7 839,44 €
ORTHOPHONISTES	2 778,32 €
PEDICURES	317,00 €
PHARMACIE	-2 493,50 €
IMAGERIE MEDICALE	1 032,15 €
LABORATOIRE	-4 648,32 €
PSYCHOMOTRICIEN	-696,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>46 910,81 €</b>

Situations des comptes de réserves

<b>RESERVES</b>				
<b>N° de compte</b>	<b>Compte</b>	<b>Solde du compte au 31 décembre 2021</b>	<b>Mouvements au titre de l'exercice 2022 (affectation des résultats 2022)</b>	<b>Solde du compte au 31 décembre 2022</b>
10682	Réserves affectées à l'investissement	6 020 933,68 €	- €	6 020 933,68 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	284 297,21 €	- €	284 297,21 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	1 014 115,48 €	- 307 572,27 €	706 543,21 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	144 968,59 €	- €	144 968,59 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	291 256,22 €	- 291 256,22 €	- €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	- €	- €	- €
		<b>7 755 571,18 €</b>	<b>- 598 828,49 €</b>	<b>7 156 742,69 €</b>

**Situations des comptes de provisions**

PROVISIONS							
N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2021	Dotations 2022		Reprises 2022		Solde du compte au 31 décembre 2022
<b>142</b>	<b>Provision réglementées pour renouvellement Immobilisations</b>	<b>1 401 990,25 €</b>	<b>199 412,00 €</b>		<b>328 733,00 €</b>		<b>1 272 669,25 €</b>
	Provision pour renouvellement des immobilisations des Résidences Les Ligériennes	1 401 990,25 €	Dotation concernant la cession d'actif de l'EHPAD de Savennières	199 412,00 €	Reprise pour renouvellement des immobilisations inscrite au PPI	268 733,00 €	1 272 669,25 €
					Reprise pour limiter l'impact de l'augmentation du taux du livret A sur les annuités d'intérêts des emprunts	60 000,00 €	
<b>1511</b>	<b>Provision pour litiges</b>	<b>33 960,00 €</b>	<b>- €</b>		<b>33 960,00 €</b>		<b>- €</b>
	Provision pour litige RH avec un agent	33 960,00 €			Clôture du litige	33 960,00 €	- €
<b>1518</b>	<b>Autres provisions pour risques</b>	<b>98 130,00 €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>98 130,00 €</b>
	Provision concernant la redevance Maine et Loire Habitat indexée sur l'indice bâtiment et taux du livret A	98 130,00 €					98 130,00 €
<b>1572</b>	<b>Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions</b>	<b>68 420,00 €</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>		<b>68 420,00 €</b>
	Provision pour gros travaux ou réparations	68 420,00 €					68 420,00 €
<b>1588</b>	<b>Autres provisions pour charges</b>	<b>1 175 536,37 €</b>	<b>429 857,92 €</b>		<b>946 184,46 €</b>		<b>659 209,83 €</b>
	Autre provision 1 - Absentéismes non couvert par l'assurance statutaire (CLM, Maternité, CLD, Maladie ordinaire)	373 571,98 €			Reprise pour l'absentéisme 2022 non couvert	187 529,67 €	186 042,31 €
	Autre provision 2 - Risques énergétiques	- €	Constatation de la provision	393 827,39 €	Reprise pour compenser l'augmentation des charges énergétiques en 2022	25 000,00 €	368 827,39 €
	Autre provision 3 - Compte épargne temps CET	68 309,60 €	Dotation CET 2022	36 030,53 €			104 340,13 €
	Autre provision 2 - Risques et charges autres	245 089,66 €			Provision devenue sans objet	245 089,66 €	- €
	Autre provision 3 - Créances irrécouvrables	278 956,23 €			Provision devenue sans objet	278 956,23 €	- €
	Autre provision - Prime de service 2021	209 608,90 €			Reprise provision sur l'exercice 2022	209 608,90 €	- €
<b>491</b>	<b>Dépréciations des comptes de redevables</b>	<b>- €</b>	<b>84 398,50 €</b>		<b>- €</b>		<b>84 398,50 €</b>
	Provision pour créances irrécouvrables	- €	Constatation de la provision	84 398,50 €			84 398,50 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 778 036,62 €</b>	<b>713 668,42 €</b>		<b>1 308 877,46 €</b>		<b>2 182 827,58 €</b>
<i>Montant concernant les régularisations des comptes de provisions *</i>				478 225,89 €		558 005,89 €	
<i>Montant concernant l'exercice 2022</i>				235 442,53 €		750 871,57 €	
* Mouvements de régularisation de provisions validé par la Paierie départementale						Mouvements 2022 des comptes de provisions	- 595 209,04 €



**Détails des investissements 2022**

DETAILS DES INVESTISSEMENTS 2022				
Compte	Objet	Tiers	Montant	
<b>205 - Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, ...</b>	Licence cloud bureau à distance	ANYDESK	1 076,40 €	
	Licences Microsoft	CAIH	9 832,91 €	
	Licences antivirus	CALONNA	2 700,00 €	
	Licence e-signature	CERTINOMIS	972,00 €	
	Licence e-signature	CERTINOMIS	306,00 €	
	Licence WIFI	ILLICO RESEAU	15 380,40 €	
	Site internet Les Ligériennes	WELKO	7 378,80 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>37 646,51 €</b>	
<b>211 - Terrains</b>	Vente EHPAD Savennières - Frais de vente	COMMUNE DE SAVENNIERES	1,00 €	
	Vente EHPAD Savennières - Frais d'étude	COMMUNE DE SAVENNIERES	3 759,08 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>3 760,08 €</b>	
<b>212 - Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure</b>	Aménagements patio EHPAD La Possonnière	GM PAYSAGES 49	6 141,73 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>6 141,73 €</b>	
<b>2135 - Install. Générales-agencements-aménagements constructions</b>	Carte électronique chaudière - STG	SPIE	757,49 €	
	Stores - STG	MENUISERIE HEBE FREMY	13 418,10 €	
	Aménagements cuisines - CHPTCE	MENUISERIE HEBE FREMY	42 445,72 €	
	Système contrôle d'accès - CHPTCE	LVCOM	6 062,88 €	
	Système serrure à code - MTJ	LEGALLAIS	1 719,67 €	
	Cuve à fuel du groupe électrogène - MTJ	KOHLER	11 678,82 €	
	Réfection de chambre - STG	ILP PRO	4 589,01 €	
	Configuration Fibre - MTJ	HEXANET	813,60 €	
	Travaux réseau d'eau - MTJ	COURTEILLE FILS	4 640,66 €	
	Remplacement vase d'expansion chauffage - MTJ	COURTEILLE FILS	1 195,04 €	
	Tableau de report SSI - MTJ	CHUBB	1 604,97 €	
	Blocs de secours - MTJ	CGED	1 330,82 €	
	Signalétique SSI - MTJ	APS SERVICES PROTECTION	3 375,54 €	
	Système téléphonie - STG	AMELEC	2 796,60 €	
	Système WIFI - CHPTCE	ACEGIR	20 105,73 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>116 534,65 €</b>	
<b>2154 - Matériel et outillage</b>	Remise en état matériel cuisine et buanderie - CHPTCE	ABCP	1 928,76 €	
	Chaise de douche - SAV	BASTIDE	1 215,25 €	
	Aspirateur trachéal - CHPTCE	BASTIDE	710,53 €	
	Chaise de douche - STG	BASTIDE	596,41 €	
	Chaise de douche - POSSO	BASTIDE	661,21 €	
	Fauteuil de douche - SAV	BASTIDE	986,49 €	
	Matériel de distribution des repas - CHPTCE	BIRALUX DISTRIBUTION	11 145,60 €	
	Matériel de distribution des repas - STG	BIRALUX DISTRIBUTION	4 242,72 €	
	Chariots Snoezelen - STG	CARELINE	15 024,00 €	
	Chariot porte cuvette - STG	CHARIOT MARFY	368,40 €	
	Fauteuils roulants -MTJ	ENVIE	1 345,00 €	
	Chaises Lift Raizer 2	EQUIP SANTE BIRON	19 762,61 €	
	Chariots de transport du linge - MTJ	HARMONIE MEDICALE SERVICES	4 963,68 €	
	Chaise de douche - SAV	HARMONIE MEDICALE SERVICES	738,00 €	
	Matériel de distribution des repas - CHPTCE	HENRI JULIEN	2 155,20 €	
	Matériel de distribution des repas	HENRI JULIEN	7 887,74 €	
	Matériel de distribution des repas	HENRI JULIEN	2 208,00 €	
	Harnais rail de transfert - POSSO	HILL ROM	7 165,56 €	
	Harnais rail de transfert - POSSO	HILL ROM	7 165,56 €	
	Autolaveuse	NILFISK ADVANCE	6 047,10 €	
	Moniteur de soins	PARAMAT 49	1 827,30 €	
	Chariot de soins - CHPTCE	PARAMAT 49	2 104,19 €	
	Lèves-personnes - MTJ	RESAH	3 774,37 €	
	Rails de transfert + Moteur - POSSO	RESAH	65 057,84 €	
	Chariots de tri du linge - MTJ	SCLESSIN PRODUCTION	1 909,85 €	
	Chariots de tri du linge - MTJ	SCLESSIN PRODUCTION	521,23 €	
	Chariots de tri du linge - MTJ	SCLESSIN PRODUCTION	199,36 €	
	Chariots de tri du linge - MTJ	SCLESSIN PRODUCTION	355,39 €	
	Equipements de lingerie - CHPTCE	SCLESSIN PRODUCTION	1 176,10 €	
	Mixer plongeant - CHPTCE	SDJ FROID	488,38 €	
	Chariot vaisselle - STG	SDJ FROID	2 517,43 €	
	Remise en état matériel cuisine	SDJ FROID	14 995,93 €	
	Remise en état matériel cuisine et buanderie - CHPTCE	SDJ FROID	1 165,97 €	
	Etiqueteuse lingerie	TEXTILMARK	1 125,00 €	
	Chariots de soins	UGAP PAYS DE LA LOIRE	4 971,90 €	
	Fauteuil de douche - SAV	UGAP PAYS DE LA LOIRE	3 227,32 €	
	Lits médicalisés - MTJ	UGAP PAYS DE LA LOIRE	47 825,28 €	
		<b>TOTAL</b>		<b>249 560,66 €</b>

DETAILS DES INVESTISSEMENTS 2022				
Compte	Objet	Tiers	Montant	
2183 - Matériel de bureau et matériel informatique	Postes téléphoniques	ASTI	620,52 €	
	Postes téléphoniques	ASTI	579,91 €	
	Remplacement TV PASA + Vidéoprojecteur STG	BOULANGER	1 399,00 €	
	Routeur 4G Huawei - CHPTCE	BOUYGUES TELECOM	1 396,80 €	
	Renouvellement du parc informatique des Ligériennes	CALONNA	2 097,24 €	
	Renouvellement du parc informatique des Ligériennes	CALONNA	83 147,98 €	
	Renouvellement du parc informatique des Ligériennes	CALONNA	869,00 €	
	Vidéoprojecteur pour les formations	GROUPE DELTA OUEST	792,83 €	
	Commuteurs POE Huawei	ILLICO RESEAU	5 688,00 €	
	Postes téléphoniques	LVCOM	930,18 €	
	Paperbord	UGAP PAYS DE LA LOIRE	5 332,06 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>102 853,52 €</b>	
2184 - Mobilier	Table de pliage lingerie - STG	ATELIER TINOX	2 337,02 €	
	Fauteuils de bureau ergonomiques - MTJ	ERGOSANTE	6 981,60 €	
	Bureau - MTJ	MENUISERIE HEBE FREMY	1 364,24 €	
	Bureaux - STG	RACINEA	1 840,32 €	
	Lits médicalisés - SAV	UGAP PAYS DE LA LOIRE	13 871,33 €	
	Lits médicalisés - POSSO	UGAP PAYS DE LA LOIRE	12 777,12 €	
	Fauteuils de bureau - STG	UGAP PAYS DE LA LOIRE	490,61 €	
	Lits médicalisés - MTJ	UGAP PAYS DE LA LOIRE	12 777,12 €	
	Tabourets ergonomiques - CHPTCE	UGAP PAYS DE LA LOIRE	826,37 €	
	Tabourets ergonomiques - SAV	UGAP PAYS DE LA LOIRE	516,48 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>53 782,21 €</b>	
2188 - Autre immobilisations corporelles	Matériel d'appel-malade - POSSO	ASTI	3 989,34 €	
	Kit de maintien thoracique - STG	BASTIDE	1 835,95 €	
	Chaises de douche et draps de glisse - CHPTCE	BASTIDE	4 008,04 €	
	Boîte à coucou - STG	BIOMEDIC PRO	539,44 €	
	Tenue professionnelle cuisine - CHPTCE	CHOMETTE	2 245,20 €	
	Sacoches pour les agents de soins	DISTRI COIFF	1 977,37 €	
	Sacoches pour les agents de soins	DISTRI COIFF	1 684,43 €	
	Voilages	GRANJARD ET FILS	4 247,48 €	
	Linge de lit, éponges, oreillers et tablier - STG	MULLIEZ	2 501,76 €	
	Linge de lit, éponges, oreillers et tablier - STG	MULLIEZ	164,56 €	
	Chariots de tri du linge - POSSO	UGAP PAYS DE LA LOIRE	3 524,40 €	
	Défibrillateur + armoire	URGENCE SECOURS EQUIPEMENTS	1 676,82 €	
	Défibrillateur + armoire	URGENCE SECOURS EQUIPEMENTS	227,82 €	
	Défibrillateur + armoire	URGENCE SECOURS EQUIPEMENTS	239,82 €	
	Chariot de ménage	VARAY LABORYX	3 996,00 €	
	Lits médicalisés - accessoires - MTJ	WISSNER	5 508,48 €	
	<b>TOTAL</b>		<b>38 366,91 €</b>	
2313 - Constructions sur sol propre	TRAVAUX EXT STG - Assistant maître d'ouvrage	A2MO	4 620,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Assistant maître d'ouvrage	A2MO	5 040,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Assistant maître d'ouvrage	A2MO	5 910,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Assistant maître d'ouvrage	A2MO	11 715,00 €	
		<b>Total</b>		<b>27 285,00 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Etude acoustique	ACoustEX	265,44 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude acoustique	ACoustEX	974,40 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude acoustique	ACoustEX	1 254,72 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude acoustique	ACoustEX	1 267,20 €	
		<b>Total</b>		<b>3 761,76 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Economiste	ALLIANCE ECONOMIE	1 575,60 €	
	TRAVAUX EXT STG - Economiste	ALLIANCE ECONOMIE	3 410,40 €	
	TRAVAUX EXT STG - Economiste	ALLIANCE ECONOMIE	11 713,01 €	
	TRAVAUX EXT STG - Economiste	ALLIANCE ECONOMIE	17 096,54 €	
		<b>Total</b>		<b>33 795,55 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Etude paysagiste	ERA PAYSAGISTES	503,04 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude paysagiste	ERA PAYSAGISTES	974,40 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude paysagiste	ERA PAYSAGISTES	1 923,46 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude paysagiste	ERA PAYSAGISTES	2 252,16 €	
		<b>Total</b>		<b>5 653,06 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Etude BET TCE	INGEPOLE	3 030,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude BET TCE	INGEPOLE	11 400,48 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude BET TCE	INGEPOLE	32 535,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude BET TCE	INGEPOLE	37 290,82 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude BET TCE	INGEPOLE	43 988,15 €	
		<b>Total</b>		<b>128 244,45 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Etude Ingénierie cuisine blanchisserie	PROCESS CUISINES	1 948,80 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude Ingénierie cuisine blanchisserie	PROCESS CUISINES	2 489,68 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude Ingénierie cuisine blanchisserie	PROCESS CUISINES	3 030,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude Ingénierie cuisine blanchisserie	PROCESS CUISINES	3 800,16 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etude Ingénierie cuisine blanchisserie	PROCESS CUISINES	4 778,40 €	
		<b>Total</b>		<b>16 047,04 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Honoraires architecte	SEXTANT ARCHITECTURE	24 830,84 €	
	TRAVAUX EXT STG - Honoraires architecte	SEXTANT ARCHITECTURE	26 180,40 €	
	TRAVAUX EXT STG - Honoraires architecte	SEXTANT ARCHITECTURE	33 909,12 €	
	TRAVAUX EXT STG - Honoraires architecte	SEXTANT ARCHITECTURE	79 564,03 €	
	TRAVAUX EXT STG - Honoraires architecte	SEXTANT ARCHITECTURE	90 977,59 €	
		<b>Total</b>		<b>255 461,98 €</b>
	TRAVAUX EXT STG - Frais d'honoraires concours maîtrise d'œuvre	ATELIER DES LOGES	12 000,00 €	
	TRAVAUX EXT STG - Etudes géotechniques	SOL CONSEIL	8 396,40 €	
	<b>TOTAL HONORAIRES ET ETUDES DE L'EXTENSION DE L'EHPAD ART &amp; LOIRE (42 LITS) - 2022</b>		<b>490 645,24 €</b>	
	<b>TOTAL INVESTISSEMENTS 2022</b>		<b>1 099 291,51 €</b>	

## Maine&Loire Habitat

### REDEVANCE MAINE ET LOIRE HABITAT 2010 - 2022

	Montant	Indice
Coût Opération 31/12/2010 :	8 457 729	1 508

	Coût bâtiment au 31/12	Actualisation coût (Indice ICC)		Annuité d'emprunts	Provision pour Grosses Réparations (PGR)	Frais de Gestion (0,15%)	Assurance	Impôts et taxes (CGLLS)	Contrat Ascenseurs	Contrat Portes automatiques	TOTAL Redevance définitive	Redevance payée	Taux d'évolution	Différence Payé /redevance définitive	ECART N-1 / N
REDEVANCE 2010	8 457 729	1 508		117 477,55		8 450,00	310,50			463,00	122 244,55	122 245,00		- 0,45	
REDEVANCE 2011	8 715 723	1 554	3,05%	236 820,89		8 715,72	642,00	300,00	1 441,43	202,21	248 122,25	248 122,25		-	125 877,71 €
REDEVANCE 2012	9 069 064	1 617	4,05%	244 134,64	13 603,59	9 069,06	671,47	420,00	2 486,41	415,42	270 800,59	270 800,59	9,14%	-	22 678,34
REDEVANCE 2013	9 231 712	1 646	1,79%	243 971,63	36 926,85	9 231,71	688,07	210,00	2 546,50	428,26	294 003,02	293 943,02	8,55%	60,00	23 202,43
REDEVANCE 2014	9 242 929	1 648	0,12%	242 203,85	46 214,65	9 242,93	697,83	210,00	2 690,12	445,78	301 705,16	302 628,00	2,95%	- 922,84	7 702,14
REDEVANCE 2015	9 142 084	1 632	-0,97%	233 084,20	45 710,42	9 142,08	863,17	210,00	2 741,29	447,26	292 198,42	302 916,00	0,10%	- 10 717,58	- 9 506,74
REDEVANCE 2016	9 046 854	1 615	-1,04%	224 643,00	45 234,27	9 046,85	883,13	210,00	2 680,70	438,13	283 136,08	293 376,00	-3,15%	- 10 239,92	- 9 062,34
REDEVANCE 2017	9 242 916	1 650	2,17%	224 625,08	46 214,58	13 864,37	886,13	210,00	2 635,30	433,60	288 869,06	288 228,00	-1,75%	641,06	5 732,98
REDEVANCE 2018	9 360 553	1 671	1,27%	224 625,08	46 723,75	13 943,39	914,45	1 500,00	2 655,27	439,58	290 801,52	290 052,00	0,63%	749,52	1 932,46
REDEVANCE 2019	9 679 854	1 728	3,41%	224 625,08	48 329,25	13 934,39	934,92	7 235,95	2 727,67	448,98	298 236,24	298 236,24	2,82%	-	7 434,72
REDEVANCE 2020	9 915 128	1 770	2,43%	217 076,76	59 412,33	13 942,81	547,46	8 398,40	2 847,03	462,45	302 687,24	302 687,24	1,49%	-	4 451,00
<b>REDEVANCE 2021</b>	<b>10 206 420</b>	<b>1 822</b>	<b>2,94%</b>	<b>217 076,76</b>	<b>71 052,42</b>	<b>14 256,89</b>	<b>548,63</b>	<b>7 829,17</b>	<b>2 805,99</b>	<b>416,32</b>	<b>313 986,18</b>	<b>314 580,00</b>	<b>3,93%</b>	<b>593,82</b>	<b>11 298,94</b>
<b>REDEVANCE 2022</b>	<b>10 912 242</b>	<b>1 948</b>	<b>6,92%</b>	<b>231 615,40</b>	<b>87 297,94</b>	<b>16 368,36</b>	<b>545,21</b>	<b>8 475,44</b>	<b>2 890,84</b>	<b>435,44</b>	<b>347 628,63</b>	<b>328 596,00</b>	<b>4,46%</b>	<b>19 032,63</b>	<b>33 642,45</b>
											3 654 418,94	3 656 410,34		- 803,76	

## Rapport Activité Accueil de Jour – Espace DALI

*L'Accueil de Jour* : L'accueil de jour vise à accueillir à la journée, demi-journée des personnes âgées dépendantes vivant habituellement à leur domicile (possibilité de plusieurs journées dans la semaine). L'objectif est de préserver, maintenir l'autonomie des personnes et soulager les aidants.

ACCUEIL DE JOUR	Art & Loire	
	2021	2022
Nombre de places autorisés	6	6
Présents au 1er janvier (fréquentation /semaine)	11	11
Nombre d'admissions au cours de l'année	18	26
Sorties définitives dans l'année	18	30
Présents au 31 décembre	11	7
TOTAL JOURNEES FACTUREES	826	641
Nombre de résidents accompagnés	29	37
JOURNEES THEORIQUES	1470	1470
JOURNEES PREVISIONNELLES EPRD	1029	882
TAUX D'OCCUPATION REALISE	56,19%	43,61%

L'accueil de jour est ouvert 5j/7 (lundi au vendredi).

Cette structure d'accueil a pour objectifs :

- ⇒ Pour la personne accueillie
  - **Maintenir l'autonomie** afin de préserver le plus longtemps possible le maintien à domicile
  - **Favoriser les liens sociaux** et rompre l'isolement
  - **Stimuler** les fonctions cognitives préservées (mémoire, langage, geste)
  - **Evaluer** les capacités fonctionnelles et cognitives
  - **Offrir** un lieu d'accompagnement sécurisé
  - **Prévenir** certains risques liés à la pathologie (chute, dénutrition, troubles du comportement)
  
- ⇒ Pour l'aidant :
  - **Soutenir et soulager** : lui permettre de se reposer, retrouver du temps libre
  - **Ecouter et Informer** : favoriser l'accueil des familles, les accompagner dans la compréhension de la maladie et des symptômes liés
  - **Permettre les rencontres avec d'autres familles** et rompre l'isolement

Les activités proposées visent à **préserver** certaines **capacités** (intellectuelles, motrices) et à **donner des repères** dans le temps et dans l'espace au travers de l'organisation de la journée :

Les activités proposées sont les suivantes : jardinage, cuisine, expression des envies, goûts, odeurs, touchers, gym douce, goûter dansant, peinture, modelage, bricolage, couture, tricot...

Pour 2022 :

26 personnes ont fréquenté l'Accueil de Jour à des rythmes différents

Rythme fréquentation Jours /semaine	Nombre de personnes accueillies à l'année
Lundi	107
Mardi	197
Mercredi	142
Jeudi	74
Vendredi	168

### Provenance Géographique

ACCUEIL DE JOUR		Art & Loire
Origine géographique	Communes du Canton de Chalonnes sur Loire	21
	Communes du Canton de Saint Florent le Vieil	1
	Autres communes du département 49	15
	Département 44	0
	Départements extérieurs	0
	<b>TOTAL</b>	<b>37</b>

### 3.1 Le prix de journée

LES LIGERIENNES	2020	2021	2022	Augmentation 2022/2021
Accueil de Jour	49,08 €	49,08 €	50,21 €	1,13 €
Accueil de Jour	49,08 €	49,08 €	50,21 €	1,13 €

2,3 %

## Plan de formation 2022

DAPEC	GPE - Typologie	Formation	Enseignement	Traitement	Déplacement
070 / 2021 / 30	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION LOGICIEL DE PAIE			
070 / 2021 / 70002	Groupe : 1- Etudes promotionnelles	DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER	20 382,00 €	28 804,00 €	
070 / 2022 / 1	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES CONNAISSANCES	- 3131€	- 110,56 €	- 189,81€
070 / 2022 / 2	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	CORRESPONDANT HYGIENE NIVEAU 1 RESEAU ANJELIN	- 22,68 €		- 84,02 €
070 / 2022 / 3	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	MAITRISER LES MARCHES PUBLICS	- 1383,18 €	- 3 220,17 €	
070 / 2022 / 4	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE	- 1 191,32 €	- 2 685,18 €	
070 / 2022 / 5	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	HYGIENE DES LOCAUX ET HYGIENE DE L ENVIRONNEMENT	- 185,02 €		- 447,53 €
070 / 2022 / 6	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS DURGENCE NIVEAU 1	3 353,34 €	3 530,01 €	
070 / 2022 / 7	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	GESTES ET SOINS D URGENCES NIVEAU 2	3 668,58 €	3 252,87 €	
070 / 2022 / 8	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	GESTES ET SOINS D URGENCE RECYCLAGE NIVEAU 2	1827,94 €	199191€	
070 / 2022 / 9	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	DU PLAIES BRULURES ET CICATRISATION	294,46 €	- 152,44 €	- 599,34 €
070 / 2022 / 10	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	HYGIENE BUCCO-DENTAIRE	- 300,80 €		- 626,20 €
070 / 2022 / 11	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	PLAIES ESCARRES ET CICATRISATIONS VOLET 1FORMATION DE BASE	- 327,16 €	- 740,28 €	- 1 153,40 €
070 / 2022 / 12	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	DEPLOIEMENT DE LA PLATEFORME BLUEKANGO POUR LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE QUALITE	5 193,52 €		
070 / 2022 / 13	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	TOUCHER MASSAGE RELATIONNEL	3 785,96 €	3 931,44 €	
070 / 2022 / 14	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	GESTES ET SOINS D4URGENCE RECYCLAGE NIVEAU 2	176,00 €		
070 / 2022 / 15	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	INITIATION A LA DEMARCHE SNOEZELEN ET A L UTILISATION DU CHARIOT	2 940,42 €		
070 / 2022 / 16	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	METHODOLOGIE D AUDIT ORGANISATIONNEL D UN SERVICE DE SOIN	- 229,20 €		- 483,80 €
070 / 2022 / 17	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	5EME JOURNEE REGIONALE AROMATHERAPIE	826,00 €		
070 / 2022 / 18	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION LOGICIEL BL SANTE	4 921,00 €		
070 / 2022 / 19	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	METHODE RABC EN BLANCHISSERIE	- 406,92 €		- 875,88 €
070 / 2022 / 19	Groupe : 2- Développement des connaissances et de la compétence	METHODE RABC EN BLANCHISSERIE	- 357,00 €		- 801,00 €
070 / 2022 / 20	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	HUMANITUDE RENFORCER MLES CONNAISSANCES DES PRATIQUES - MTEODOLOGIE DE SOIN FINESTE MARESCOTTI	3 825,88 €	4 323,82 €	
070 / 2022 / 21	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	CYCLE PREPARATOIRE AUX EPREUVES DE SELECTION A L ENTREE A LIFCS	- 852,60 €		- 1953,90 €
070 / 2022 / 22	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE TRAVAUX ET/OU CONSIGNATION EN BASSE TENSION	27,22 €	- 172,47 €	
070 / 2022 / 23	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	RECYCLAGE HABILITATION ELECTRIQUE TRAVAUX D4ORDRE ELECTRIQUE EN BASSE ET/OU HAUTE TENSION ET INTERVENTION GENERALE	- 172,07 €	- 371,61 €	- 571,15 €
070 / 2022 / 24	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	- 166,88 €		- 347,52 €
070 / 2022 / 25	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL	195,40 €		
070 / 2022 / 26	Groupe : 1- Développement des connaissances et de la compétence	EVENTS JOURNEE FOCUS CERTIFICATION DES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO SOCIAUX	501,00 €		

070 / 2022 / 27	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	HYGIENE ET SECURITE DES ALIMENTS EN RESTAURATION FORMULE ESSENTIELLE	500,80 €		
070 / 2022 / 28	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	MISE EN PLACE DE L'AROMATHERAPIE DAUN UN SERVICE	2 441,00 €		
070 / 2022 / 29	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	APPROCHE MONTESSORIEN EHPAD	- 4 16,45 €	- 1475,00 €	- 2 533,55 €
070 / 2022 / 30	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	LE TUTORAT DES ELEVES AIDES SOIGNANTS	5 060,96 €	6 491,44 €	
070 / 2022 / 31	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	GESTES ET SOINS D'URGENCE RECYCLAGE NIVEAU 2	- 19,58 €		- 266,87 €
070 / 2022 / 32	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	BIONETTOYAGE	- 240,16 €		- 530,24 €
070 / 2022 / 33	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	APPROCHES NON MEDICAMENTEUSES - PRENDRE SOIN ET MILIEUX DE VIE	1552,35 €	1663,21 €	1774,07 €
070 / 2022 / 35	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	ANIMATION ET TROUBLES COGNITIFS	- 1408,20 €		- 2 854,80 €
070 / 2022 / 36	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	DIPLOME UNIVERSITAIRE AROMATHERAPIE SCIENTIFIQUE A VISEE CLINIQUE	620,00 €		
070 / 2022 / 37	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	ACTUALITES ET PERFECTIONNEMENT RETRAITE DE LA FONCTION PUBLIQUE	1861,00 €		
070 / 2022 / 38	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	MEDIATIONS ET MODES D'INTERVENTIONS DANS LA CLINIQUE PSYCHOLOGIQUE EN GERONTOLOGIE	301,00 €		
070 / 2022 / 39	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL - MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES	- 188,60 €		- 387,90 €
070 / 2022 / 40	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	LES SOINS RESPIRATOIRES ET LES TROUBLES DE LA DEGLUTITION	151,00 €		
070 / 2022 / 41	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION NETSOINS	1792,00 €		
070 / 2022 / 42	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	CONGRES DE L'ANIMATION ET L'ACCOMPAGNEMENT EN GERONTOLOGIE	168,52 €		- 187,22 €
070 / 2022 / 90001	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION AU SIMULATEUR PERSONNE AGEE POUR MIEUX COMPRENDRE LA BIENTRAITANCE	1101,00 €		
070 / 2022 / 90001	Groupe : 2 - Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION AU SIMULATEUR PERSONNE AGEE POUR MIEUX COMPRENDRE LA BIENTRAITANCE	1101,00 €		
070 / 2022 / 90002	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	PRISE EN CHARGE DE LA SANTE BUCCO-DENTAIRE	2 301,00 €		
070 / 2022 / 90003	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	PRISE EN CHARGE DES TROUBLES PSYCHIATRIQUES	3 121,00 €		
070 / 2022 / 90004	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	ORTHOGRAPHE - AMELIORER VOS ECRITS	1554,06 €		
070 / 2022 / 90006	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION A L'HYGIENE HACCP	- 95,70 €		- 273,55 €
070 / 2022 / 90007	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	FORMATION HYGIENE RABC	521,00 €		
070 / 2022 / 90009	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	REFUS DE SOINS CHEZ LA PERSONNE AGEE	3 605,80 €	4 186,20 €	
070 / 2022 / 90010	Groupe : 1 - Développement des connaissances et de la compétence	ETRE TUTEUR DE STAGIAIRES PARAMEDICAUX	6 973,44 €	8 501,16 €	
			<b>78 250,81 €</b>	<b>57 748,34 €</b>	<b>- 13 393,62 €</b>



**LEXIQUE et ABBREVIATIONS**

<b>ACEP 49 :</b>	Association des Centres hospitaliers locaux et EHPAD Publics du Maine & Loire	<b>DLU :</b>	Dossier de Liaison Unique
<b>ADCH</b>	Adjoint des Cadres Hospitaliers	<b>DPC :</b>	Développement Personnel Continu
<b>AES :</b>	Accompagnant éducatif et social (ex AMP)	<b>DPO :</b>	Data Protection Officer (Délégué à la protection des données)
<b>ANESM :</b>	Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des établissements et services Sociaux et Médico-sociaux	<b>DUERP :</b>	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
<b>ANJELIN :</b>	Structure d'appui locale Anjou Éviction et Lutte contre les Infections Nosocomiales	<b>EHPAD :</b>	Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
<b>ARS :</b>	Agence Régionale de Santé	<b>EI :</b>	Évènement Indésirable
<b>AS :</b>	Aide-soignant	<b>EMASSP :</b>	Équipe Mobile d'Accompagnement en Soins de Support et Palliatifs
<b>ASG :</b>	Assistant de Soins en Gériatrie	<b>EOH :</b>	Équipe Opérationnelle d'Hygiène
<b>ASHQ :</b>	Agent des Services Hospitaliers Qualifiés	<b>EPP :</b>	Évaluation des Pratiques Professionnelles
<b>CAPL :</b>	Commission Administrative Paritaire Locale	<b>FS :</b>	Formation spécialisée
<b>CASF :</b>	Code de l'Action Sociale et des Familles	<b>GIPA :</b>	Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat
<b>CESAME :</b>	Centre de Santé Mentale	<b>GIR :</b>	Groupe ISO Ressource (évaluation du degré d'autonomie d'un résident)
<b>CET :</b>	Compte Epargne Temps	<b>GPO :</b>	Group Policy Objects (fonctions de gestion centralisée Microsoft)
<b>CFP :</b>	Congé de Formation Professionnelle	<b>GREPHH :</b>	Groupe d'Évaluation des Pratiques en Hygiène Hospitalière
<b>CHCA :</b>	Centre Hospitalier de la Corniche Angevine	<b>HAD :</b>	Hospitalisation À Domicile
<b>CHSCT :</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	<b>HAS :</b>	Haute Autorité de Santé
<b>CHU :</b>	Centre Hospitalier Universitaire	<b>IDE :</b>	Infirmier Diplômé d'Etat
<b>CLAN :</b>	Comité de Liaison Alimentation Nutrition	<b>MAIA :</b>	Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer
<b>CLD :</b>	Congé Longue Durée	<b>MP :</b>	Maladie Professionnelle
<b>CLIC :</b>	Centre Local d'Information et de Coordination	<b>NBI :</b>	Nouvelle Bonification Indiciaire
<b>CLM :</b>	Congé Longue Maladie	<b>PAP :</b>	Projet d'accompagnement personnalisé
<b>CLUD :</b>	Comité de Lutte contre la Douleur	<b>PAPRIACT :</b>	Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail
<b>CMP :</b>	Centre Médico-Psychologique	<b>PASA :</b>	Pôle d'Activités et de Soins Adaptés
<b>CNIL :</b>	Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés	<b>PMP :</b>	Pathos Moyen Pondéré
<b>CTE :</b>	Comité Technique d'Établissement	<b>PMS :</b>	Plan de maîtrise sanitaire
<b>CTI :</b>	Complément de Traitement Indiciaire	<b>PSE :</b>	Plan de sécurisation d'établissement
<b>CVS :</b>	Conseil de la Vie Sociale	<b>QualiREL Santé :</b>	Réseau pour la qualité et la gestion des risques en santé des établissements des Pays de Loire
<b>DARI :</b>	Document d'Analyse de la maîtrise du Risque Infectieux		
<b>DASRI :</b>	Déchets d'activité de soins à risque infectieux		



**RABC :** Risk Analysis and Biological Control  
(démarche hygiène et qualité en  
blanchisserie)

**RGPD :** Règlement Général sur la Protection  
des Données

**RPS :** Risques Psychosociaux

**SESSAD :** Service d'Éducation Spéciale et de  
Soins À Domicile

**SSIAD :** Service de Soins Infirmiers À Domicile

**SST :** Santé et Sécurité au Travail

**TMS :** Troubles Musculosquelettiques

**UHR :** Unité d'Hébergement Renforcé

**UPAD :** Unité pour Personnes Âgées  
Désorientées

**UPHA :** Unité pour Personnes Handicapées  
Âgées

**UPHV :** Unité pour Personnes Handicapées  
Vieillissantes